

IRES.FORUM 2010

Comptes-rendus

Rencontres et débats



L'année 2010, qui représente le troisième exercice de l'IRES, a été marquée par l'intensification des activités entrant dans le cadre de la fonction « IRES-FORUM », notamment, par l'organisation quasi-hebdomadaire de manifestations (séminaires, journées d'études, ateliers...).

L'Institut est devenu ainsi un centre de débat privilégié, réunissant des décideurs publics, des universitaires, des représentants du corps diplomatique accrédité au Maroc, des anciens ambassadeurs marocains, des experts nationaux et internationaux de renom.

En vue d'offrir l'anonymat aux orateurs, conformément à la charte de confidentialité de Chatham House et d'encourager l'ouverture et le partage de l'information ainsi que l'éclosion d'idées novatrices, le recueil des comptes-rendus ne comporte pas de noms.





Table des matières

Programme d'études « Lien social : quel rôle pour l'Etat et les principaux acteurs sociaux ? » .6

Valeurs communes en Méditerranée	7
Santé mentale et lien social au Maroc.....	17
Jeunes et politiques publiques de jeunesse au Maroc	22
Inégalités et cohésion sociale : une analyse économique.....	26
Espace de régulation et de médiation : la recomposition du champ politique.....	32
Confiance dans les institutions et société civile : quelles articulations pour quel modèle de culture civique ?	37

Programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans la mondialisation » 57

Convergence réglementaire Maroc-Union Européenne : opportunités et enjeux	58
Les relations Maroc-Afrique : bilan et perspectives	67
Les relations Maroc-Espagne : réalité et perspectives d'amélioration	74
Quelle place de la Russie dans les options stratégiques du Maroc ?	81
Les relations Maroc-Brésil : quel potentiel de développement, à l'aune de la configuration du monde de l'après-crise ?	86
Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé	92
Les enjeux stratégiques des relations Maroc-Chine	101
Structuration de la recherche scientifique au Maroc : analyse de la situation et recommandations	109
Le processus des réformes au Maroc : quelle cohérence d'ensemble pour quels effets sur la compétitivité globale du pays ?	115
Développements récents en matière de mise en œuvre du statut avancé Maroc-Union Européenne	123
Diversification des alliances stratégiques - Les relations Maroc-chine : bilan et perspectives de développement.....	127

Programme d'études « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales » 136

Littoral marocain et changement climatique.....	137
Plan solaire : atouts du Maroc et défis à relever	143
Quelle stratégie d'ensemble pour le système oasien marocain ?	149
Les écosystèmes forestiers face au changement climatique : état des lieux et propositions d'adaptation.....	154

Programme permanent « Veille stratégique » 160

La veille stratégique et sa contribution à l'éclairage des choix publics au Maroc	161
---	-----

Liste des participants aux manifestations organisées par l'IRES en 2010..... 167





Programme d'études « Lien social : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? »



24 février 2010

Valeurs communes en Méditerranée



Berceau du monothéisme, la Méditerranée a vu naître les plus grandes civilisations que l'humanité ait connues et se succéder des empires à prétention tricontinentale, voire universelle. De cette histoire riche et mouvementée, les peuples de la Méditerranée ont forgé des cultures spécifiques, traversées par des valeurs communes, à travers lesquelles ils se reconnaissent.

Bien au-delà de penchants culinaires et d'us sociaux communs, ces valeurs, individuelles comme collectives, subissent, sous l'influence d'évolutions internes et internationales, des mutations au point qu'il devient légitime de s'interroger sur leur degré de pérennité, d'adaptation ou d'altération, sur leur force de mobilisation potentielle dans la perspective de construction d'un espace méditerranéen de prospérité partagée.

Dans ce cadre, l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) et l'Institut de Prospective Economique du monde Méditerranéen (IPEMED) ont organisé mercredi 24 février 2010, dans les locaux de l'IRES, un séminaire sur le thème « Les valeurs communes en Méditerranée ».

Pour l'IRES, la question des valeurs est examinée dans le cadre de ses programmes d'études. Le premier, relatif au « lien social au Maroc », a pour objet d'interroger les « lieux » majeurs de transformation sociale dans leur relation avec les processus transitionnels de la société marocaine. Le second, consacré à la « compétitivité globale et au positionnement du Maroc dans le système mondialisé », questionne la pertinence du modèle actuel d'insertion du Maroc dans son environnement régional euro-méditerranéen et, plus largement, dans l'économie mondiale. L'accession, depuis octobre 2008, du Maroc au statut avancé dans ses relations avec l'Union Européenne pose la question de la reprise de l'acquis normatif communautaire et de l'adaptation du système de valeurs marocain au système de valeurs européen.

Pour IPEMED, l'examen de la question des valeurs en Méditerranée s'inscrit dans le cadre du programme de prospective « Méditerranée 2030 » à travers lequel, la Méditerranée est appréhendée comme un tout géographique, économique et humain. Ce programme a pour objectif de faire le point sur la vision que les institutions d'études et de recherche des pays de la Méditerranée se font de la région à l'horizon 2030, que ce soit en termes de croissance et d'emploi, d'enjeux environnementaux (question de l'eau notamment), d'agriculture, d'énergie ou de transport. Les participants à ce programme, centré sur l'économie, ont ressenti le besoin de lancer un groupe de travail sur les valeurs communes : au nom de quelles valeurs communes, en effet, envisagerions-nous ce rapprochement des deux rives de la



Méditerranée ? Ce rapprochement suppose *aussi* une mobilité humaine et un brassage des idées au sein de l'espace méditerranéen.

Le sentiment qu'aujourd'hui le destin de l'humanité se joue, en partie, autour de la région de la Méditerranée est très largement partagé. Or, sans convergence des valeurs d'une rive à l'autre autour des thèmes de respect, de tolérance, de dialogue, de co-responsabilité, de développement solidaire et de démocratie, il sera difficile de rester optimiste.

Le séminaire a été organisé en deux sessions : une première session animée par l'IRES sur le thème : «Les valeurs au Maroc et en Méditerranée» et une deuxième session, animée par IPEMED sur le thème «Les valeurs communes en Méditerranée».

Session n°1 : « Les valeurs au Maroc et en Méditerranée »

Durant la première séance, trois interventions ont introduit le débat sur la question des valeurs au Maroc et en Méditerranée.

Les valeurs au Maroc

Au Maroc, de nombreuses études qualitatives, monographiques existent mais ne traitent pas directement des valeurs. Si certaines informations peuvent en être tirées indirectement, les études spécifiques sur les valeurs restent très rares.

Ce n'est que depuis les années 1990 que des enquêtes nationales ont commencé à traiter directement des valeurs : les jeunes et les valeurs (1995, échantillon : lycéens et étudiants de Rabat) ; l'enquête nationale (2004 et 2007 sur les valeurs spécifiquement religieuses). Au total, ce sont une dizaine d'enquêtes quantitatives qui furent élaborées depuis une douzaine d'années.

Les résultats de ces différentes enquêtes peuvent être synthétisés comme suit :

- La **famille** : institution refuge, elle est la plus valorisée. Toutefois, les enquêtes ne disent pas *en quoi* elle est valorisée, précisément (éthiquement ? religieusement ?...).
- La **religion** est, d'une manière générale, moins valorisée que la famille. La pratique religieuse est répandue, mais les références substantives (théologie...) se diversifient et donc se fragilisent. La connaissance religieuse des populations est globalement faible. En matière



d'information religieuse, les médias jouent un rôle clé. De ce fait, le pratiquant a accès de plus en plus librement au « marché » des informations et valeurs religieuses. La centralisation de la diffusion des valeurs est de moins en moins possible. Elle ne peut qu'échapper à l'Etat, lequel doit changer de stratégie. L'Etat doit réguler ce « marché » plutôt que produire et contrôler les informations. La prière est l'exemple d'une pratique à la croisée entre le collectif et l'individuel. Toutefois, les contraintes et les évolutions sociales font que la pratique est surtout individuelle, y compris dans le rural, alors que la vie sociale reste fondée sur le groupe.

- Les **valeurs politiques** (partis, syndicats...) sont caractérisées par une faible adhésion dans l'ensemble. De ce point de vue, c'est le maillon faible des valeurs. Les « sans opinion » représentent entre 20 et 50% des répondants aux questions liées aux valeurs politiques.
- Les **valeurs traditionnelles** : Certaines sont en régression (polygamie, famille élargie, parole donnée, mariage précoce, notamment pour le garçon). D'autres se maintiennent comme le mariage, l'obéissance de l'épouse, la solidarité familiale... D'autres, enfin, sont en progression : famille restreinte, autonomie du couple et des enfants, travail de la femme à l'extérieur du foyer, parité homme-femme (sauf dans l'exercice du pouvoir politique).

Les valeurs méditerranéennes

Les valeurs sont inhérentes aux sociétés humaines et subissent fréquemment des changements. Ceci est dû au fait que l'« écosystème social » ou la culture immatérielle constituent une composante essentielle de l'organisation sociale. Il est fait référence à la « stimulante » théorie du changement des valeurs du Professeur Ronald Inglehart qui a constitué le soubassement des enquêtes mondiales sur les valeurs qui concernent à présent 100 pays, dont le Maroc, depuis 2001.

Les premières préoccupations de ces enquêtes mondiales sont les questions religieuses, la sécularisation et la « perte des valeurs ». Le changement des valeurs a, en effet, pour axe le recul des valeurs *religieuses*, naguères axiales. *L'autorité* (dans la famille, dans la religion, à l'école), est également un principe qui a été central dans la transformation industrielle, mais qui fut contrebalancé par la montée en puissance de la notion de *sécurité* personnelle (via le *welfare*). À travers cette transformation, s'est produite une autre transformation, celle du souci de la qualité de vie, typique de la société post-industrielle et qui s'est traduite par la maximisation du bien-être



individuel et le recul de l'autorité. Les principaux changements contemporains sont les suivants :

- Sur l'axe « économique » : des valeurs matérielles (survivance) à des valeurs post-matérielles (auto-expression...).
- Sur l'axe « moral » ou « culturel » : des valeurs traditionnelles aux valeurs rationnelles et sécularisées.
- Une inflexion depuis 2000 : un retour vers les valeurs d'autorité et de sécurité personnelle et économique.

Dans le même élan de réfutation de l'idéologie d'Huntington, le terme même de « civilisation » a été contesté puisqu'il y a davantage de liens, par exemple, entre le Maroc et l'Espagne qu'entre le Maroc et le Bangladesh, pays tous deux musulmans. D'autres pays regroupés de manière usuelle et facile comme étant des « pays de civilisation islamique » méritent d'être en réalité différenciés.

Méditerranée : une question d'avenir

Historiquement, la diffusion des valeurs en Méditerranée s'est faite *via* la religion, la formation des empires politiques, la circulation des marchandises et la circulation des Hommes.

Au temps de la mondialisation, la question des valeurs est centrale. Le cycle de la domination occidentale serait en déclin, avec l'émergence de nouvelles puissances, notamment asiatiques qui revendiquent leur place économiquement, mais aussi sur le plan des valeurs. Les pays musulmans et ceux d'Afrique ont beaucoup de difficulté à suivre le rythme de cette transformation mondiale.

La culture est un ensemble de valeurs, du rapport à soi-même et à l'autre. Ce rapport à l'autre est essentiel en Méditerranée. Ainsi, les sociétés musulmanes ne se sont constituées comme telles qu'après avoir incorporé les apports scientifiques et culturels d'autres sociétés dont la société grecque.

Du point de vue du Maroc, il s'avère pertinent de se poser deux questions liées : Quelle intégration régionale faut-il privilégier puisqu'elle suppose un travail sur soi et sur ses propres valeurs ? Quelles valeurs préconisons-nous pour la région (à l'échelle bilatérale et multilatérale) ou le monde ? La réponse à ces deux questions suppose, d'un point de vue stratégique, de réfléchir à la place du pays dans le monde et dans la région.



Le projet d'Union pour la Méditerranée (UpM) a une importance géopolitique fondamentale, du fait de la généralisation des regroupements régionaux. Il a été initié par l'Union Européenne (UE). Ce qui est proposé est une politique de voisinage dans un contexte de dialogue déséquilibré. Le terme Union « POUR » la Méditerranée suppose un horizon possible et ultérieur et non pas planifié et actuel (ce qu'aurait signifié Union « DE » la Méditerranée, comme on dit « Union Européenne »). Le terme d' « Union » pourrait masquer le déséquilibre des rapports de force à l'œuvre. D'où l'importance de renforcer les valeurs de *parité* et de *réciprocité* afin de mettre en place un véritable partenariat entre pays méditerranéens.

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSE...) M) détiennent la clé de la sécurité en Europe. Les instabilités qui peuvent concerner certains PSEM ont des répercussions immédiates sur le nord en termes de développement économique (marchés, matière grise, matières premières et de maîtrise des migrations.

Ce qui se passe dans la région méditerranéenne pour ce qui est de la nécessité d'une intégration a eu lieu à l'échelle plus limitée des Etats-nations. Mais évidemment, ce changement d'échelle change considérablement la donne du problème.

Le débat qui a suivi les exposés a mis l'accent sur les enjeux en mesure d'assurer un « vivre ensemble » des populations et des sociétés autour de valeurs non transcendantes et non identitaires même si les pratiques religieuses ou sexuelles, voire les référentiels des valeurs, sont différents. Il ne s'agit pas, dans ce sens, de construire la convergence des valeurs, mais de favoriser les conditions d'une cohabitation des populations ayant des valeurs différentes.

Le processus de Barcelone n'a pas été une réussite mais il a enregistré, sur le plan des valeurs, une avancée au niveau des droits de l'Homme, du statut de la femme... Dans le cas de l'Union pour la Méditerranée, on a voulu se limiter à une approche technico-économique (l'approche par les « projets »), en évitant les sujets qui fâchent. Or, les conflits au Proche Orient et celui du Sahara représentent, sur le plan politique, des points de blocage qui retardent la concrétisation du projet de l'Union pour la Méditerranée. Il s'avère, ainsi, primordial de réfléchir à une gestion spécifique des aspects politiques de ce projet afin d'en maximiser les chances de réussite.



La question de la transition culturelle évoquée par le penseur Ingelhardt est d'un apport important. La prégnance du changement économique constitue le socle de la transition culturelle comme cela s'est passé en Europe. Malgré le fait que sur les deux rives, on parle de « valeurs méditerranéennes », les processus culturels sont très différents. Au Maroc, les classes supérieures et moyennes commencent à intégrer les valeurs modernes même s'il est vrai qu'une société traditionnelle n'est pas pour autant irrationnelle.

Au plan géostratégique mondial, deux mouvements contradictoires sont à l'œuvre et dont il faut savoir gérer les forces centrifuges :

- La constitution, d'une part, de grands ensembles régionaux (Union Européenne, Asean+3, Alena...).
- Les frictions, d'autre part, engendrées par le couple mondial/local : à la mondialisation homogénéisatrice, des réactions identitaires de résistance se développent souvent pour exister. Ceci entraîne une survalorisation des valeurs religieuses, notamment.

La question de fond est comment concilier ces deux tendances ? Faut-il privilégier la thèse de Marx pour qui l'économie mène le monde, détermine les normes et les échanges ou bien la thèse spirituelle selon laquelle, le matériel ne marche pas tout seul ? Entre les deux, il y a la piste d'une convergence non pas de valeurs, mais de normes et une méthode : laisser agir la société civile plutôt que les Etats.

Dans le cas de la Méditerranée, il s'avère primordial d'aller de l'avant vers une intégration euro-méditerranéenne d'un milliard d'habitants pour éviter le scénario du déclin au Nord et des « confettis » au Sud.

Le projet méditerranéen parvient mal, pour l'instant, à se traduire en politiques publiques nationales et régionales. Or, l'interdépendance est une obligation. Mais l'ouverture à l'autre doit être réciproque, libérale notamment sur le plan de la circulation des Hommes. Si l'Union pour la Méditerranée n'est pas un outil parfait, il faut néanmoins s'en saisir pour en faire un outil commun. L'approche pragmatique des projets est une bonne démarche, à condition de ne pas oublier les questions culturelles de fond.



La culture est le point faible des pays du Sud de la Méditerranée : s'ils ne sont pas capables de se définir, ils ne peuvent pas peser sur la scène internationale. Leur image est essentiellement celle que produisent sur eux les pays dominants. Une prise de conscience nationale autour de cet enjeu tarde à se généraliser.

Il a beaucoup été question du contenu des valeurs, très peu des formes. Or l'enjeu porte surtout sur les formes. Il y a des identités « dures » (religieuses, salafistes, « arabe »... qui rendent les comportements impératifs et autoritairement exhaustifs) et des identités « molles » (partielles, non impératives). D'où l'importance des études empiriques qui montrent qu'en réalité, les identités sont « molles ».

Session n°2 : « Les valeurs méditerranéennes »

Durant la deuxième session, animée par IPEMED, deux exposés étaient programmés.

Economie, développement et valeurs en Méditerranée

IPEMED mène un programme de prospective « Méditerranée 2030 » qui est centré sur le rapprochement, par l'économie, des deux rives de la Méditerranée. Un des premiers résultats de ce programme est que les acteurs économiques ou politiques des deux rives ne joueront pas le jeu de l'intégration régionale s'ils ne savent pas d'abord *au nom de quelles valeurs* cette intégration devrait-elle se faire.

Une première solution peut résider dans l'identification des valeurs sur lesquelles nous sommes d'accord dans l'ensemble de la région (c'est l'approche difficile par le « supermarché des valeurs»), soit parce qu'elles constituent des particularités méditerranéennes fortes (les mémoires et les patrimoines, le plurilinguisme et l'interaction culturelle...), soit parce qu'il s'agit de valeurs fondamentales universelles (accès à l'éducation et à la santé, besoins de sécurité des nations comme des individus déclinés dans toutes leurs dimensions, reconnaissance et respect mutuel, Etat de droit...).

Une autre solution peut résider dans un travail commun sur nos « préférences collectives » qui supposent des choix dans un certain nombre de domaines qui fondent le vivre ensemble de toute société. Il s'agit alors non pas de nous mettre d'accord sur les valeurs positives communes, mais sur nos difficultés communes (même si les réponses peuvent varier) face à des dilemmes sociétaux :



- La question du *temps* dans le développement (c'est le rapport entre court terme et long terme, entre passé et avenir, entre conservation et innovation).
- La question du rapport *entre liberté individuelle et cohésion collective*.
- La question de la *justice* (la source du droit, la place accordée à l'impératif d'égalité et la nature de la règle par laquelle s'applique le droit).

La troisième solution porte sur ce qu'il est possible d'appeler les « vecteurs », aptes à mobiliser les sociétés. Identifier les valeurs qui fondent une région commune est une chose, mettre en mouvement ces valeurs au service de la réalisation du dessein commun en est une autre. Les valeurs d'une société ont besoin de catalyseurs pour passer de la transformation lente à l'emballement, sans lequel un projet politique peut difficilement prendre corps.

Dans l'histoire de la construction de l'Europe, ces catalyseurs ont tenu dans la transformation de peurs (peur de la guerre, peur du communisme) en utopie mobilisatrice. La période récente a vu les peurs revenir en force dans les analyses politiques au Nord. Pour ce qui est de la Méditerranée, peut être que la multiplication des peurs (du réchauffement climatique, de l'insécurité, de la pénurie alimentaire, de la qualité des médicaments....) pourrait générer une valeur commune, tournant autour de la notion de « *sécurité générale* » ?

« **Le contrat invisible** ».

Le concept de « contrat invisible » a pour but de chercher les valeurs pour la défense desquelles les Méditerranéens du Nord comme du Sud seraient susceptibles de descendre dans la rue. IPEMED a organisé deux séminaires à Paris et à Tunis pour l'identification des termes du contrat invisible méditerranéen par la détermination par le vote des valeurs perçues par les participants comme fondamentales en Méditerranée.

Au cours du débat qui a suivi les exposés, certains étaient d'avis que la méthode du « contrat invisible » est contestable, du fait que les valeurs ne sont pas indépendantes les unes des autres et que c'est la hiérarchie des valeurs qui est significative. Toutefois, entre le Nord et le Sud, il peut y avoir des valeurs parallèles, des hiérarchies différentes et des manières différentes de les incarner, de les rendre actives. Une méthode différente consisterait à repérer les valeurs sur lesquelles il y a un différend entre le Sud et le Nord (un travail en commun à faire), à traiter les choses qui posent problème (et non pas les choses communes) et à mesurer l'évolution de ces différends. Ensuite seulement, des valeurs communes pourraient être identifiées.



D'autres participants ont estimé que les deux approches se défendent et sont complémentaires, à condition, toutefois, de qualifier non pas une valeur, mais un ensemble de valeurs. L'indicateur : « descendre dans la rue » pour caractériser le « contrat invisible » fait référence à une culture démocratique qui rend légitime la contestation.

D'autres, enfin, ont été séduits par la métaphore du contrat invisible qu'ils ont qualifiée d'intéressante et de stimulante, préconisant d'avancer sur cette voie. Si au bout du compte, nous ne trouvons aucune valeur commune, cela prouvera qu'il faut que nous les bâtissions ensemble.

Certes, la méthode du contrat invisible n'est pas scientifique et les échantillons ne sont pas représentatifs, mais elle a le mérite de poser le problème et de constituer une première étape de ce qui pourrait devenir, plus tard, une enquête très fouillée (façon Eurobaromètres).



19 mai 2010

Santé mentale et lien social au Maroc



L'IRES a organisé le 19 mai 2010 une journée d'étude sur le thème « Santé mentale et lien social au Maroc ». Lors de cette journée d'étude, l'étude « Moroccan national study on prevalence of mental disorders : a community based epidemiological study » portant sur l'état de la santé mentale au Maroc a été présentée par ses principaux auteurs. Un panel d'experts, issus de différentes disciplines scientifiques (psychologie, sociologie, économie, sciences politiques...) a ensuite débattu des déterminants de l'état de santé mentale au Maroc, de son coût social et économique et des orientations de politiques publiques, susceptibles de faire face à cette problématique.

Après avoir présenté le cadre global de l'enquête nationale sur la santé mentale, les auteurs de l'étude ont apporté un éclairage sur le contexte international de la santé mentale. Ainsi, 25 millions de personnes dans le monde seraient schizophrènes, 154 millions souffriraient de dépression et 9 millions seraient alcooliques. De plus, seraient enregistrés au niveau mondial près d'un million de suicides tous les ans.

Les prévisions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), relatives à la santé mentale sont préoccupantes. En effet, l'OMS prévoit que d'ici 2020, la dépression deviendrait la deuxième cause d'invalidité à travers le monde, après les troubles cardiovasculaires.

S'agissant du contexte national de la santé mentale, il a été relevé que les pouvoirs publics ont mis en place différentes versions du « Programme National pour la Santé Mentale ». La dernière version de ce programme se concentre sur la lutte contre la stigmatisation des malades mentaux et la formation des professionnels chargés de la santé mentale.

L'enquête nationale sur la santé mentale, conduite par le Ministère de la Santé, avec l'appui de l'OMS, a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 5000 marocains, âgés de plus de 15 ans. Elle s'est appuyée sur le questionnaire MINI (Mini International Neuropsychiatric Interview), traduit en arabe dialectal. Par rapport à d'autres questionnaires de référence tels que le CIDI (Composite International Diagnostic Interview), le MINI est beaucoup plus simplifié. Ce choix a été opéré en raison, essentiellement, du caractère limité des ressources humaines et matérielles mobilisables à l'époque.

Les résultats de l'enquête montrent que 40,1% de l'échantillon examiné ont eu au moins un trouble mental léger, moyen ou grave ; 26,5% ont souffert de dépression (épisode de tristesse profonde durant les deux semaines précédant l'enquête) ; 6,6% ont eu un trouble obsessionnel compulsif (TOC, « manique ») ; 5,8% ont eu un trouble mental, lié à l'usage de psychotropes (cannabis...) ; 3,4% liés à l'alcool et 2,1% ont eu un trouble mental post-traumatique (accidents de la route, catastrophes naturelles...).



Outre la présentation de ces résultats quantitatifs, l'accent a été mis sur certains cas qui peuvent s'aggraver dans le futur tels que ceux liés aux suicides. En effet, à la question « Est-ce que la mort vaut mieux que la vie ? », plus de la moitié de l'échantillon de l'enquête avait répondu favorablement.

La situation de la santé mentale d'une personne dépend de facteurs tout aussi endogènes qu'exogènes. Ainsi, le patrimoine génétique, la qualité de l'environnement, le degré de vulnérabilité psychique, l'usage des psychotropes... représentent des déterminants essentiels du bien ou mal-être mental d'un individu. Ceci a été mis en relief au niveau des résultats de l'enquête selon le sexe, l'âge, le statut marital, le statut professionnel, le niveau d'éducation et le milieu de résidence.

La comparaison des résultats de l'enquête nationale avec ceux d'autres pays serait intéressante à mener, mais elle se révèle être une œuvre ardue, du fait de la différence des questionnaires utilisés, de la situation et du contexte de chaque pays, en termes d'offre de soins, de la perception des troubles mentaux... Les auteurs de l'étude nationale ont, néanmoins, jugé opportun de présenter les résultats des enquêtes similaires aux Etats-Unis, utilisant le référentiel CIDI. Ainsi, 17% des américains présentaient en 1988 des troubles mentaux, selon l'enquête réalisée par The Epidemiologic Catchment Area (ECA), 32% en 1994, selon l'enquête de National Comorbidity Survey (NCS) et 26% en 2000, selon une réplique de cette enquête. Cette dernière étude a aussi révélé que 52,1% des américains ont vécu, au moins une fois dans leur vie, un trouble mental.

En considérant le MINI, les cas de la France, Nouakchott et Alger ont également été présentés, à titre de comparaison. Les taux de prévalence des troubles dépressifs étaient respectivement de 11%, 19% et 36%.

Les auteurs de l'étude marocaine avaient affirmé qu'aux Etats-Unis, le coût économique et social de la dépression était évalué à 43 milliards de dollars par an et que la maladie d'Alzheimer allait coûter 1.500 milliards de dollars d'ici 2030. L'appréhension du coût social et économique que représente la santé mentale pour l'Etat se fait à travers les coûts directs relatifs à la prise en charge des malades et les coûts indirects liés au manque de productivité des employés. Dans ce sens, il a été rappelé le niveau très faible au Maroc des moyens alloués à la santé mentale au sein du budget de la santé, lequel se trouve globalement en deçà des besoins.



Dans notre pays, la capacité d'accueil des centres psychiatriques est, du reste, très limitée. De nombreux malades qui constitueraient un danger pour la sécurité publique restent sans encadrement ou appui professionnel. Dans ce sens, les médias se sont intéressés à la dernière étude sur la question et les pouvoirs publics commencent à prendre conscience de la problématique, déplorant toutefois que cela se fasse de manière réactive suite à des troubles d'ordre public, causés par des malades mentaux. A titre d'illustration, il a été rappelé que la capacité d'accueil de l'Hôpital Psychiatrique Ibn Rochd fut doublée suite aux derniers faits divers mettant en cause des malades mentaux.

Lors de la séance de débat, différentes questions ont été soulevées par les participants. Celles-ci étaient articulées autour de trois axes principaux :

- **L'intérêt de mener une lecture croisée des enquêtes réalisées au Maroc** : A titre d'exemple, il a été proposé de confronter les résultats de l'enquête nationale sur la santé mentale et ceux de l'enquête World Value Survey qui a révélé que 80% des marocains se déclarent heureux.
- **Les mutations sociales et leurs impacts sur la santé mentale** : la levée de plusieurs tabous, l'individualisation au niveau sociétal et le recul de la valeur de la famille sont des tendances de nature à transformer le lien social au Maroc et à impacter la santé mentale des individus qui se trouvent confrontés à la multiplicité des repères de valeurs.
- **La question du lien entre religiosité et santé mentale** : Par des observations empiriques, il a été remarqué par certains psychologues marocains que plus un individu montre les signes d'une religiosité avancée (port de la barbe ou du voile...), plus il présente des signes de TOC (manie). Ce constat peut être expliqué, en partie, par le fait que les personnes ayant la religion comme référentiel important en matière de valeurs et de comportements risquent de souffrir d'anxiété s'ils sont confrontés, à travers les médias ou leur milieu social, à des images, propos ou phénomènes qui ne s'accordent pas avec ce référentiel.

Afin de faire face aux risques que pose le problème de la santé mentale au Maroc, plusieurs propositions ont été formulées dont notamment :

- **l'adoption d'une politique globale de prévention de la maladie mentale, adaptée à tous les âges** (exemple : soigner la mère pour éviter la transmission d'anxiété à ses enfants, renforcer les capacités cognitives des enfants dès le préscolaire) **et l'implication**, outre le Ministère de la Santé, de **l'ensemble des acteurs pertinents** (les entreprises moyennant l'amélioration des cadres de travail, la société civile à travers la sensibilisation...).



- **l'amélioration des connaissances en matière de santé mentale**, en répliquant l'enquête nationale et en utilisant des questionnaires plus appropriés (CIDI).
- **la création de structures intermédiaires d'accompagnement des malades** (entre l'hôpital et les centres d'accueil des associations) afin de soulager la pression sur les hôpitaux publics.
- **le renforcement de la lutte contre la stigmatisation des malades mentaux**, en s'attaquant notamment aux préjugés relatifs aux amalgames entre folie et trouble mental.



28 mai 2010

Jeunes et politiques publiques de jeunesse au Maroc



L'IRES a lancé une étude sur le thème « Jeunes et politiques publiques de jeunesse au Maroc ». Pour en discuter les principaux résultats, une journée d'étude a été organisée vendredi 28 mai 2010, à laquelle ont pris part des acteurs institutionnels publics, des acteurs de la société civile et des universitaires.

Les auteurs de l'étude de l'IRES ont introduit la problématique générale qui part du constat que les jeunes sont mal à l'aise dans une société où ils éprouvent énormément de difficultés à trouver des repères, à faire leur place et où leur participation politique et citoyenne est plutôt faible. Pourtant, leur mobilisation politique et leur implication dans la construction d'une société démocratique de promotion de la citoyenneté sont essentielles et constituent un enjeu de société.

Aujourd'hui, les jeunes évoluent dans un contexte nouveau de liberté. Ils vivent, rêvent et contestent différemment. Nous assistons, ainsi, à un changement radical de la demande des jeunes, à laquelle doit répondre une offre appropriée, en adéquation avec leurs conditions, problèmes et ambitions.

Depuis l'indépendance, trois périodes ont été identifiées comme correspondant à trois types de politiques publiques envers les jeunes :

- De 1956 jusqu'à 1989 : au cours des trois premières décennies après l'indépendance, la priorité a été accordée au social, à travers une focalisation sur la jeunesse abandonnée et celle en situation difficile.
- De 1990 jusqu'à 1998 : la période connaît une prise de conscience de la problématique de la jeunesse consécutivement, notamment, aux mouvements sociaux des diplômés chômeurs. Le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir a vu le jour dans ce contexte et a été chargé de mener une réflexion dont les résultats n'ont pu être traduits dans les faits.
- A partir de 1999 : Depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, les Discours Royaux accordent une place de choix aux thèmes de la jeunesse, des femmes et de la société civile. Avec le Rapport du Cinquantenaire, la question de la jeunesse a été placée dans le contexte d'un Maroc qui veut prendre les défis du développement à bras le corps.



L'accélération du rythme des changements, du fait de l'ouverture au monde, nécessite de redoubler d'efforts pour en saisir le rythme et le sens.

A ce jour, les politiques sectorielles mises en œuvre, malgré leur importance, restent limitées et dispersées, compte tenu de la non-prise en compte des desideratas personnels et des trajectoires de vie des jeunes. D'où la nécessité d'une politique publique intégrée de la jeunesse, comme un choix stratégique et historique, déterminant dans la construction en cours d'un Maroc moderne. Cette politique aurait pour objectifs **(i)** le dépassement de la fragmentation des actions, de la perception « sectorielle » de la jeunesse et de la multiplicité des services administratifs qui interviennent auprès des jeunes et **(ii)** l'institutionnalisation d'une démarche intégrée et complémentaire, s'appuyant sur un nouveau paradigme de la jeunesse. Elle requiert l'élaboration d'un pacte national, axé autour de trois principes directeurs :

- Considérer les jeunes comme des citoyens de plein droit.
- Assurer une formation de qualité aux jeunes.
- Stimuler les projets de vie personnels des jeunes.

Au plan institutionnel, il y a lieu de refondre les cadres existants et de mettre en œuvre une politique d'écoute, de participation et de gestion de proximité.

Les principales idées qui ont été soulevées par les participants, en réaction à l'exposé des auteurs de l'étude de l'IRES et dans l'objectif d'enrichir les conclusions de l'étude, ont été les suivantes :

- La nouvelle politique de jeunesse devrait être imaginative car notre jeunesse attend une offre de services à la mesure des défis et des problèmes qui sont les siens. Afin d'assurer l'adhésion des jeunes à cette nouvelle politique ainsi que son appropriation par ses principaux acteurs, les pouvoirs publics devraient adopter une politique de communication appropriée, en privilégiant un langage que comprennent les jeunes.
- La participation politique et civique des jeunes est une nécessité pour en faire des acteurs de développement, de démocratie et de modernité. Dans ce sens, la société civile est en train de réfléchir à ce qui doit changer impérativement, y compris en termes de discours adressés aux jeunes. Il faudrait, pour ce faire, renforcer les capacités de plaidoyer du mouvement associatif de jeunesse, en le dotant d'outils et de moyens, à l'instar de ceux mis à la disposition des partis politiques et des syndicats.



- Le Maroc a besoin d'écouter sa jeunesse pour mieux la connaître. Il serait donc opportun de multiplier les études et les enquêtes dans ce sens. Une conférence nationale pourrait être organisée où les jeunes viendraient s'exprimer et réfléchir au Maroc de 2025 et à la place qui y serait la leur.
- La mise en place d'un « SMIG jeunes » permettrait de constituer un soutien précieux à cette catégorie de la population.



Inégalités et cohésion sociale : une analyse économique



L'étude de l'IRES sur le thème « inégalités et cohésion sociale : une analyse économique » a fait l'objet d'une première discussion dans le cadre d'un workshop organisé le 23 octobre 2009, en présence des membres du groupe de pilotage scientifique du programme d'études « Lien social au Maroc » et d'universitaires.

Désireux d'élargir le débat à des spécialistes reconnus, l'IRES a organisé le 10 juin 2010 une journée d'étude sur ce même thème afin de poursuivre l'analyse de la problématique des inégalités au Maroc et leurs impacts sur le lien social et de proposer des recommandations de politiques publiques.

Ont été conviés à cette journée d'étude, en plus des auteurs de l'étude de l'IRES, des universitaires marocains et étrangers ainsi que des représentants de l'administration, notamment du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Directeur général de l'IRES a rappelé que l'un des objectifs derrière le lancement de cette étude est de permettre une meilleure compréhension, tant qualitative que quantitative, du phénomène des inégalités au Maroc et leurs impacts sur le lien social et le vivre ensemble, notamment à travers la question complexe des seuils de tolérance.

Le modérateur de la journée a indiqué que se poser la question des effets des inégalités économiques sur le lien social montre la perméabilité des frontières entre disciplines des sciences humaines et sociales, sachant que pour l'IRES, la question qui se pose est la suivante : quelle politique économique est à même de renforcer la cohésion et le lien social ?

Le coordinateur de l'équipe qui a réalisé l'étude de l'IRES a rappelé que la question des inégalités dans sa globalité reste peu étudiée au Maroc. Les données disponibles approchent la problématique, principalement sous l'angle de la dépense des ménages. Partant de ce premier constat, l'hypothèse de travail de l'étude a été que les inégalités au Maroc sont des inégalités de capacité d'agir. Les inégalités freinant à long terme la croissance et le développement, le renforcement des capacités peut conduire, à long terme, à la réduction des inégalités. Il a ensuite présenté les principaux résultats auxquels l'étude de l'IRES a abouti ainsi que des recommandations pour des compléments d'enquêtes. Dans ce sens, le coordinateur de l'équipe de l'étude de l'IRES a rappelé que :

- le Maroc a enregistré depuis son indépendance une croissance économique qui n'a pas pu résorber les déficits sociaux.



- la persistance des inégalités n'est pas sans lien avec le système de redistribution et les dispositifs de solidarité collective et de sécurité sociale, dans leur forme aussi bien traditionnelle qu'institutionnelle.
- les inégalités se creusent au Maroc alors même que la pauvreté recule.
- le Maroc est sujet à de grandes disparités régionales et spatiales qui conditionnent, pour une grande part, les inégalités de capacité en termes d'enclavement, d'accès à l'éducation, à la santé et à la propriété immobilière ;
- la scolarité réduit la pauvreté, mais pas les inégalités. Le système scolaire est un puissant reproducteur des inégalités.
- les chances de mobilité sociale sont de ce fait largement hypothéquées par les pesanteurs économiques, sociales et spatiales des inégalités.

A l'occasion de la journée d'étude, ont été présentés les principaux résultats des recherches sur les inégalités, menées en Amérique Latine et en Asie :

- La difficulté d'obtenir des statistiques n'est pas propre au Maroc, mais est générale aux pays en développement.
- Les changements qui affectent le monde doivent pousser les gouvernements à faire moins dans le conjoncturel et plus dans le structurel.
- La crise internationale a pour effet positif la dynamisation des marchés intérieurs, ce qui peut infléchir les évolutions économiques dans le sens de plus de cohésion sociale.
- Les inégalités doivent être corrélées au système de valeurs de la société de référence. Le substrat culturel est important dans le traitement des inégalités. La question est de savoir comment celles-ci peuvent devenir un cercle vertueux.
- Au débat inégalités-développement, il faut substituer celui inégalités-croissance. Celui-ci est complexe et différents scénarios sont à l'œuvre dans le monde :
 - ✓ Le modèle chinois où l'augmentation des inégalités va de pair avec une hausse de la croissance économique.



- ✓ Le modèle sud coréen avec une stabilisation des inégalités et une hausse de la croissance économique.
 - ✓ Le modèle brésilien avec une diminution des inégalités et une hausse de la croissance.
- La cohésion sociale est compatible avec une certaine instabilité économique.
 - Les transferts de richesse sont possibles grâce à la mise en place d'un système fiscal progressif qui permet plus d'intervention sociale, en partant du fait que les impôts et les dépenses sont solidairement liés.
 - Concernant la relation éducation-inégalités, il serait opportun d'approfondir davantage les conclusions de l'étude de l'IRES.

La fiscalité est un des instruments mis à contribution par les gouvernements pour juguler les inégalités. L'exemple marocain montre qu'il y a un lien étroit entre :

- assiette fiscale et mobilisation des ressources,
- évasion fiscale et lutte contre les inégalités sociales,
- mobilisation des ressources et incitation par l'instrument fiscal,
- baisse de l'impôt sur les revenus et sur les sociétés et forme de redistribution. Sur ce dernier point, les résultats ne sont pas encore très explicites.

L'examen des inégalités doit se faire en perspective des politiques économiques. Celles-ci se caractérisent au Maroc depuis 1999 par :

- une amélioration continue de la gouvernance par la mise en place d'indicateurs de performances et de résultats,
- une reprise de la croissance avec une moyenne annuelle, ces 5 dernières années, de l'ordre de 5-6%,
- une démarche anticipative qui a permis au Maroc de négocier au mieux le déroulement de sa politique économique dans un cadre de crise financière et économique internationale,



- une croissance des recettes fiscales de 20% par an durant les dernières années n'est pas restée sans effet sur la politique redistributive et sur le développement de l'investissement public moteur principal, aujourd'hui, de la croissance économique,
- une politique publique orientée, plus que par le passé, vers le social, l'emploi et la demande intérieure.

Pour faire face aux inégalités, il est nécessaire de changer de modes d'action à travers :

- la réhabilitation du rôle de l'école comme outil de promotion sociale,
- l'engagement d'un débat national serein et objectif sur l'exemption fiscale de l'agriculture,
- le renforcement du système de couverture sociale qui ne couvre que 35% de la population, en y incluant, notamment, les non-salariés et les indépendants,
- la consolidation du rôle du marché intérieur comme moteur de la croissance.

La crise de confiance a deux causes : le mode de gouvernance politique et la faible redistributivité des politiques publiques. Dès lors, le pari de la lutte contre les inégalités économiques et sociales peut être tenu par :

- la mise en œuvre d'une politique de revenus judicieuse (en référence à l'exemption fiscale de l'agriculture) et d'une politique fiscale audacieuse qui soutient les classes moyennes,
- le renforcement du processus de démocratisation du pays en faveur de la lutte contre le clientélisme et la corruption, considérés comme sources de creusement des inégalités,
- la persévérance du choix stratégique de l'ouverture de l'économie marocaine, avec toutefois des mesures efficaces en vue de mettre fin à la dégradation de la balance commerciale,
- le rehaussement des capacités (empowerment) des plus démunis.
- la réinvention du rapport Etat-équité dans un sens performatif.



La question des inégalités et celle du lien social doit, pour être appréhendée correctement, être examinée dans une perspective historique. Dans ce sens, les points suivants ont été mis en relief :

- Le lien social est rompu lorsque le dispositif politique est rompu.
- L'économie formelle ne peut prospérer dans un contexte où l'économie informelle est développée.
- L'appréciation de la monnaie locale peut être calculée en fonction de, non seulement l'évaluation du taux de change effectif réel, mais, également, en fonction de l'expatriation de la main d'œuvre.
- Il existe une corrélation forte entre l'origine sociale des parents et les résultats scolaires des enfants. Si quantitativement, la scolarisation a fortement progressé (52% en 1998 ; 94% en 2010), l'espérance de vie scolaire après 10 ans est de 3,8 ans au Maroc (12 au Japon et 9 en Turquie), avec de très grandes disparités spatiales. Exemple : au quartier de l'Agdal de Rabat, la moyenne est celle du Japon. Lorsqu'on traverse le pont vers le quartier Akkari, on se retrouve avec des moyennes équivalentes à celle du Bénin.

En somme, l'accent a été mis sur le fait que les problèmes des inégalités et leurs solutions ne peuvent être que structurels, multidimensionnels et composites. La croissance, l'éducation de qualité, l'aide sociale, la fiscalité redistributive, telles sont quelques unes des composantes de la solution au problème des inégalités si l'on veut enrayer le processus de délitement du lien social.

Face à la complexité de la problématique des inégalités, il est nécessaire d'en prolonger l'étude, en y incluant les aspects liés à la redistribution fiscale.



Espace de régulation et de médiation : la recomposition du champ politique



L'IRES a organisé le 29 juin 2009 une journée d'étude sur le thème de « la recomposition du champ politique ». Cette journée s'est tenue après les élections législatives de 2007 et celles communales de 2009 qui avaient connu les taux d'abstention les plus élevés depuis l'indépendance du Maroc.

La réflexion s'est articulée autour d'une problématique centrale : le lien social peut-il se transformer en lien politique et vice versa et selon quels mécanismes ? En vue de mettre en évidence les facteurs déterminants de l'offre politique face à une demande citoyenne de plus en plus exigeante, les participants ont été invités à esquisser des réponses aux questions suivantes :

- Comment redynamiser le champ politique ?
- Comment amener le citoyen à prendre conscience de l'importance du politique ?
- Dans quelle mesure la configuration du champ politique national et sa recomposition peuvent-elles avoir un impact sur le lien social entre les individus et entre ceux-ci et l'Etat ?

Les débats de la première journée d'étude ayant donné lieu beaucoup plus à des interrogations qu'à des réponses tranchées, l'IRES a organisé, une année plus tard, une seconde journée d'étude sur le même thème. Y ont été conviés des acteurs politiques de diverses sensibilités ainsi que des chercheurs universitaires autour de la question de l'offre politique et des perspectives de renforcement du lien politique au Maroc.

Les participants à cette deuxième journée d'étude ont fait des constats et formulé des questionnements et des inquiétudes. Ils ont davantage insisté sur ce qu'il ne faut plus faire, plutôt que de définir les contours d'une vision positive, d'un projet ou d'une offre politique explicite.

Une partie du débat a porté sur la caractérisation du système politique marocain qui a été qualifié de « pré démocratique » du fait qu'il n'a pas encore intégré tous les éléments constitutifs de la démocratie, de la modernité et de la normalité politique.

Tous les participants reconnaissent le rôle central joué par la monarchie au sein du système politique marocain ainsi que le consensus national autour de son caractère légitime, avec une nuance, néanmoins, quant à la qualification de ce rôle :



- La monarchie représente pour l'écrasante majorité des forces vives de la nation et des citoyens le « fondement de l'équilibre sociopolitique marocain » et est perçue comme une chance pour le pays et une garantie de stabilité et de progrès.
- Selon certaines opinions, le qualificatif « monarchie exécutive légitime », communément utilisé, est statique dans le sens où il ne rend pas suffisamment compte des dynamiques politiques et sociales, actuellement à l'œuvre dans la société marocaine, du fait qu'il occulte les évolutions de la monarchie marocaine vers la proximité et la modernisation politique. Le projet réformiste impulsé par la plus haute autorité de l'Etat est considéré comme le levier principal de la redynamisation du champ politique dans un contexte marqué par l'indigence de l'offre politique des partis.
- Certains participants à la journée d'étude estiment, néanmoins, que la configuration actuelle de distribution des pouvoirs est à l'origine, en partie, de la fragilisation des partis qui ont du mal à formuler une offre politique et à proposer un projet de société qui puisse mobiliser les citoyens.

Des paradoxes de la vie politique nationale ont été relevés. Il en va ainsi de :

- l'écart entre les efforts déployés par l'Etat dans les domaines économiques et sociaux et les progrès limités en termes de normalité démocratique.
- la faiblesse de la participation politique alors que l'implication des acteurs de la société civile est forte. « Ecole de la démocratie participative », la société civile a un rôle important dans la consolidation des espaces de liberté.
- une compétition politique qui n'est toujours pas sereine malgré les réconciliations historique (IER) et identitaire (IRCAM).
- la nécessité consensuelle de revaloriser le politique alors qu'en même temps, peu d'efforts sont déployés en vue d'atteindre cet objectif.
- les alliances locales « contre nature » en vue de la constitution des bureaux de certains conseils communaux qui n'obéissent pas aux logiques des alliances parlementaire et gouvernementale.
- l'élection d'un député à la présidence de la Chambre des Conseillers alors que son parti se dit dans l'opposition.



La faible confiance vis-à-vis de la politique et de ses acteurs qui s'exprime d'une manière non équivoque, à travers l'abstention électorale, engendre une indifférence de la population à l'égard de l'engagement et de la participation politique. Cette situation est due :

- à l'opacité de la vie politique, ce qui rend particulièrement difficile, pour le simple citoyen, l'identification de l'opposition, de la majorité, des alliances, des coalitions et des logiques qui président au jeu politique,
- à la faiblesse des partis et de leur offre politique,
- aux dérives de certains médias,
- aux rapports pas toujours harmonieux entre l'Etat et le champ politique.

Les crises du leadership au sein des organisations politiques et syndicales, la balkanisation du paysage politique, la persistance de la transhumance partisane, les controverses déclenchées par l'émergence de certains partis sont tour à tour les symptômes ou les déterminants de la crise du politique.

Les défaillances de la médiation politique, présentes au sein des partis, se traduisent notamment par :

- des écarts entre la base et les instances dirigeantes,
- la non représentation adéquate de certaines catégories sociales importantes, telles que les jeunes et les femmes.

Ces manifestations et ces phénomènes semblent, selon certains participants, indiquer un essoufflement de la dynamique de modernisation politique et de sa rhétorique réformatrice. Comment dès lors sortir de cette « impasse politique » et faire progresser la vie politique nationale ? La redynamisation du champ politique aurait autant besoin d'un nouveau souffle et de nouveaux acteurs que d'une nouvelle génération de réformes et, donc, d'une nouvelle rhétorique réformatrice.

Pour d'autres participants, avant de parler d'une « nouvelle génération de réformes », il est primordial de dresser un état des lieux de celles actuellement en œuvre, de détecter les sources de blocage et de poser le problème de l'adhésion des citoyens.



Si, sur nombre de questions, les nuances, voire les divergences, étaient réelles, sur d'autres, des consensus se sont dégagés. Citons-en, ci-après, les plus significatifs :

- L'importance d'une réflexion sereine pour pouvoir dessiner de nouveaux horizons à l'action. Dans cette perspective, le rôle que peut jouer l'IRES comme forum dépassionné et espace de réflexion, d'échange et de débat serein et constructif a été souligné par les participants.
- Le renforcement de la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions et des acteurs politiques comme pré-requis à la redynamisation du champ politique.
- La nécessaire révision de la loi électorale actuelle, responsable en partie de la balkanisation du paysage politique.
- La lutte contre le phénomène de transhumance politique qui contredit les principes de l'éthique et contribue à décrédibiliser, aux yeux des citoyens, la vie politique nationale et l'offre partisane.
- La nécessité d'élargir les débats politiques à toute la société pour qu'ils ne soient plus l'apanage d'une élite. Le rôle des intellectuels est crucial à ce sujet en tant qu'agitateurs d'idées et vulgarisateurs des concepts fondateurs de l'action politique (démocratie, Etat de droit, société civile, élection, transition, réconciliation, consensus, citoyenneté, confiance, mérite, clivage politique, coalition, conflit, négociation, droite/gauche, liberté/libertés, droit/devoir, majorité/opposition...).
- La recherche de consensus et de réconciliations politiques qui devraient émaner des acteurs politiques et sociaux.
- La promotion de la démocratie au sein des partis politiques, en ouvrant la voie à la rénovation et au renouvellement des élites partisans, à travers l'accès des femmes et des jeunes aux postes de responsabilité et de prise de décision.
- Le renforcement de la connaissance de la société, de ses fondamentaux et de ses tendances, à travers la mise en place d'institutions dédiées à la recherche en sciences humaines et sociales, notamment aux sciences de la politique. Cela permettra aux acteurs politiques de formuler une vision claire du champ de leur intervention et, par voie de conséquence, une offre politique cohérente, susceptible d'emporter l'adhésion des citoyens/électeurs.



**Confiance dans les institutions
et société civile : quelles
articulations pour quel modèle
de culture civique ?**



L'IRES a organisé lundi 25 octobre 2010 un atelier de réflexion sur le thème « Confiance dans les institutions et société civile : quelles articulations pour quel modèle de culture civique ? ».

Confiance interpersonnelle et confiance institutionnelle : deux facettes d'une même réalité ?

Sur le plan institutionnel, les deux thèmes de la confiance, institutionnelle et interpersonnelle, sont bien étudiés par la littérature. La question est de savoir s'il s'agit de la même confiance ou de deux types de confiance distincts ? Généralement, les études montrent que les deux types de confiance constituent un continuum. Toutefois, si la confiance interpersonnelle se comprend aisément, la confiance dans les institutions est un peu plus complexe à appréhender. Cette dernière est aussi la confiance dans les porteurs des institutions.

Dans l'absolu, l'Etat est un acteur non neutre. A plus forte raison dans des régimes non totalement démocratiques où la parole ne s'exprime pas librement dans les espaces publics, pour peu qu'il y ait présence d'un représentant de l'autorité. De ce fait, les résistances aux excès de l'autorité ne peuvent être captées dans pareil régime que dans les coulisses de la vie sociale et politique (blogs, blagues).

Toutefois, plus le régime se démocratise, plus l'Etat est doté d'autonomie et devient une arène au sein de laquelle s'affrontent les acteurs et les forces sociales. De ce fait, l'étude de la confiance dans les institutions constitue un compromis entre les discours de justification et les postures de dénigrement gratuit, entre sujétion et providentialisme.

La question des relations de confiance/défiance entre les institutions et les citoyens ne peut être élucidée sans recourir à l'histoire qui constitue un terrain empirique incontournable dont il convient de mettre à profit les enseignements (institutionnalisme historique).

Le Maroc, contrairement aux pays développés, n'a pas encore accédé à une conception non-matérialiste et qualitative des rapports sociaux et politiques, compte tenu de la rareté des ressources et, donc, des manques et des diverses pénuries. Les demandes des citoyens sont d'abord d'ordre matériel : sécurité, pouvoir d'achat, emploi, transport, santé, habitat salubre... Les demandes qualitatives (démocratie, droits de l'Homme, dignité) qui fondent la société de confiance, restent encore, pour une large part, abstraites.



Société civile-institutions traditionnelles : quels rôles dans les processus de confiance/défiance ?

Au début des années 2000, les associations étaient créditées de plus de confiance que les partis politiques. Aujourd'hui, malgré la prolifération des réseaux d'action civique, cette confiance ne se traduit pas par un renforcement significatif du lien social. Peut être du fait que les ONG ne disposent pas, dans leur grande majorité, d'une compétence et d'un agenda auto-référencés. L'Etat, même en maintenant un discours en faveur du développement de l'action associative et de l'autonomie de la société civile, continue à considérer son agenda et son référentiel comme les seuls légitimes.

A l'instar de l'ensemble de la société, les institutions traditionnelles sont en transition et subissent la pression des dynamiques de changement à l'œuvre, en elles et autour d'elles. Les rares études menées au Maroc insistent sur la faible institutionnalisation des institutions traditionnelles. Ainsi, il y a lieu dans le traitement de la question de la confiance :

- de faire la distinction entre les institutions formalisées et les institutions informelles comme la Jamaa.
- d'accompagner les institutions traditionnelles pour qu'elles réussissent leur transition vers plus de formalisme.

D'une manière générale, y-a-t-il un lien entre la faible institutionnalisation des rapports sociaux et l'érosion de la valeur confiance ? Dans quelle mesure la faiblesse de la confiance exprime-t-elle un désarroi plutôt qu'un choix rationnel ?

La faible institutionnalisation indique la forte persistance des divers types de liens clientélistes et de patronage. Les relations et les transactions, tant interpersonnelles qu'institutionnelles, restent sous l'emprise de la question de la caution/garantie de la tierce personne et indiquent la personnalisation encore forte de ces transactions. La persistance des relations clientélistes et de patronage freinent objectivement la transition vers une société de droit.

Au sein des institutions traditionnelles, notamment dans les espaces ruraux, le rapport « confiance-solidarité » connaît une érosion. L'introduction de l'action associative entame les liens de confiance envers les institutions traditionnelles dont la Jamaa. Comment alors stopper l'érosion des liens de confiance au sein d'une communauté traditionnelle ?



Confiance et politiques publiques

Peut être faudrait-il procéder au déplacement de l'objet de la problématique en s'interrogeant sur le lien entre la problématique confiance/défiance d'une part et les politiques publiques et leur mode de gouvernance d'autre part. En effet, le référentiel de ces politiques reste fonctionnel sans qu'elles fassent, à aucun moment, de la question de la confiance leur préoccupation première, que ce soit au niveau de la programmation, de la mise en œuvre ou de l'évaluation.

La confiance s'est imposée au terme de la phase qualitative du programme d'études de l'IRES sur le lien social comme l'un des thèmes fondamentaux. Dans la perspective de l'enquête de terrain sur le lien social, il convient d'accorder à la confiance une place de choix dans le questionnaire envisagé à cet effet. Dans la perspective de prolonger ce débat, il s'avère opportun de convier des acteurs institutionnels (publics, privés, associatifs) à une journée d'étude pour ainsi éclairer de leur point de vue la complexité de cette relation entre confiance institutionnelle et confiance interpersonnelle.



Quel projet identitaire pour le Maroc des régions ?



L'atelier de réflexion « quel projet identitaire pour le Maroc des régions » s'inscrit dans le prolongement du programme sur le lien social. Il se situe dans un contexte particulier et entend formuler quelques propositions sur la question de la régionalisation au Maroc, suite au Discours Royal et ce, en se focalisant sur la dimension identitaire.

La région ne devrait pas être artificielle, elle devrait se construire sur des bases solides et tenir en compte les unités effectives, les communautés de base qui ont été toujours ignorées dans les projets d'aménagement et des découpages territoriaux. L'exemple de la commune rurale est très illustratif, depuis sa création elle n'a pas réussi à adhérer les groupes qu'elle couvre.

La région ne peut pas être un simple agrégat de communes ou de provinces. Elle ne peut pas être définie par une simple proximité ou continuité territoriale. Il est important de prendre en considération son contenu culturel et tout ce que peut créer des liens fonctionnels entre ses constituants et l'adhésion commune à des imaginaires et à des systèmes de valeurs.

Pour dépasser de la hantise unitaire de l'Etat et proposer une autre conception de l'identité nationale qui prend en considération la diversité culturelle du pays, il s'avère pertinent de réfléchir à l'opportunité de formuler celle-ci dans les termes d'un contenu politique que dans des termes ethnoculturels.

Le projet identitaire des régions est prometteur, mais comment peut-on en faire un projet fiable sans être menaçant pour l'édifice de l'Etat-Nation ? La prise en compte des contenus culturels des régions devrait être accompagnée de toute une série de changements : changement de l'image qu'on se donne de la nation, la reconnaissance de la pluralité culturelle et linguistique, la création d'un principe de territorialité identitaire qui peut contribuer au désamorçage des tensions identitaires, le passage d'une dimension linguistique unitaire à un statut pluriel, transition progressive d'une région économique vers une région territoriale, fondée sur des contenus culturels.

Non moins important, il serait judicieux d'élaborer une politique linguistique qui prend aussi en considération les pluralités intralinguistiques (une langue officielle, deux langues nationales) ; (deux langues officielles, des langues régionales) ; (une langue officielle, deux langues nationales, des langues régionales).



S'agissant de la difficulté de définir une région sur une base culturelle (quels sont les traits à mobiliser pour dessiner les frontières entre les régions ?), il a été considéré comme primordial de mener des enquêtes auprès des populations concernées et d'inventorier les potentialités culturelles des régions.

Il est possible d'entrevoir des régions avec des caractéristiques identiques, mais dans le domaine de la construction identitaire, les éléments culturels ne suffisent pas. D'où le rôle clé à jouer par une minorité agissante pour permettre une meilleure valorisation au sein d'un socle identitaire commun des diversités et des spécificités culturelles du pays.



Confiance dans les institutions, politiques publiques et espaces de citoyenneté



L'IRES a consacré à la « confiance dans les institutions » plusieurs études dans le cadre de son programme d'études « Lien social au Maroc ». Capitalisant sur ces résultats, l'institut a organisé le 25 octobre 2010 un atelier de réflexion sur le thème « Confiance interpersonnelle et société civile ». Pour prolonger cette réflexion, un séminaire a été organisé le 27 décembre 2010 autour du thème « Confiance dans les institutions, politiques publiques et espaces de citoyenneté ».

Ce séminaire a réuni des acteurs de la société civile ainsi que des universitaires de différentes disciplines (anthropologie, sociologie, psychologie sociale, droit, sciences politiques, sciences économiques) exerçant dans différents instituts et universités du Royaume (Rabat-Agdal, Rabat-Souissi, Fès, Casablanca, Mohammedia, Tanger).

Socle du lien social et ressource politique de premier plan, au centre des dynamiques sociopolitiques de mobilisation et d'intégration, la valeur confiance ne saurait être un acquis définitif. Sa restauration est une préoccupation constante des autorités publiques dans les régimes démocratiques. La valeur confiance révèle l'état de santé d'une société, la qualité fonctionnelle de ses institutions, sa capacité à renforcer les relations de solidarité, à ériger un système politique juste et son corollaire l'Etat de droit. C'est un indicateur probant dont il importe de tenir compte, notamment dans les périodes de crise et de réforme.

Dans le cadre des dynamiques du changement social et politique, par un phénomène d'agrégation d'attitudes individuelles, les sociétaires-citoyens ont plus ou moins confiance entre eux et/ou dans les institutions. Plus la confiance interpersonnelle est forte, plus la confiance institutionnelle l'est et vice versa.

Une société où la valeur confiance viendrait à s'étioler sans que les sociétaires et les institutions ne réagissent pour la remettre au centre de son système de valeurs est une société en déclin. Les régimes autocratiques peuvent n'avoir cure du degré de confiance qui leur est accordé par leurs citoyens ; la peur résultant de la coercition et des menaces physiques et morales peut servir de substitut temporaire au contrat de confiance. Toutefois, comme l'illustrent les exemples tunisien, égyptien et libyen, la coercition ne peut constituer, à long terme, une alternative viable et durable au manque de confiance.



Au Maroc, la confiance reste une notion polysémique ; chacun lui associe une signification particulière compte tenu du fait que le socle structurant les rôles, les règles, les droits et les devoirs des uns et des autres n'a pas encore fini de se constituer pour devenir un référent partagé, inclusif de toutes les attitudes, valeurs, normes et comportements des différents acteurs de la société et au sein de l'Etat.

D'une manière générale, la confiance demeure sous-investiguée au Maroc, notamment dans son versant interpersonnel. Or, l'image que les Marocains ont les uns des autres et le degré de confiance qu'ils ont les uns envers les autres sont tout aussi fondamentaux à connaître que les manifestations de la confiance/défiance vis-à-vis des institutions publiques.

De même, nous ne connaissons pas dans quelle mesure la croyance aux valeurs traditionnelles influe-t-elle sur la confiance interpersonnelle ni l'influence des valeurs modernes sur la confiance envers l'Etat. Selon l'enquête nationale sur les valeurs de 2004, le réservoir des valeurs traditionnelles est en passe de connaître un certain essoufflement, dû principalement au déclin des valeurs, censées être à la base de toute société de confiance : *niya* (bonne foi), *maaqoul* (sérieux), *kalma* (parole d'honneur), *thiqa* (fiabilité)...

Communautés de base et confiance

Confiance et solidarité sont les deux valeurs fondant la vie des sociétés de liens pré-modernes et de leurs communautés rurales de base ; l'une faisant écho et soutenant l'autre. Etroitement localisée, la confiance y est d'abord accordée à des personnes et s'appuie sur les rapports de parenté, la communauté proche, les cosmologies religieuses et la tradition.

La société marocaine du XX^{ème} siècle a progressivement cessé d'être majoritairement rurale sans se départir des relations sociales qui caractérisent la ruralité et des fortes solidarités agnatiques.

Cinquante ans après l'indépendance, le malentendu persiste entre l'Etat central et les communautés de base et l'indifférence mutuelle règne. La confiance en pâtit. Le processus de désarticulation des communautés de base (confédérations, tribus, fractions) et de leurs institutions (villages, douars, jemaâs), entamé avec le protectorat par la création de la commune rurale et prolongé par l'Etat national, a constitué « une agression » tendant à « casser la tribu » (P. Pascon). Ceci n'a fait qu'aggraver le déficit de confiance entre les populations rurales et les institutions « centrales ». Or, la communauté de base continue d'être dynamique et efficace.



Aussi, les questionnements ci-après restent-ils d'actualité :

- Le projet de régionalisation intégrera-t-il la communauté de base ou l'ignorera-t-il, à l'instar de tous les précédents ?
- La jamaa restera-t-elle cantonnée dans la sphère non formelle ?
- La formalisation de la jamaa laissera-t-elle aux citoyens les mêmes libertés dans la gestion des affaires collectives ?

De la nécessité de la méfiance en politique

La confiance est consubstantielle à la démocratie et reste une condition indispensable à l'économie du marché. Pour l'obtenir et la conserver, les dirigeants politiques promettent de mettre l'efficacité de l'action publique au service de la performance économique. Les réformes engagées mobilisent souvent les moyens du management privé aussi bien pour améliorer le fonctionnement du service public que pour promouvoir l'image des dirigeants auprès du public à conquérir. Mais la confiance politique ne se construit pas seulement sur la satisfaction du service rendu au nom de l'intérêt général. Son obtention et sa conservation se consolident sur un temps plus long, en intégrant de nombreux facteurs, notamment l'influence des comportements communautaires et les effets des débats politiques qui oscillent en permanence entre le rationnel et l'émotionnel.

Dans les démocraties accomplies, l'institutionnalisation du doute et de la méfiance participe du caractère inachevé et, donc, perfectible de la modernité politique. La méfiance constitue un impératif de vigilance citoyen, un pré-requis de fonctionnement sain d'un système autorégulé et un argument en faveur de la pérennisation de ce système. Le sentiment que les choses et les personnes sont fiables prend la forme d'un "engagement impersonnel". La perte de confiance par l'érosion due à l'exercice du pouvoir donne l'opportunité au peuple de renverser les majorités, coupables, à ses yeux, de mal gestion réelle ou supposée des affaires publiques.

Dans la société de liens, le sentiment de confiance est proportionnel à la densité et à la « qualité » des réseaux d'appartenance, la méfiance et la confiance n'y ont pas encore de cadre où, coexistant, elles peuvent animer les conduites des acteurs tant au plan national que local. Le passage à des attitudes institutionnelles valorisant les comportements générateurs de confiance ne va pas de soi et le rôle de l'Etat est central dans l'encadrement et la transition vers une société de confiance.



Au Maroc, le lien d'extériorité par rapport à l'Etat et à ses institutions est encore à la base des représentations politiques de larges pans de citoyens illettrés, ruraux ou socialement exclus, notamment. Le pouvoir étatique et ses institutions sont perçus à la fois comme extérieurs et supérieurs. Il en découle que la sphère du politique est perçue comme redoutable, mystérieuse et, en toutes hypothèses, peu propice à la confiance spontanée.

La soumission *volontaire* aux lois et l'engagement citoyen dans l'édification d'un Etat de droit sont tributaires de la possibilité offerte aux citoyens de sanctionner une équipe par le retrait de leur confiance et son remplacement par une autre.

Confiance et activités économiques

Longtemps considérée comme un concept peu opératoire en dehors des procédures contractuelles, la confiance est qualifiée par les économistes de « lubrifiant » économique et social. Elle suscite chez ces derniers un intérêt qui se justifie par la mondialisation, l'exacerbation de la concurrence, la quête de nouveaux marchés, l'incertitude grandissante et la volonté de libérer les énergies et les solidarités entreprenantes.

La confiance guide et inspire la fameuse « main invisible » du marché et la direction qu'elle doit prendre. La non-confiance, à l'inverse, constitue dans notre contexte actuel un facteur inhibant et de plus en plus coûteux par la défaillance et le manque d'initiatives qu'il peut générer ainsi que par la propension de l'informel, de la concurrence déloyale, voire même de la corruption.

Ainsi, le manque de confiance en matière de relations commerciales entrave les transactions marchandes entre les citoyens, ralentit le rythme de leurs échanges et diminue leur coopération. Ce qui incite l'Etat à mettre en place une réglementation excessive des circuits économiques et, par là, reproduit la méfiance entre les agents économiques et entre ceux-ci et l'Etat. Or, le manque de confiance mutuelle est un terrain propice à la floraison de la concurrence déloyale, à la prolifération de la corruption et au ralentissement de la croissance économique.



Ainsi, en matière de transaction économique, la sécurité juridique et judiciaire, la lutte contre la corruption, la gouvernance d'entreprise et la régulation des marchés financiers constituent, pour la confiance des investisseurs des éléments fondamentaux pour l'image et la compétitivité d'un pays et de ses entreprises. Or, en matière économique et commerciale la performance d'un système juridique se mesure à son indépendance et à sa capacité d'appliquer la réglementation de façon efficace, rapide, transparente et équitable.

La lutte contre la corruption sécurise les transactions économiques et commerciales contre la prédation et les réseaux mafieux. La bonne gouvernance d'entreprise et celle macro-économique des pouvoirs publics participent à l'élévation du degré de confiance entre acteurs économiques, suscite la croissance et la sécurise.

La société civile entre confiance et méfiance

La confiance dans les institutions se forme en prolongement de la confiance interpersonnelle grâce au travail des réseaux de réciprocité (associations, clubs, forums civils...) qui confortent le lien entre le citoyen et la chose publique, en promouvant des valeurs positives comme la participation, la solidarité, l'appui aux autorités, l'engagement civique, la responsabilité, la compassion ou la valorisation du bien public.

Le Maroc gère des retards en termes de valorisation des réseaux de réciprocité et d'engagement civique. Les résultats de la cinquième vague de la World Values Survey (2005-2008) indiquent un faible degré de confiance interpersonnelle entre Marocains : 12,8 % seulement des Marocains estiment que l'on pourrait faire confiance aux autres contre 18,5% en Egypte et 68% en Suède. Toutefois, cette indication d'une confiance interpersonnelle très faible au Maroc, une fois croisée au nombre important d'ONG (30.000, 50.000, voire 70.000, selon les estimations) peut laisser perplexe car se prêtant à des interprétations non convergentes.

La société civile, tout en étant confrontée à des enjeux spécifiques, interpelle de manière différenciée la question de la confiance compte tenu de ses missions, son positionnement dans la société et la nature des relations qui la lient aux institutions politiques et aux citoyens.



Le rôle croissant du mouvement associatif, particulièrement sa composante de promotion de la citoyenneté et des droits humains, a généré un processus de concurrence dans le leadership et l'influence dans des espaces traditionnellement réservés aux acteurs politiques.

L'apparition d'une nouvelle génération de leaders développant des démarches de proximité avec les populations et, de ce fait, plus à même d'influer sur les opinions, les valeurs et les comportements, a connu et connaît encore à ce jour une tendance ambivalente marquée de la part de l'Etat par :

- une stratégie d'encouragement de leaders dotés de la confiance de la population et susceptibles de relayer la stratégie de l'Etat dans des domaines considérés comme prioritaires et où la crédibilité et la légitimité constituent des conditions clés de réussite de l'action de ce dernier.
- la méfiance ainsi que la recherche permanente d'instrumentalisation et de limitation du champ d'influence, motivée par le souci de contrôler une évolution et un champ dont les comportements restent imprévisibles.

Pour que la confiance puisse se développer, deux conditions sont requises :

- La reconnaissance et l'acceptation par les pouvoirs publics du rôle des associations en tant qu'acteurs, souvent porteurs de pouvoirs et de compétences complémentaires, des fois alternatives.
- L'élargissement de la base du socle fondateur de la confiance et le développement d'une citoyenneté adaptée aux exigences des temps modernes.

Confiance et lutte contre la corruption

L'impact négatif de la corruption sur le lien social est aujourd'hui de notoriété publique. Des études nationales et internationales soulignent et attirent l'attention sur sa nocivité. La corruption bafoue la confiance publique et diminue le capital social. Elle affaiblit la légitimité de l'Etat lui-même et réduit sa capacité à susciter des institutions qui soutiennent le marché. Au plan national, l'étude diligentée en 2009 par l'IRES, dans le cadre du programme d'études « Lien social au Maroc » a suffisamment insisté sur les dangers que fait courir ce fléau à la cohésion sociale, à la stabilité politique et à l'efficacité des activités économiques dans notre pays.



La lutte contre la corruption passe par l'amélioration de la gouvernance et le respect des droits des personnes, la réforme de la justice, l'implication de la société civile, la performance administrative et la reddition des comptes. Elle a pour finalité la conquête de la confiance dans l'Etat et le marché et pour critère principal les progrès à réaliser sur la voie de l'efficacité politique.

Le recours à la notion de « gouvernance publique » permet d'invoquer l'impératif d'assurer l'efficacité managérielle et d'en être comptable à l'égard des citoyens, sans faire état explicitement des considérations politiques ou morales. Son introduction dans le vocabulaire politique et administratif présente l'avantage de rapprocher la quête de l'efficacité des services de l'Etat de celle de la performance des entreprises. Ce qui présente le double intérêt de lui fixer comme objectif prioritaire l'efficacité de la dépense publique et comme finalité une meilleure adhésion du public au fonctionnement institutionnel.

L'accountability et la transparence prennent dans cette démarche une place centrale, tout en participant à l'affermissement de l'Etat de droit et de la participation citoyenne et, donc, à l'établissement d'un haut niveau de confiance citoyenne vis-à-vis de la chose publique et des mandataires chargés de sa gestion.

A mesure que l'on s'éloigne du modèle démocratique qui sanctionne la confiance politique par le suffrage universel et que se creuse le décalage entre les valeurs partagées dans la société et celles de la gouvernance moderne, les dysfonctionnements du service public n'impactent la confiance politique que de manière limitée. C'est probablement là un défi majeur pour la lutte contre la corruption.

Confiance, régionalisation et statut d'autonomie

La mise en œuvre d'une régionalisation avancée et d'un statut d'autonomie pour le Sahara peut constituer, à juste titre, le couronnement d'une politique qui fait de la proximité sa fin et son moyen pour retisser et consolider les liens de confiance entre le sommet et la base, entre le centre et les régions. La réflexion sur la régionalisation ne peut être menée sans prise en compte des nécessités de l'autonomie et inversement. Car, en définitive, il s'agit d'un même mouvement, né d'une même vision et qui commande une cohérence d'ensemble.



La réflexion et le travail institutionnel qui concerne cette réforme des liens et des rapports entre l'Etat d'une part, les régions, voire les « pays » de l'autre, affectent l'organisation générale de l'Etat, la répartition des pouvoirs et les transferts de compétences vers ses démembrements territoriaux. Ils nécessitent un changement de paradigme politique et culturel, une autre manière institutionnelle d'être et d'agir, une autre vision de soi et du monde. Cette réforme qui se déploie concomitamment par le haut et par le bas doit tenir compte des données proprement nationales et des expériences étrangères qui ne peuvent être ignorées.

En attendant le rapport de la Commission sur la régionalisation avancée, il est utile de rappeler que le succès de la réforme de régionalisation et d'autonomie au Sahara est conditionné par cinq impératifs : la spécificité des territoires, la légitimité, l'effectivité, la participation et l'égalité :

- **Spécificité et identité des territoires** : La régionalisation étant basée sur un découpage territorial donné, dicté par un impératif de cohérence globale, celui-ci est à établir en tenant compte des identités culturelles régionales et des spécificités linguistiques et ethniques des populations, de la diversité géographique des territoires ainsi que des potentialités humaines et économiques.
- **L'institution régionale légitime** est celle qui tisse avec le citoyen/électeur des liens de proximité et qui tient compte de ses choix et opinions. Sa légitimité et son succès se mesurent au degré de confiance qu'elle arrive ou n'arrive pas à inspirer auprès de ses citoyens.
- **L'effectivité de l'institution régionale** se mesure à son utilité. Son pire ennemi est le dédoublement fonctionnel qui crée la confusion et signe son inutilité.
- **La participation** est, par définition, génératrice de confiance et d'esprit civique chez les citoyens. Elle permet, par la consultation, l'adhésion des concernés aux décisions prises. Ces derniers, écoutés et leur avis pris en compte, se sentent « tenus » par l'action de développement, initiée par les autorités publiques, notamment régionales. Ce qui pose l'impératif d'émergence d'une élite régionale, capable de porter le projet régional. Pour ce faire, il est indispensable que les corps intermédiaires à la tête desquels les partis politiques et les associations de la société civile, puissent être parties prenantes et contribuer à la réussite de cette grande réforme.



- **L'égalité entre les régions** demeure un idéal à atteindre. Les inégalités de traitement qui pourraient exister ou subsister entre les différentes régions peuvent être frustrantes pour les citoyens, en particulier ceux qui appartiennent à des régions moins nanties. La solidarité inter-régionale, si elle est indispensable, ne doit pas par le jeu d'une péréquation techniciste empêcher l'émergence et le développement d'élites économiques régionales, et pérenniser ainsi les inégalités. Il est donc recommandé, à la place du système de péréquation, d'agir par une différenciation du système fiscal appliqué au niveau de chaque région. Des avantages fiscaux pour les régions les moins pourvues seraient de nature à encourager l'investissement.

Confiance et politiques publiques

Le rapport de confiance/défiante institutionnelle n'est pas à expliquer exclusivement par le contenu des politiques publiques. Toute politique publique se ramène au moins à une double dimension : une dimension procédurale qui a trait aux modes d'élaboration, de gestion et d'évaluation des politiques et une dimension substantielle qui se rapporte au contenu de la politique publique considérée. L'une et l'autre dimensions interfèrent de façon décisive dans le processus de construction de la confiance institutionnelle.

Lorsque le citoyen marocain en vient à exprimer une doléance ou une critique à l'adresse de l'Etat ou d'une institution publique déterminée, il a tendance à le faire par le truchement d'un jugement sur l'action publique sectorielle, censée être dépolitisée (santé, transport, emploi) et, rarement, en termes de critique politique ouverte, laquelle démarche est considérée comme risquée, voir lourde de conséquences.

Le jugement porté par les Marocains sur les politiques publiques menées par l'Etat est globalement affecté par la variable « niveau d'instruction ». Pour un Marocain moyen, la hiérarchie des besoins reste dominée par des valeurs et des attentes essentiellement matérielles comme le renforcement du pouvoir d'achat, la sécurité de l'emploi ou la qualité des prestations administratives et moins par des valeurs non-matérielles comme la participation à la décision publique, la protection de l'environnement ou la gendérisation de l'action publique. Le Marocain non instruit dépend généralement, pour ce qui est de la construction de son jugement civique, des représentations et stéréotypes véhiculés par la rue, les médias ou la culture publique.



Toutefois, l'élargissement des bases sociologiques et économiques des classes moyennes amplifie les attentes et aspirations post-matérielles des Marocains. Les citoyens mieux lotis en capital culturel sont capables de construire des jugements civiques réflexifs car ils sont mieux outillés pour prendre une certaine distance par rapport aux jugements « communs ».

L'appréciation de la politique étrangère est un bon exemple de cette tendance vers des aspirations post-matérialistes. A la différence des autres politiques publiques, celle-ci suit un processus décisionnel dont les destinataires sont en priorité les sujets du droit international.

L'émergence d'une citoyenneté transnationale, représentée par les Marocains Résidents à l'Etranger, contribue, aux côtés des acteurs économiques et des ONG, à injecter à dose homéopathique une dynamique horizontale au processus de production de la politique étrangère qui était jusque là essentiellement verticale.

De même, la mise sur la place publique d'informations diplomatiques, censées rester à l'ombre des projecteurs (affaire des câbles Wikileaks) ramène la politique étrangère au rang qui doit être le sien, celui d'une politique publique d'abord et avant tout, une politique questionnable dont est comptable, en premier comme en dernier ressort, l'équipe gouvernementale en place.

Le rendement de la diplomatie du pays, ses résultats et le peu d'informations dont dispose le grand public font l'objet d'un débat et d'appréciations critiques qui sont ensuite relayés par les médias traditionnels et sur internet.

Recommandations

Le système marocain de politiques publiques gagnerait à intégrer la dimension « confiance » en la hissant à un statut de référentiel à part et ce, tant au niveau de l'élaboration, de la mise en œuvre que de l'évaluation de l'action publique.



Le développement participatif et la coproduction des politiques publiques (gendérisation, évaluation participative...) constituent une extension du principe d'inclusivité. L'intégration du principe d'inclusivité est de nature à renforcer le lien de confiance dans les politiques publiques et, donc, dans les institutions de l'Etat, non pas tant parce qu'elle constitue un mécanisme efficace de légitimation de la décision publique, mais parce que la consultation des usagers et l'implication des acteurs marginalisés constituent la meilleure façon d'éradiquer le rapport d'extériorité et, donc, de défiance envers l'Etat et ses institutions.

Aussi, les quelques propositions suivantes sont-elles de nature à consolider le lien social et à renforcer le capital confiance des sociétaires-citoyens vis-à-vis des institutions de l'Etat à travers des politiques publiques soucieuses de :

- consolider le lien civique de confiance : les pouvoirs publics devraient continuer à cibler les politiques publiques qui affectent le bien-être matériel (social et économique) des Marocains, c'est-à-dire celles impactant la redistributivité de l'action publique : santé, éducation, emploi, fiscalité, transport...
- renforcer les administrations de « guichet » : le ciblage devrait concerner, à titre prioritaire, les administrations qui traitent directement avec les citoyens/usagers (exemples : administration fiscale, tribunaux, arrondissements de police, services de préfecture...). Il n'est pas seulement question ici d'améliorer les conditions d'accueil des citoyens, mais d'éradiquer en amont une des causalités principales de la défiance civique, car c'est au contact des agents publics que les citoyens forment leur jugement sur les institutions et leur manière de fonctionner.
- cibler les catégories sociales qui développent des compétences critiques particulières : jeunes, diplômés, intellectuels, fonctionnaires, professions libérales, militants associatifs et, d'une manière générale, les membres de la classe moyenne du fait qu'ils sont, par leurs orientations culturelles et socioprofessionnelles, plus proches des dossiers publics et possèdent généralement des capacités intellectuelles qui les habilitent à accéder facilement aux médias et aux forums civils militants. En plus, les couches moyennes commencent à devenir plus exigeantes en termes de qualité de gouvernement et leurs attentes ne cessent de prendre de l'ampleur. Les conclusions de la commission interministérielle qui travaille aujourd'hui sur ce dossier devraient être capitalisées et opérationnalisées avec le plus grand soin.



- accroître l'ancrage territorial des politiques publiques : Cette exigence vise à éliminer le sentiment d'extériorité par rapport à l'Etat et à la chose publique.
- développer la politique de reconnaissance communautaire : celle-ci consiste en des actes de réhabilitation initiés par l'Etat en direction de territoires censés être victimes d'une certaine marginalité socioéconomique et culturelle. Recommandée, entre autres, par l'Instance Equité et Réconciliation, cette piste d'action est déjà inscrite dans l'agenda de l'Etat et son institutionnalisation prend des formes variables : l'IRCAM pour ce qui est de la reconnaissance culturelle de l'amazighité, le CORCAS pour ce qui est de la reconnaissance sociale et économique des provinces sahariennes, les centres régionaux d'investissement et les agences régionales de développement (Sud, Nord, Oriental) pour ce qui est de l'animation sociale et économique du territoire... Un paradoxe subsiste : la majorité de ces instances ont leur siège dans la capitale du Royaume alors qu'elles sont appelées, de par leur mission même, à être présentes sur le terrain et à être très proches des populations.



**Programme d'études « Compétitivité
globale et positionnement du Maroc
dans le système mondialisé »**



Convergence réglementaire Maroc-Union Européenne : opportunités et enjeux



Ce séminaire, organisé en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer, s'inscrit dans le cadre des activités scientifiques du programme d'études de l'IRES sur le thème « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », dans son volet relatif à l'examen des enjeux et défis du statut avancé.

La problématique du statut avancé fait actuellement l'objet d'une étude approfondie à laquelle est associé, en plus des chercheurs de l'IRES, un groupe de travail universitaire pluridisciplinaire. L'étude en cours de réalisation devrait permettre de quantifier le coût inhérent à la convergence réglementaire et de proposer des orientations stratégiques pour faciliter le rapprochement du Maroc du système normatif et réglementaire communautaire.

Ce séminaire a été organisé le 22 juin 2010, sous forme de trois sessions, abordant respectivement (1) les expériences étrangères en matière de reprise de l'acquis communautaire, (2) l'identification des priorités nationales, en tenant compte de l'écart actuel du système réglementaire et normatif marocain par rapport à l'acquis communautaire et (3) les modalités de financement de la convergence réglementaire.

Pour aborder ces différents aspects, un panel d'experts nationaux et étrangers a été convié aux travaux de ce séminaire. Ces experts relèvent d'horizons disciplinaires variés et se composent, entre autres, des représentants des départements ministériels marocains impliqués dans le processus de convergence réglementaire ainsi que des hauts responsables de la Délégation de l'Union Européenne au Maroc.

Ouvrant les travaux de ce séminaire, le Directeur Général de l'IRES a mis en relief le caractère stratégique des relations Maroc-Union Européenne dans le cadre du statut avancé et le rôle clé de la convergence réglementaire en tant qu'instrument incontournable pour approfondir l'intégration du Maroc dans son voisinage européen.

Pour sa part, le représentant permanent de la Fondation Konrad Adenauer Stiftung au Maroc a mis l'accent sur l'importance de la dimension humaine dans l'aboutissement du processus d'intégration du Maroc dans l'espace européen, en général et dans la réussite du processus de convergence réglementaire, en particulier.



Session 1 : Expériences étrangères en matière de reprise de l'acquis communautaire

La référence aux expériences étrangères en matière de reprise de l'acquis communautaire dans le dispositif juridique d'un pays permet de déduire des enseignements utiles que le Maroc pourra mettre à son profit pour décliner les modalités de sa convergence réglementaire par rapport à l'Europe. Elle permet, également, de déceler les lacunes que le Maroc se doit d'éviter au cours de ce processus.

Le processus d'alignement sur l'acquis communautaire par les nouveaux membres de l'Union Européenne ou ceux en phase de préadhésion permet de ressortir l'utilité de poursuivre une démarche participative pour faire adhérer les différents acteurs (gouvernement, parlement, secteur privé, société civile, population) et de la relayer par une politique de communication, axée sur des messages ciblés et dénués de toute ambiguïté.

Parallèlement à la démarche participative et informative, l'existence d'un cadre de coordination, permettant de fédérer les efforts nationaux, de mener les négociations avec la partie européenne et de suivre les différentes étapes de transposition de l'acquis communautaire a constitué un trait commun des expériences examinées. Néanmoins, l'efficacité de ce cadre de coordination demeure tributaire du renforcement des capacités humaines et institutionnelles mobilisées par les pays concernés.

Par ailleurs, même si le rôle de l'assistance technique et financière de l'Union Européenne est décisif pour faciliter la transposition des normes et réglementations communautaires par un pays candidat ou partenaire, il n'en demeure pas moins que l'adoption d'une approche volontariste et délibérée en matière de prise en charge des réformes constitue un facteur de réussite indéniable.

Dans des pays où le processus d'intégration à l'Union Européenne s'est fait dans la précipitation, comme en Roumanie, le développement inachevé des capacités institutionnelles et administratives a rendu l'implémentation de l'acquis communautaire difficile et risque à l'avenir d'induire des coûts politiques et sociaux élevés.

L'expérience turque révèle que la démarche adoptée par ce pays a été progressive et prend appui sur les progrès accomplis dans le cadre du processus de coopération avec l'Europe (accord d'Ankara de 1963, union douanière en 1996, candidature à l'adhésion en 2004).



Ce pays, dont la législation est aujourd'hui conforme à hauteur de 60% à l'acquis communautaire, a pu mettre à son profit l'instrument d'assistance technique de préadhésion, en le relayant par un programme dense de réformes qui n'est pas conditionné par l'issue des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

Le cadre institutionnel mis en place par la Turquie pour gérer son processus de convergence par rapport à l'Union Européenne revêt un caractère stratégique. Ce pays a mis en place un groupe national de suivi, composé du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre de la justice et du ministre chargé des affaires européennes. En plus, des euro-départements ont été créés au niveau des administrations turques, en vue de faciliter l'appropriation des réglementations européennes.

L'alignement de la Turquie sur l'acquis communautaire a favorisé le développement de la compétitivité de ses entreprises, majoritairement des PME et l'attractivité du pays pour l'investissement étranger, en provenance tant des pays européens que de ceux se situant en dehors de l'Europe.

Pour sa part, l'expérience de l'Ukraine dans le cadre de son partenariat avec l'Union Européenne offre des enseignements utiles. Ce pays, qui ne dispose pas encore de perspectives d'adhésion, s'est inscrit dans un processus de réformes volontariste qui prend appui sur les moyens propres du pays et sur les instruments de coopération financière et institutionnelle offerts dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Pour adapter sa législation à celle de l'Union Européenne, l'Ukraine a mis en place un conseil national placé auprès de la Présidence du pays. Un mécanisme de surveillance des projets de lois a été instauré dans le but d'assurer leur conformité avec la législation européenne. Ce rythme soutenu de mise à niveau institutionnelle a permis à l'Ukraine de disposer de deux instruments essentiels pour l'adoption de l'acquis communautaire : Un programme national d'adaptation de la législation de l'Ukraine à celle de l'Union Européenne et des plans-calendriers de l'adaptation dans les domaines prioritaires.

En parallèle, un dialogue politique renforcé s'est-il instauré entre l'Ukraine et l'Union Européenne. Outre le sommet de haut niveau, un comité de coopération parlementaire, se réunissant deux fois par an, permet de débattre des différents sujets stratégiques d'intérêts communs. L'Ukraine a fait aussi adhérer sa société civile au processus de prise de décisions en ce qui concerne sa politique de proximité par rapport à l'Union Européenne.



Session 2 : Ecart du système législatif et normatif marocain par rapport à l'acquis communautaire et identification des priorités nationales

La convergence réglementaire entraîne des effets plus structurants que la simple libéralisation tarifaire. Sa particularité réside dans sa contribution à l'amélioration du climat général des affaires au Maroc : sécurité juridique, transparence, mise à niveau institutionnelle..., seule capable de renforcer l'insertion du Maroc dans les circuits de production et d'échange européens et d'accroître son attractivité pour les investissements étrangers.

La référence à l'architecture générale de l'acquis de l'Union Européenne permet de distinguer entre les chapitres à caractère technique, légal et administratif, au niveau desquels le Maroc enregistre déjà des progrès en termes de sa convergence et ceux qui ont un caractère purement politique, touchant aux aspects de souveraineté nationale et qui nécessitent, à l'évidence, une approche spécifique.

D'emblée, il convient de préciser que la convergence en matière de normes techniques ne s'inscrit pas uniquement dans le cadre du rapprochement avec l'Union Européenne. Il concerne aussi d'autres cadres normatifs, notamment ceux de l'OMC. De plus, elle n'est pas liée exclusivement aux produits destinés à l'exportation, mais s'inscrit dans une démarche globale, visant à relever la qualité de l'offre marocaine, adressée aussi bien au marché national qu'aux marchés étrangers.

Le processus de normalisation technique au Maroc a fortement évolué. A l'heure actuelle, 8.600 normes techniques sont homologuées dont 80% constituent une reprise des normes internationales. 8 centres techniques industriels ont été créés et permettent d'assurer un accompagnement au profit de 500 entreprises en matière de mise en place d'un système qualité. La loi 12-06 sur la normalisation, certification et accréditation a mis en place un comité marocain d'accréditation.

Sur un autre volet, l'accord sur la reconnaissance mutuelle et d'acceptation de la conformité des produits industriels (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of Industrial Products) avec l'Union Européenne est en cours d'élaboration grâce à un programme de jumelage. Le développement de la coopération avec les centres techniques européens et l'intégration des structures européennes de coordination en la matière (organismes de surveillance en Europe, agences européennes), serait un facteur facilitateur de la convergence normative.



Pour ce qui est de l'ordonnement des chapitres de l'acquis communautaire, il convient de noter que même si le corpus juridique marocain est relativement développé, notre pays gagnerait à entamer sa convergence réglementaire, en ciblant les chapitres les plus faciles où un effort de convergence est déjà entamé.

S'agissant de l'identification des domaines qui peuvent profiter le plus rapidement possible du rapprochement par rapport à l'acquis communautaire, il y a lieu de citer notamment les normes industrielles, les marchés publics et les services financiers. D'autres domaines pourraient aussi être annexés tels que l'agriculture, les normes sanitaires et phytosanitaires, la protection du consommateur, les transports, la santé et l'environnement.

En tout état de cause, la déclinaison d'un programme national de convergence réglementaire sera opportune pour définir avec précision les domaines prioritaires, la séquence et le degré de rapprochement du système normatif et réglementaire communautaire.

La démarche à retenir en termes de convergence réglementaire se découpe en plusieurs séquences dont les deux premières phases sont similaires à celles d'un pays en situation de préadhésion :

- Screening de l'acquis communautaire.
- Etat des lieux de la législation du pays « candidat ».
- Evaluation des écarts.
- Séquençage de la reprise.
- détermination du degré de rapprochement.

Pour accélérer ce processus, le Maroc gagnerait à mettre à contribution les mécanismes institutionnels existants, comme le partenariat avec le Conseil d'Europe, le Comité d'association et les sous-comités techniques.

Session 3 : Financement de la convergence réglementaire

Les aspects financiers sont indispensables pour donner corps au statut avancé. Le Maroc dispose, aujourd'hui, de trois sources de financement :

- Les ressources publiques qui sont d'ailleurs déployées délibérément pour accompagner le processus de réformes du pays.



- Les ressources privées d'origine nationale et étrangère, hors Union Européenne, destinées aux grands chantiers de modernisation et de mise à niveau pour adapter le Maroc aux exigences de la compétition internationale.
- Les ressources de coopération inscrites dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat.

Les instruments de financement et d'assistance technique européens, déployés en faveur du Maroc et qui font partie du Programme d'Appui à l'Accord d'Association comportent, notamment :

- les jumelages institutionnels, assortis de financements pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros pour une période n'excédant pas deux années. Le Maroc a bénéficié depuis 2004 de 13 projets de jumelages, financés sur de nombreuses thématiques (facilitation des procédures douanières, sécurité et sûreté maritime, gestion de l'environnement, migration, protection des consommateurs, contrôle sanitaire et phytosanitaire, lutte contre le blanchiment des capitaux, appui aux autorités en charge de la concurrence, renforcement des capacités institutionnelles de l'Inspection Générale des Administrations Territoriales, harmonisation technique, santé, développement régional).
- l'assistance technique de courte ou de longue durée qui porte, entre autres, sur les visites d'études de fonctionnaires marocains aux administrations des Etats membres de l'Union Européenne.
- l'instrument « TAEIX » (assistance technique et d'échange d'informations) qui répond à un besoin spécifique, à travers notamment des missions d'experts et des séminaires. Dans ce sens, 62 actions ont été réalisées au Maroc à ce jour.
- le « TAEIX assessment » qui est un instrument d'analyse de l'écart législatif et réglementaire entre la législation du pays bénéficiaire et l'acquis de l'Union Européenne. Il s'agit d'un instrument mis à la disposition du Maroc depuis 2009. A ce jour, 3 actions sont en cours de formulation et concernent les marchés publics, les normes et la réglementation technique ainsi que les services financiers.
- le SIGMA qui vise le soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion, dans le cadre d'une action conjointe entre l'Union Européenne et l'OCDE. Dans ce cadre, 12 actions ont été réalisées au Maroc à ce jour.



En termes de perspectives, outre les fonds de coopération habituels, l'Union Européenne a alloué, dans le cadre du Programme Indicatif National 2011-2013, une enveloppe budgétaire de 180 millions d'euros au programme "Réussir le statut avancé". Il s'agit d'un programme multi-secteurs, composé de plusieurs instruments.

Non moins important, le Maroc gagnerait à s'inscrire d'ores et déjà dans l'esprit de la préparation du prochain agenda financier européen qui entrera en vigueur en janvier 2014, en proposant des projets novateurs qui cadrent parfaitement avec les besoins prioritaires du pays et en anticipant les transformations en termes d'allocation sectorielle du budget européen.

Tenant compte de ce qui précède, il y a lieu de noter que le statut avancé du Maroc auprès de l'Union Européenne constitue in fine une feuille de route. Pour l'instant, ce statut s'apparente à un accord politique, certes d'une grande valeur symbolique, mais qui n'est pas contraignant sur le plan juridique.

Néanmoins, la concrétisation de cette feuille de route est primordiale pour porter le partenariat Maroc-Union Européenne à un niveau plus élevé. Cela dépendra à l'évidence du degré de préparation du pays et de l'efficacité de l'usage qu'il fera des mécanismes institutionnels et techniques de soutien que l'Union Européenne met à la disposition de ses partenaires privilégiés, notamment en termes de renforcement des capacités en matière de convergence réglementaire par rapport à l'acquis communautaire.

Au-delà de l'importance de l'appui technique et institutionnel, l'adhésion et l'appropriation par les différents acteurs nationaux des chantiers de réformes qu'implique ce nouveau cadre relationnel s'avèrent nécessaires. A cet égard, une politique de communication active sera opportune pour mobiliser les synergies nationales et baliser le terrain pour une grande perméabilité de l'opinion publique.

Nonobstant l'envergure du processus de convergence réglementaire, le Maroc, en se situant entre l'association et l'adhésion, dispose de marges suffisantes pour décider du degré de rapprochement souhaité par rapport au système réglementaire et normatif communautaire. Cette situation diffère de celle des pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne qui sont tenus de s'aligner intégralement et inconditionnellement à l'acquis communautaire, selon des étapes prédéfinies et un calendrier précis.



De plus, le Maroc dispose de plusieurs atouts qui lui permettent de mener ce chantier complexe avec une certaine "sérénité". En effet, le Maroc se caractérise par un système juridique ouvert, d'inspiration européenne, notamment française et jouit d'une expérience déjà bien établie, fruit d'une coopération étroite dans le cadre de l'assistance technique, des jumelages et des accords conclus en marge de la politique européenne de voisinage.

En définitive, le succès du rapprochement du cadre réglementaire et normatif marocain par rapport à l'acquis communautaire sera conditionné par l'élaboration d'une stratégie nationale, permettant de décliner les priorités de notre pays en la matière et par la mise en place d'un cadre de coordination interministérielle en vue d'assurer le pilotage des actions programmées et leur mise en œuvre effective.



Les relations Maroc-Afrique : bilan et perspectives



L'IRES a organisé le 20 juillet 2010 une journée d'étude sur le thème "Les relations Maroc-Afrique : bilan et perspectives". La problématique abordée lors de cette journée fait actuellement l'objet d'une étude scientifique, menée en collaboration avec l'Institut des Etudes Africaines. L'étude en cours de réalisation a pour objet d'examiner en profondeur le positionnement actuel du Maroc en Afrique, d'évaluer ses forces et ses faiblesses et d'identifier des mesures stratégiques pour un partenariat renoué qui favoriserait l'extension de la présence économique et financière du Royaume au-delà de l'Afrique de l'Ouest.

La journée d'étude s'est déroulée en deux sessions. La première s'est focalisée sur le poids du continent africain dans les équilibres géostratégiques mondiaux. La deuxième s'est intéressée aux relations de coopération économique et financière du Maroc avec l'Afrique et aux perspectives de leur développement. Pour aborder ces différents aspects, un panel d'experts nationaux et étrangers a été convié aux travaux de cette journée. Outre les membres du groupe de travail de l'IRES, ces experts relèvent d'institutions internationales et nationales dédiées aux questions africaines, ainsi que du Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Le Directeur Général de l'IRES, à l'ouverture des travaux de cette journée, a mis en relief l'intérêt stratégique de l'Afrique pour le Maroc tant sur le plan économique et financier que sur le plan politique. Il a précisé qu'aujourd'hui une nouvelle ère de coopération avec l'Afrique est à l'œuvre, comme en témoignent les nombreuses visites de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en Afrique, grâce auxquelles plus de 400 accords de coopération ont été conclus en une décennie avec une quarantaine de pays. Toutefois, malgré ce nombre élevé d'accords de coopération, le niveau actuel des relations bilatérales Maroc-Afrique est loin de son potentiel. Les échanges commerciaux demeurent faibles, tandis que les investissements marocains restent concentrés sur les pays d'Afrique de l'Ouest.

A cet effet, le Directeur Général de l'IRES a souligné qu'il est nécessaire d'examiner minutieusement les forces et les faiblesses des relations actuelles du Maroc avec les pays africains et de réfléchir sur les éléments viables d'une stratégie marocaine appropriée vis-à-vis de l'Afrique. Celle-ci serait nécessaire pour conforter la compétitivité des entreprises marocaines en termes d'élargissement de leurs débouchés extérieurs et d'optimisation de leurs sources d'approvisionnement en matières premières, notamment énergétiques.



Session 1 : Poids de l'Afrique dans les équilibres géostratégiques mondiaux

Lors de cette session, il a été question de situer le poids de l'Afrique dans les équilibres géostratégiques mondiaux. A cet effet, il a été souligné qu'en dépit de sa richesse en ressources naturelles, minières et énergétiques, l'Afrique ne représente qu'une part faible dans le PIB mondial et le commerce international (presque 3% en 2009) et souffre de plusieurs insuffisances sur le plan social, avec 50% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et le tiers connaissant des faims chroniques.

Tenant compte de ce déficit social préoccupant, l'Afrique serait l'une des régions du monde qui aurait du mal à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés par les Nations-Unies à l'horizon 2015. Le contexte de crise économique mondiale rend encore plus difficile les perspectives de développement du continent, quoique dans des proportions distinctes selon la nature des économies. En effet, la crise mondiale a eu un impact négatif surtout sur les économies africaines riches en ressources naturelles (produits pétroliers et miniers). L'Afrique australe et l'Afrique centrale ont été les plus touchées, principalement à cause de l'impact de la crise sur les marchés financiers de l'Afrique du Sud et la forte dépendance des pays de cette zone des produits primaires dont les prix ont fortement baissé du fait de la chute de la demande mondiale pour ces produits.

En revanche, quelques pays du continent ont résisté aux effets de la crise et ont vu leur PIB par habitant augmenter de 3% à 7% en 2009. Les facteurs clés de résistance de ces pays sont essentiellement le bon comportement du secteur agricole, la meilleure diversification de l'économie et l'intensification des échanges avec la Chine. Par ailleurs, le continent assiste aujourd'hui à une forte dynamique des échanges et des investissements avec les pays émergents d'Asie et dans une mesure moindre avec les pays d'Amérique latine. A titre d'illustration, les exportations de l'Afrique à destination de la Chine se sont chiffrées à près de 43 milliards de dollars en 2009 contre 5,5 milliards de dollars en 2000.

En vue de favoriser l'émergence du continent comme acteur agissant au niveau mondial, plusieurs actions devraient être menées parmi lesquelles figurent la dynamisation du commerce et des investissements intra-africains, la diversification des économies, l'amélioration de la qualité des infrastructures ainsi que la bonne gouvernance à travers la mise en place de réformes institutionnelles et le développement de l'initiative privée. Parallèlement à ces mesures, le continent devrait se préparer à d'autres défis structurels tels que le changement climatique, en exploitant les opportunités liées à la croissance



verte et l'insertion dans la société du savoir pour atténuer la fracture numérique et favoriser la modernisation des économies.

Session 2 : Coopération économique et financière du Maroc avec l'Afrique et les perspectives de son développement

Cette session s'est intéressée à la réalité de la coopération économique et financière du Maroc avec les pays d'Afrique et des perspectives de son développement.

Depuis des années, l'action diplomatique marocaine s'est assignée comme objectif de hisser la coopération avec les pays africains au niveau d'un véritable partenariat agissant et solidaire, à travers plusieurs axes structurants : la dimension sud-sud, le développement des compétences humaines en faveur des pays africains et la coopération tripartite. Le renforcement de cette coopération reflète l'importance de la profondeur stratégique du voisinage africain dans la politique extérieure marocaine.

Actuellement, une importance croissante est accordée au volet économique de la coopération. C'est dans cette optique que les pouvoirs publics marocains associent de plus en plus le secteur privé dans leur quête pour l'accroissement des échanges commerciaux et des flux d'investissements marocains en Afrique sub-saharienne. Cette dynamique a permis la mise en place d'une diplomatie économique, grâce à laquelle le Maroc peut développer des intérêts économiques et commerciaux durables dans son voisinage sub-saharien, tout en favorisant un maximum de visibilité dans son partenariat stratégique avec les pays africains.

Pour ce qui est des relations commerciales du Maroc avec le continent africain, force est de constater que les exportations marocaines sont plus dynamiques vers les pays d'Afrique subsaharienne, tandis que du côté des importations marocaines, elles sont beaucoup plus originaires des pays d'Afrique du Nord.

Le Sénégal et la Guinée Equatoriale figurent parmi les 5 premiers clients du Maroc en 2009. Dans le cas de ce dernier pays, les exportations marocaines sont passées de 1,9 million de dollars en 2000 à 79 millions de dollars en 2009. Cette progression, qui illustre la tendance récente du développement des exportations marocaines en Afrique subsaharienne, est d'autant remarquable que le commerce intra-africain recèle un potentiel de développement important.



Plusieurs facteurs permettent de renforcer cette conviction, dont d'une part la taille des économies africaines qui est réduite et constitue de ce fait une incitation pour lever les barrières tarifaires et non tarifaires (économies d'échelles, développement des chaînes de valeurs permettant de mieux valoriser les intrants...) et, d'autre part, le traité d'Abuja instaurant la Communauté Economique Africaine qui a pour vision de créer un marché commun continental pour les échanges de biens et de services.

Le potentiel de croissance du commerce intra-africain tient également à l'importance des accords régionaux en vigueur. Ces accords constituent des instruments d'harmonisation des règles et des normes et, par conséquent, représentent les pierres angulaires du processus d'intégration régionale en Afrique. Dans cette dynamique, le Maroc gagnerait à construire sa stratégie de positionnement en Afrique en se rapprochant des Communautés Economiques Régionales (CER) et en identifiant au sein de ces CER les pays locomotives qui pourraient servir de relais pour son insertion dans le commerce régional.

Pour y parvenir, des actions d'accompagnement seraient nécessaires, en particulier dans le domaine douanier (règles d'origine, nomenclature douanière commune, barrières non tarifaires, questions de certification et des normes) et celui des infrastructures et de la facilitation du commerce (connexions aériennes, services bancaires...). En plus du volet commercial, le positionnement du Maroc prend appui sur l'implantation des banques marocaines en Afrique. Le rôle joué par les grandes banques marocaines dans le processus d'ouverture du pays sur son environnement africain n'est plus à démontrer. L'implantation des banques marocaines en Afrique est un processus qui s'est accéléré au cours de ces dernières années, en témoigne l'importance des prises de participation dans le capital des banques locales et/ou la création de nouvelles filiales dans plusieurs pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et d'Afrique Centrale.

Au-delà des déterminants classiques de l'internationalisation, ce processus est le résultat de deux facteurs synchroniques. Il s'agit d'abord de l'état de maturité du secteur financier marocain suite aux réformes d'envergure dont il a fait l'objet depuis trois décennies. Ensuite, il ne s'agit pas d'un phénomène ex-nihilo mais plutôt d'une évolution logique, capitalisant l'expérience des groupes privés marocains en matière d'internationalisation de leurs activités productives.

Au demeurant, la présence du secteur bancaire marocain en Afrique constitue une avancée dans l'approfondissement du positionnement du Maroc en Afrique et un catalyseur pour la création d'un grand espace



économique régional. Toutefois, cette présence ne gagnerait en efficacité que dans la mesure où elle se traduirait par l'identification et la réalisation de grands projets d'investissements, favorisant la mobilisation efficace des ressources (épargne régionale) et leur allocation optimale selon une logique de rentabilité durable, à incidence positive sur le développement des pays d'origine et d'accueil.

Le débat qui a suivi les différentes interventions a porté notamment sur le constat de la faiblesse du commerce extérieur africain en général et le commerce intra-régional en particulier. Cela remet à l'ordre du jour la question de la diversification des systèmes productifs et leur développement en dehors des schémas classiques fondés sur les exportations de produits de base, surtout dans un contexte de tarissement prévisible de certaines ressources naturelles.

Le développement des relations du Maroc avec le reste de l'Afrique n'est pas exempt de cette réalité. Les obstacles actuels qui entravent l'essor de ces relations se situent aussi bien au niveau du climat général des affaires dans ces pays qu'au niveau de l'état des infrastructures et ses effets sur le coût du transport, sans omettre bien entendu le cadre informationnel qui fait cruellement défaut.

Dans la perspective d'une nouvelle politique africaine du Maroc, plusieurs actions méritent d'être envisagées. Il s'agit, entre autres, de :

- fonder la stratégie marocaine vis-à-vis de l'Afrique sur le repérage des pays clés au sein des différentes Communautés Economiques Régionales d'Afrique et en faire la clé d'entrée dans ces sous-régions,
- rendre la diplomatie économique plus effective, à travers une refonte du rôle des missions économiques rattachées aux ambassades du Royaume dans les différents pays d'Afrique, notamment l'Afrique anglophone,
- coordonner plus efficacement les efforts des différents acteurs nationaux impliqués dans le processus d'intégration régionale en Afrique. Cela serait opportun pour valoriser l'expertise publique et privée accumulées par le Maroc dans les divers domaines de coopération Maroc Afrique,
- mettre à profit les opportunités liées au statut avancé pour approfondir les relations Maroc-Afrique, notamment au niveau normatif,



- renforcer le processus de restructuration du secteur productif national en vue de lui permettre d'atteindre la taille critique pour affronter la concurrence sur les marchés africains cibles,
- tenir compte, dans la stratégie de positionnement en Afrique, des évolutions futures du continent, notamment pour ce qui est de l'insertion dans la société du savoir où la contribution marocaine pourrait être d'un grand apport (cas des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment).



21 septembre 2010

Les relations Maroc-Espagne : réalité et perspectives d'amélioration



L'IRES a organisé le 21 septembre 2010 une journée d'étude sur les «Relations Maroc-Espagne : Réalité et perspectives d'amélioration». Le choix de cette thématique n'est pas dicté par des considérations d'ordre conjoncturel qui, d'ailleurs, ne font pas partie des préoccupations de l'IRES. L'intérêt porté par l'Institut aux tendances structurelles justifie la nécessité d'approfondir davantage la compréhension de la dynamique des relations Maroc-Espagne pour décrypter leur devenir, à l'aune des évolutions nationale et internationale et ce, selon une approche objective, dégagée de tout jugement préalable.

La journée d'étude s'est déroulée en deux sessions. La première a été consacrée au débat sur la réalité des relations Maroc-Espagne, en examinant leurs forces et insuffisances. La seconde s'est focalisée sur les perspectives d'amélioration des relations bilatérales entre les deux pays et l'identification des actions à entreprendre pour y parvenir. Pour aborder ces différents aspects, un panel d'experts marocains et espagnols a été convié aux travaux de cette journée. Ont pris part également à cette manifestation, les chercheurs de l'IRES et quelques responsables des groupes thématiques relevant du programme d'études de l'IRES sur la compétitivité globale.

À l'ouverture des travaux de cette journée, le Directeur Général de l'IRES a mis l'accent sur l'aspect stratégique des relations Maroc-Espagne et le destin commun des deux pays, qui repose, en plus des considérations historiques et géographiques, sur les intérêts réciproques dans les domaines économiques, sociaux et culturels. Il a souligné également que cette coopération est à repenser dans un monde de l'après-crise qui préfigure de nouveaux équilibres économiques et géopolitiques dont il faudra saisir les opportunités et agir en concert pour en maîtriser les défis.

Tout en mettant en relief les avancées réalisées par les deux pays durant les dernières années pour rehausser le niveau de leur coopération bilatérale, le Directeur Général de l'IRES a précisé que le potentiel de cette coopération est loin d'être totalement mobilisé. Les quelques désaccords épisodiques, parfois inquiétants, qui traversent les relations bilatérales, constituent probablement des facteurs réduisant les possibilités de rehaussement des relations entre les deux pays à leur niveau légitime. Toutefois, la dynamique de progrès et de modernisation dans laquelle est inscrit le Royaume depuis plus d'une décennie, constitue une base solide pour faire progresser le partenariat et répondre aux ambitions des différents acteurs dans les deux pays.



Session 1 : La dynamique des relations Maroc-Espagne : ses forces et ses insuffisances

Lors de cette session, il a été question d'apprécier les progrès accomplis en matière de renforcement des relations Maroc-Espagne, ainsi que les facteurs de blocage qui maintiennent ces relations à un niveau en deçà de ce que laissent supposer les atouts et les potentialités des deux pays.

D'emblée, il a été clairement précisé qu'à l'instar de toute relation de voisinage de par le monde, les relations Maroc-Espagne sont complexes et riches. Le bilan de ces relations est dans l'ensemble positif, comme en témoignent :

- le renforcement du dialogue entre les deux pays qui porte désormais sur des thématiques considérées jusqu'à un passé récent comme tabous (immigration clandestine, pêche, agriculture...);
- la progression des échanges commerciaux faisant de l'Espagne le second partenaire du Royaume tant du côté des exportations que du côté des importations ;
- l'importance des investissements espagnols au Maroc, avec plus de 1000 entreprises opérant dans différents secteurs d'activités, notamment le textile, le BTP et les services ;
- la dynamique des liens culturels avec une présence particulière de l'Institut Cervantès au Maroc pour diffuser la langue et la culture espagnole (le Maroc est le premier pays au monde à abriter 6 centres Cervantès) et le rôle actif de l'Institut CASA ARABE pour promouvoir la langue et la culture arabe en Espagne ;
- la forte présence de la communauté marocaine en Espagne dont le nombre est passé de 10.000 en 1973 à 718.000 en 2009, à majorité jeune et constituée pour près de la moitié de femmes. Localisés pour un tiers dans la région catalane, les travailleurs marocains opèrent davantage dans l'agriculture (37%) et les services (35%) et un peu moins dans le BTP (15%) et l'industrie (8%).



Ce bilan, somme toute encourageant, cache toutefois une réalité contrastée marquée, par :

- l'existence en Espagne d'un décalage entre l'opinion du gouvernement, de l'élite et des professionnels, qui demeurent globalement pragmatiques et celle du citoyen ordinaire qui est plutôt sensible aux stéréotypes et à une connaissance déformée des réalités marocaines.
- la prévalence, au Maroc, d'une opinion publique ouverte et favorable à l'Espagne et d'une partie de l'élite marocaine qui demeure attachée à une idée de l'Espagne qui appartient au passé. D'ailleurs, un effectif très réduit de l'élite marocaine a été formé en Espagne.

Aujourd'hui, force est de constater la grande confusion des médias et de l'opinion publique espagnole qui identifient à tort l'islamophobie à l'immigration marocaine, particulièrement après les événements de Madrid de 2004. Ce comportement est visible au sein des partis de l'extrême droite et touche particulièrement les marocains résidents en Espagne. Ne disposant pas de droit de vote au niveau des élections locales, vu que le vote est accordé en Espagne sur la base de la réciprocité, les marocains résidents en Espagne demeurent vulnérables aux stigmatisations de certains médias et partis politiques. A cela s'ajoute, l'effectif très réduit des journalistes marocains dans les médias espagnols, ce qui ne leur permet pas d'user de leur influence pour corriger les perceptions et redresser le discours prévalant.

Aussi, l'émigration marocaine, tardive en Espagne, n'a-t-elle pas encore atteint son processus de maturation comparativement à ce qui est le cas en France et en Belgique. Cela tient à plusieurs facteurs dont notamment celui des profils des marocains résidents en Espagne, disposant dans leur majorité d'un niveau d'éducation relativement faible.

Les dernières données d'enquête disponibles font ressortir que 53% des marocains résidant en Espagne estiment que la population espagnole détient une mauvaise image à leur égard. Un sentiment de discrimination est ressenti, avec 80% des marocains estimant qu'il est difficile de trouver un travail ou de louer un domicile (67%) du fait qu'ils sont marocains. Presque le tiers de l'échantillon reconnaît qu'ils ne parlent pas bien l'espagnol. Ce pourcentage n'est dépassé que par les émigrés chinois.

L'image distordue du Maroc en Espagne est aussi affectée par l'effort insuffisant pour faire connaître le Maroc et sa dynamique sociétale. Les événements culturels actuels manquent d'innovation et continuent de véhiculer une image du Maroc trop marquée par les stéréotypes relevant du



passé. Le dynamisme de la société marocaine demeure ainsi très méconnu en Espagne, tandis que les créations les plus modernes d'artistes marocains manquent de moyens pour s'exprimer en Espagne.

Même si l'élite espagnole ne partage pas l'image véhiculée par les médias et par les partis de l'extrême droite, son silence est peu compréhensible et ne semble pas s'inscrire en cohérence avec l'objectif de consolider les relations bilatérales dans l'intérêt des deux sociétés.

Session 2 : Leviers de renforcement des relations Maroc-Espagne

Cette session s'est intéressée à l'examen des lignes d'action nécessaires pour capitaliser les acquis et remédier aux insuffisances constatées au niveau des relations bilatérales Maroc-Espagne. Les actions ne portent pas sur des mesures ponctuelles permettant de restaurer la normalité politique à chaque épisode de tension, mais concernent plutôt les inflexions majeures à susciter pour asseoir durablement les relations entre les deux pays sur un sentier de progrès, à la hauteur des ambitions et des défis qui les interpellent.

La politique qui domine actuellement les relations entre les deux pays consiste à approfondir la coopération sur les questions qui rapprochent et à mettre entre parenthèse celles qui fâchent, en espérant ainsi réduire l'impact négatif potentiel de ces dernières.

Le Maroc et l'Espagne sont obligés, en tant que pays voisins, de s'entendre dans l'intérêt bien compris des deux pays et de développer un véritable partenariat. L'Espagne a besoin du Maroc pour sa sécurité et pour retrouver la place à laquelle elle aspire sur le plan mondial. Le Maroc, de son côté, a besoin de l'Espagne pour son développement socioéconomique, son ancrage à l'Europe et pour le renforcement de sa vocation méditerranéenne.

Eu égard aux potentiels et atouts des deux pays, leur coopération bilatérale doit aller au-delà des relations de bon voisinage, pour s'ériger en un partenariat stratégique qui soit nécessairement pérenne. Cela ne serait possible que si les deux pays parviennent à surmonter les obstacles qui limitent leurs ambitions. Certes, la coopération entre les deux pays progresse, mais demeure construite sur un terrain qui souffre de plusieurs fragilités structurelles.

Ces fragilités tiennent à l'histoire commune ancrée dans les mémoires, les représentations et l'imaginaire collectif. Les séquelles de cette histoire sont à l'œuvre aujourd'hui, comme il ressort des discours et des comportements des acteurs, notamment espagnols, et des fondements qui ont été à l'origine



de la construction des deux Etats. L'Espagne n'est-elle pas construite sur la priorité de son unité religieuse, en exclusion des autres religions. Pour sa part, le Maroc a été construit autour de la priorité de la défense de son intégrité territoriale.

A l'heure actuelle, l'image du Maroc et des marocains en Espagne est négative. En l'absence d'actions vigoureuses et novatrices, aucune tendance à l'amélioration de cette image ne semble se profiler à l'horizon. Outre le fait que le Maroc soit considéré en Espagne comme un sujet de politique intérieure que les médias utilisent à chaque occasion de confrontation avec le gouvernement espagnol, quelques acteurs de la société civile espagnole affichent un parti-pris anti-Maroc prononcé, en reproduisant les clichés les plus reculés des marocains.

Pour lutter contre les incompréhensions et instaurer un climat de confiance, les deux pays doivent nécessairement s'attaquer aux racines du mal. Le Maroc et l'Espagne ont besoin d'une thérapie de groupe pour solder le passé. Pour cela, il faut une volonté politique de part et d'autre qui s'inscrit dans la durée et une forte implication de la société civile des deux côtés pour réduire l'écart des positions.

Tout en continuant à élargir ensemble le spectre des intérêts, les deux pays doivent revisiter leur histoire commune, à l'instar de ce qui a été fait par d'autres pays (France-Allemagne, Japon-Corée, Russie-Pologne). La création d'une Académie de l'histoire Maroc-Espagne pourrait alors favoriser la mise à plat de l'histoire commune et équilibrer la relation culturelle. L'expérience acquise par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe en la matière peut apporter un soutien estimable à l'exercice de réécriture de l'histoire commune du Maroc et de l'Espagne.

L'intérêt de cet exercice est qu'il ne serait pas circonscrit aux deux pays uniquement. Il pourrait constituer le prélude à une révision plus profonde des rapports Occident/Islam. Le Maroc et l'Espagne pourraient alors initier ce chantier civilisationnel d'envergure et veiller à son bon acheminement.

Le débat qui a accompagné ces deux sessions a convergé vers la nécessité de libérer les relations bilatérales Maroc-Espagne des clichés du passé et des stéréotypes et préjugés accumulés dans l'imaginaire des deux peuples au fil des siècles. Cette situation n'est pas sans remède et ne constitue pas une fatalité de l'histoire. La résorption de ce contentieux historique est possible. Le Maroc, sous le règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a entrepris des réformes sur des sujets délicats. L'Espagne a, elle aussi, conduit des réformes sur des sujets particulièrement difficiles.



L'une des pistes à explorer serait la nécessité de fructifier les valeurs partagées et l'héritage culturel commun. Les initiatives culturelles à l'œuvre actuellement (« Cycle des voyageurs espagnols au Maroc » par l'Institut Cervantès...) si elles permettent de visualiser les mutations qu'a connues le Maroc, méritent toutefois d'être menées sur une base de proximité pour toucher un public très large.

La stratégie de coopération bilatérale entre les deux pays devrait être également appréhendée à l'aune des dynamiques sociétales qui les caractérisent et en tenant compte des dimensions régionales (Europe, Maghreb, Afrique, monde arabe).

Sachant qu'il est de l'intérêt des deux pays de ne pas galvaniser le passé, vu qu'il renferme des zones d'ombre et de lumière, la résorption du problème de perception suppose du côté de l'élite espagnole une réaction plus ferme aux actions négatives des médias.

Le rôle de la société civile et des intellectuels est primordial à cet égard. En dépassant leur passivité, leur contribution serait opportune pour récupérer la mémoire historique des deux pays et la vider des stéréotypes qui la brouillent. Par ailleurs, le regain d'intérêt pour la liaison fixe exige une grande implication de l'Union Européenne, dans la mesure où il ne s'agit pas de lier deux pays mais deux continents.

Au niveau de la question migratoire, en particulier, l'existence d'une communauté marocaine d'Espagne importante donne aux relations hispano-marocaines une dimension humaine incontestable. Le défi pour les deux pays est de pouvoir gérer une double appartenance qui, inéluctablement, va se développer :

- Pour l'Espagne, il s'agira de mettre en œuvre une politique active d'égalité entre étrangers et nationaux, de gestion du pluralisme et d'élargir son approche de la notion d'intégration.
- Pour le Maroc, il s'agira de penser une politique migratoire qui accompagne l'intégration de ses populations expatriées, tout en renforçant leur contribution aux chantiers de développement.

Aux côtés des efforts des pouvoirs publics, l'action des institutions nationales, du monde académique et des sociétés civiles constitue un gisement civique dont l'exploitation serait d'une portée stratégique.



Quelle place de la Russie dans les options stratégiques du Maroc ?



Dans le cadre du programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », l'IRES a initié un « cycle-débat » consacré aux perspectives des relations du Maroc avec les puissances émergentes dans les différents continents (Brésil, Russie, Inde, Chine...). Ce cycle-débat a pour objectif d'affiner les axes d'une étude en cours de lancement et qui explore les possibilités pour le Maroc de s'arrimer dès à présent aux nouvelles locomotives de l'économie mondiale dans le but de préparer notre pays aux évolutions économiques et géopolitiques à venir.

Ainsi, l'IRES a organisé le 6 octobre 2010 une journée d'étude animée par un ancien Ambassadeur du Maroc en Russie, sur le thème « Quelle place de la Russie dans les options stratégiques du Royaume ? » dont l'objet était d'apporter un éclairage sur le potentiel de relèvement de la coopération maroco-russe, en tenant compte des mutations structurelles du monde dont le rythme s'est accéléré avec la crise mondiale de 2008-2009.

En ouverture des travaux de cette manifestation, le Directeur Général de l'IRES a précisé que l'importance de la Russie pour le Maroc tire sa justification d'une double considération :

- d'abord géopolitique, vu la capacité d'influence de la Russie sur l'agenda international, compte tenu de son statut de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.
- ensuite économique étant donné que ce pays affiche un rythme de rattrapage rapide qui pourrait lui permettre de devenir la 10ème puissance mondiale à l'horizon 2050, même si la Russie serait confrontée à plusieurs contraintes (vieillesse de la population, taux de mortalité élevé, défis sécuritaires...).

Il a rappelé que les relations Maroc-Russie remontent loin dans l'histoire et que l'évolution de la coopération entre les deux pays s'est inscrite récemment sur un sentier ascendant, notamment à l'issue des visites effectuées par leurs Chefs d'Etat respectifs (Visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en octobre 2002, Visite du Président Vladimir POUTTINE en septembre 2006).

Tenant compte des projections à moyen et long termes et du bilan récent de leur coopération bilatérale, le Maroc et la Fédération de Russie gagneraient à accorder à leurs relations bilatérales une signification plus stratégique avec la concrétisation du potentiel de la coopération dans les domaines économique, scientifique et culturel et des actions concrètes sous



forme d'élargissement du spectre des intérêts au niveau régional et sous-régional.

Dans son intervention sur les enjeux stratégiques des relations Maroc-Russie, l'ancien Ambassadeur du Maroc en Russie a souligné que ces relations doivent être appréhendées en tenant compte à la fois d'une multitude de facteurs d'ordre militaire, politique et économique et de l'influence de plusieurs acteurs dans l'orientation de ses relations (Europe, Etats-Unis, Algérie...).

Deux niveaux d'enjeux s'avèrent nécessaires à distinguer pour mieux comprendre la réalité actuelle des relations Maroc-Russie et cerner leur devenir. Il s'agit de l'enjeu des produits, qui engloberait l'armement (armes classiques, ambitions nucléaires de l'Algérie, cartellisation du marché du gaz), les échanges commerciaux ainsi que l'enjeu politique lié à la position de la Russie au sujet de la question du Sahara marocain.

En ce qui concerne la question de l'armement, il y a lieu de constater les éléments suivants :

- La Russie dispose d'intérêts vitaux en Algérie. Les commandes algériennes d'armes russes ont totalisé un montant de 6,5 milliards dollars en 2006, à quoi s'ajoutent les commandes de sous-marins, de systèmes de défense anti-aériens. L'Algérie, qui figure parmi le top 10 des importateurs d'armes à l'échelle mondiale, devient ainsi le 3ème client de la Russie en termes d'exportations d'armes.
- Les ambitions nucléaires de l'Algérie constituent un autre point qu'il faudra suivre avec vigilance. A cet effet, le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) classe l'Algérie dans la catégorie des pays susceptibles de « devenir une préoccupation nucléaire et stratégique » et doit de ce fait être soumis à une observation permanente.
- La question de la cartellisation du marché du gaz et l'éventuelle transformation du Forum des pays exportateurs de gaz en une OPEP du gaz au sein de laquelle l'Algérie et la Russie pourraient devenir les acteurs clés : toutefois, les risques à ce niveau demeurent faibles, d'abord, du fait des différences fondamentales entre le marché du pétrole et le marché du gaz, ensuite, en raison d'une concurrence de plus en plus vive entre la Russie et l'Algérie sur le marché européen. La question des gazoducs de contournement mérite également d'être suivie de près. Ceux construits par l'Algérie (Medgaz et Galsi) semblent être dictés par des considérations qui n'obéissent à aucune rationalité économique.



S'agissant du commerce bilatéral Maroc-Russie, il a connu une évolution positive sur la période récente, quoique limitée et fluctuante d'une année à l'autre. Le volume global du commerce bilatéral est passé de près de 14 milliards de dirhams en 2005 à 18,5 milliards de dirhams en 2008, avant de chuter à 8,8 milliards de dirhams en 2009, sous l'effet de la crise mondiale. Les importations marocaines en provenance de Russie sont essentiellement constituées de pétrole, de fer, du soufre, de produits chimiques, de bois, de papier et carton, de machines et d'appareils divers. Quant aux exportations marocaines vers la Russie, elles sont composées principalement d'agrumes, de légumes, de farines de poisson, de poissons frais et plus récemment en 2009 de pièces détachées pour voiture ainsi que de fils et câbles pour l'électricité.

Le Maroc reste déficitaire dans sa balance commerciale avec la Russie et le taux de couverture demeure à un niveau très faible (18,6% en 2009). Toutefois, pour les services, une dynamique particulière semble s'instaurer, avec une progression soutenue des recettes touristiques, suite à la suppression par le Maroc des formalités de visas pour les ressortissants russes en 2005.

En ce qui concerne la question du Sahara marocain, qui constitue l'arrière plan politique du surarmement algérien, la Russie prône une solution politique, négociée, définitive, acceptée par les deux parties et avalisée par le Conseil de Sécurité.

Sachant que le Maroc et la Russie ont maintenu une concertation permanente même durant la guerre froide et en tenant compte du soutien du Maroc en faveur du renforcement des liens entre la Russie et le monde islamique (La Russie est membre observatoire au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique), le renforcement des relations politiques entre les deux pays rendrait nécessaire d'élargir le spectre des intérêts stratégiques, à travers l'ouverture d'espaces de coopération à investir en commun notamment en Afrique et en Europe.

Le débat engagé lors de cette journée d'étude a été axé sur les points suivants :

- La nécessité pour le Maroc de suivre de près les objectifs de la politique extérieure russe et de faire sienne l'obligation de vigilance et de veille afin d'anticiper tout éventuel changement de l'agenda politique extérieur de la Russie dans la région.



- L'importance d'une position claire de la Russie, notamment pour ce qui est de la politique d'armement de l'Algérie et ce, en vue de préserver l'équilibre des rapports de force au niveau régional.
- L'identification des leviers d'action pour concrétiser le potentiel du marché russe en termes de débouchés additionnels pour l'offre exportable nationale et comme source d'approvisionnement pour les entreprises marocaines (énergie, technologie...).

Le potentiel du marché russe est considérable, notamment au niveau de quelques secteurs où l'offre marocaine dispose d'atouts compétitifs certains (agro-alimentaire, pêche, textile...) et devrait aussi bénéficier de l'essor de l'industrie nationale dans le cadre des nouveaux métiers mondiaux du Maroc.

Au niveau du secteur touristique, le rebond des recettes voyages en provenance de la Russie suite à la suppression des procédures de visas par le Maroc, laisse suggérer l'existence de marges de progression pour peu que notre politique de promotion suive de près le potentiel du marché russe, dont le développement est en ligne avec le rattrapage des revenus des ménages russes.

La dynamique de l'investissement que connaît le Maroc devrait constituer une incitation pour les entreprises russes à participer activement aux différents appels d'offre lancés par les autorités marocaines. La conclusion d'un accord de promotion et de protection des investisseurs relevant des deux pays serait un facteur d'appui incontournable.

Non moins important, le Maroc gagnerait à mobiliser le potentiel de la coopération technique et bénéficier du transfert de savoir-faire dans des domaines clés, notamment énergétiques (schistes bitumineux, gaz naturel liquéfié, production électrique, prospection pétrolière).

La mobilisation de la coopération serait incomplète si elle n'intégrait pas les aspects culturels et scientifiques. Le rapprochement entre les deux cultures rendrait perméable les deux sociétés et permettrait ainsi de créer les conditions permissives pour une plus grande proximité économique.



**Les relations Maroc-Brésil :
quel potentiel de
développement, à l'aune de la
configuration du monde de
l'après-crise ?**



L'IRES a organisé le 12 octobre 2010 à 9h00 une journée d'étude animée par M. Virgilio MORETZOHN DE ANDRADE, Ambassadeur du Brésil au Maroc sur le thème « Les relations Maroc-Brazil : Quel potentiel de développement à l'aune de la configuration du monde de l'après-crise ? ».

L'objet de cette manifestation était d'apporter un éclairage sur la réalité des relations Maroc-Brazil et les perspectives de leur développement à l'aune des nouveaux équilibres économiques et géopolitiques qui se profilent à l'horizon. Un panel d'experts et d'universitaires marocains ont participé au débat.

À l'ouverture des travaux de la journée d'étude, le Directeur Général de l'IRES a rappelé le contexte historique des relations bilatérales. Le Maroc fût l'un des premiers pays à avoir reconnu l'indépendance du Brésil et ce, depuis le règne du Sultan Moulay Ismail et le premier pays d'Afrique avec qui le Brésil a établi des relations diplomatiques. Répondant à une invitation de Feu Sa Majesté Le Roi HASSAN II, le Président FIGUEREDO a été le premier Chef d'Etat brésilien à effectuer une visite officielle au Maroc, en avril 1984.

Il a souligné que les relations entre le Maroc et le Brésil ont connu un grand tournant en novembre 2004, à l'occasion de la Visite Royale au Brésil, la première d'un Souverain marocain à ce pays. Outre la conclusion de deux accords de coopération bilatérale dans le secteur du tourisme et entre les académies diplomatiques des deux pays, la Visite Royale a été couronnée par la signature d'un accord-cadre commercial entre le Maroc et le Mercosur (groupement régional composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay) qui prévoit la conclusion d'un accord commercial préférentiel dans la perspective de mettre en place une zone de libre échange entre les deux parties.

S'agissant des relations commerciales bilatérales, elles ont évolué positivement au cours des dernières années. Le Brésil a représenté en 2008 le 4ème client du Maroc après la France, l'Espagne et l'Inde et le premier marché pour les exportations marocaines dans le continent américain. En outre, le Brésil est le 2ème fournisseur latino américain du Maroc après l'Argentine et le 15ème au niveau mondial en 2008.

Les relations économiques entre les deux pays se sont enrichies par la réalisation en 2007 des premières opérations d'investissements, en provenance du Brésil (Partenariat entre l'OCP et le groupe brésilien Bunge pour la production d'engrais phosphatés et de fertilisants).



Cette dynamique laisse entrevoir que les relations de coopération entre les deux pays sont loin d'avoir épuisé leur potentiel. Outre les perspectives du partenariat économique dans le cadre de l'accord de libre échange Maroc-Mercosur, la convergence des points de vue des deux partenaires, notamment pour ce qui est de la défense des intérêts des pays en développement dans les forums internationaux, constitue un autre facteur positif des relations bilatérales qu'il faudrait capitaliser dans le cadre d'une concertation élargie et formalisée entre les continents africain et latino-américain.

Dans son intervention, Monsieur l'Ambassadeur du Brésil au Maroc a souligné que le modèle économique brésilien, qui allie croissance et développement social, a eu pour effet de renforcer la capacité du pays en lui permettant de :

- mieux résister à la crise économique et financière des années 2008-2009, en favorisant l'essor de la demande interne dans un pays jusque là marqué par les grandes inégalités de distribution des revenus (24 millions de brésiliens sont sortis de la pauvreté et 27 autres millions ont accédé aux classes moyennes entre 2005 et 2009).
- développer l'action diplomatique qui fait partie, de plus en plus, du projet national de développement économique et social et qui contribue à la réduction des vulnérabilités externes du pays et au dépassement de ses défis internes.

Le conférencier a rappelé que l'intégration de l'Amérique du Sud est une priorité centrale de la politique étrangère du Brésil. Outre l'intégration des infrastructures en Amérique du Sud, par le biais de l'identification et de l'exécution de projets dans des secteurs stratégiques (énergie, transports, communications...), l'accord constitutif de l'UNASUR, signé en 2008, ouvre la voie à une coordination politique inédite entre les pays de la région (établissement du Conseil sud-américain de défense comme prélude au renforcement de la confiance, à l'échange d'informations, à la possibilité de pratiques conjointes et d'intégration graduelle des bases industrielles de défense).

Par ailleurs, tout en renforçant ses relations avec les pays développés (Etats-Unis, Union Européenne...), le Brésil accorde une attention particulière à la coopération Sud-Sud, notamment avec l'Afrique (hausse des échanges du Brésil avec ce continent de 5 milliards de dollars en 2002 à 26 milliards de dollars en 2009) et le Monde Arabe (6 milliards de dollars à près de 20 milliards de dollars entre 2004 et 2009).



La coopération Sud-Sud porte, également, sur les actions menées dans le cadre de l'IBAS comme mécanisme d'articulation des objectifs poursuivis par l'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil pour aborder les questions liées à la paix mondiale et aux initiatives d'intérêt économique ainsi que dans le cadre des BRIC en tant qu'espace de coordination et d'échange d'expériences.

Face aux effets structurels de la crise économique et financière mondiale, la position préconisée par le Brésil est d'entreprendre une réforme profonde de la gouvernance mondiale et d'assurer une plus grande représentativité au sein des instances internationales de décision. Les décisions de recapitalisation des institutions multilatérales de crédit et le renforcement de la régulation du système mondial ne font qu'entériner une réalité qui était déjà visible depuis quelques années (En 2005, le Brésil a remboursé la totalité de sa dette auprès du FMI pour passer en 2009 au statut de créancier du fonds, auquel il a prêté 10 milliards de dollars).

L'initiative du G20 constitue, à cet égard, le premier pas vers une participation croissante des pays en développement dans l'architecture économique et financière internationale. Ces actions devraient être complétées par une réforme fondamentale du système des Nations-Unies (élargissement du conseil de sécurité) afin de lui conférer plus de représentativité, d'efficacité et de légitimité.

S'agissant de la gouvernance commerciale multilatérale, la conclusion du cycle de Doha s'avère déterminante pour apporter un soutien à la reprise économique mondiale qui se dessine. Le G20 commercial, coalition de pays en développement qui défendent la libération du commerce agricole créé en 2003, constitue une nouveauté dans le processus de négociation et confirme l'utilité d'envisager des espaces élargis de décision au sein de l'OMC.

S'agissant des relations de coopération entre le Maroc et le Brésil et les perspectives de leur développement, Monsieur l'Ambassadeur a soutenu les chantiers de réformes d'envergure lancés par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI depuis Son accession au Trône. Le Maroc et le Brésil disposent des moyens et de la détermination pour jouer un rôle plus actif sur la scène internationale, en profitant pleinement des nouvelles opportunités du XXI siècle.

La convergence de vues politiques et diplomatiques des deux pays, tournées vers la paix, le développement et la justice, sont propices au resserrement des relations bilatérales, mais aussi au développement de leurs relations dans le cadre de l'agenda régional et multilatéral.



Hormis la dynamique des exportations marocaines de phosphates vers le Brésil (10% et 13% des exportations du Groupe OCP respectivement de phosphate et des produits phosphatés), les relations commerciales bilatérales sont encore en deçà de leur potentiel réel. Les échanges demeurent concentrés sur un nombre limité de produits et souffrent de plusieurs insuffisances, notamment d'ordre promotionnel.

En vue de concrétiser les synergies existantes entre les deux pays et construire un réel partenariat stratégique, un accord de libre échange élargi (coopération dans la défense, aviation, énergies renouvelables, volets éducatifs, linguistiques, scientifiques et techniques) mérite d'être considéré. Les perspectives de coopération bilatérale gagneraient aussi à intégrer des domaines spécifiques comme les mécanismes innovants de financement, la coopération trilatérale au bénéfice des pays d'Afrique et l'alliance des civilisations.

Un partenariat stratégique entre le Maroc et le Brésil permettrait d'identifier et d'encourager de nouvelles initiatives en faveur du commerce et des investissements et de mobiliser tant les grands groupes que les petites et moyennes entreprises.

Parmi les différents domaines potentiels pouvant contribuer à la promotion des relations bilatérales, il y a lieu de citer : la production des biocarburants, dont l'éthanol, la génération d'énergie d'origine photovoltaïque, la production de médicaments génériques et des vaccins, la recherche agricole et les contrôles phytosanitaires, la convergence des méthodologies de contrôle industriel et de métrologie, l'harmonisation des statistiques sur le commerce extérieur et la promotion de l'accès des petites et moyennes entreprises aux appels d'offres gouvernementaux.

Après l'exposé de Monsieur l'Ambassadeur, le débat a porté sur des questions traitant aussi bien des perspectives de la montée en puissance du Brésil sur la scène internationale que sur le renforcement des relations du Maroc avec ce pays. Parmi les éléments saillants du débat, il y a lieu de mentionner les points suivants :

- De par son régime de développement suis-generis, le Brésil constitue un modèle de réussite pour le monde en développement. Sa coopération étrangère, fondée aujourd'hui sur le principe de générosité, risque, toutefois, à terme d'acquiescer un contenu plus pragmatique à l'image de ce que font les pays développés.



- Les élections présidentielles du Brésil constituent un test pour la durabilité du miracle brésilien. Le successeur du Président LULA aura-t-il la tâche difficile de préserver le même élan réformateur et continuer à faire valoir l'image du pays, souvent identifiée à celle de son chef de l'Etat ?
- Le développement de la production des biocarburants (éthanol) au Brésil et son corolaire la réduction des disponibilités alimentaires ont été souvent évoqués comme un des facteurs aggravants de la crise alimentaire mondiale. Ces inquiétudes devraient, toutefois, être nuancées. D'abord, parce que la production d'énergies alternatives est une option incontournable pour lutter contre la pollution. Ensuite, la richesse du Brésil en termes de surfaces cultivables et de ressources en eau lui permet d'investir dans l'éthanol sans pour autant déstabiliser le marché des produits de base d'origine agricole.
- L'un des espaces de renforcement de la coopération entre le Maroc et le Brésil est l'Afrique. Les deux pays jouissent d'un capital de sympathie et abordent la coopération avec les pays du continent selon un cadre décomplexé. La formalisation de l'intérêt pour l'Afrique, dans le cadre d'une coopération triangulaire Brésil-Maroc-Afrique, renforcerait les synergies en matière d'actions de développement menées par les deux pays au niveau du continent. Cela est d'autant crucial qu'on assiste aujourd'hui à l'émergence d'un sentiment de rejet eu égard à la présence chinoise en Afrique.
- Le développement des relations commerciales bilatérales et l'encouragement des investissements brésiliens au Maroc seraient largement tributaires de la mise en place d'un cadre contractuel rénové, prenant appui sur des systèmes de promotion économique efficaces et des lignes de transports régulières. Ces relations devraient aussi s'étendre à la recherche scientifique et à la coopération entre acteurs régionaux (jumelages) dans un souci de renforcement des capacités institutionnelles et d'échange des expériences réussies.



Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé



L'IRES a organisé le 14 octobre 2010, un séminaire d'étape pour renforcer l'appropriation collective des différentes études à l'œuvre. Ce séminaire s'est déroulé en deux sessions. La première a été consacrée au passage en revue des études thématiques en cours d'élaboration. La seconde a porté sur la discussion des notes méthodologiques des études en cours de préparation.

En ouverture des travaux du séminaire, un cadrage général a été établi par le Directeur Général de l'IRES. Il a concerné la structure du programme d'études, son mode opératoire et les étapes de sa réalisation.

Après avoir rappelé les travaux préalables (SWOT Maroc, état de la recherche sur les déterminants de la compétitivité du Maroc, prospective stratégique et opérationnelle dans le cadre du domaine de veille sur le positionnement du Maroc dans la mondialisation) conduits par l'Institut pour définir la problématique centrale du programme d'études et sa déclinaison en termes de problématiques connexes, le Directeur Général de l'IRES a souligné le caractère interdépendant des différentes problématiques examinées, confortant de ce fait l'approche holistique et multidimensionnelle prônée par l'IRES.

Constituant les chaînons d'un même processus, les problématiques mises en relief englobent aussi bien les dimensions structurelles de la compétitivité sur lesquelles le Maroc devrait agir dans l'immédiat pour résorber son déficit en termes de compétitivité (capital humain et capacités d'innovation, compétitivité institutionnelle, potentiel du voisinage euro-méditerranéen et africain) que celles devant le préparer à s'adapter dès à présent aux mutations à venir sur le plan économique et géopolitique (économie verte, diversification des alliances stratégiques, puissance relationnelle...).

Parallèlement aux études thématiques, plusieurs manifestations scientifiques ont été organisées depuis le lancement du programme d'études dans le but d'affiner les axes des thématiques examinées et/ou d'approfondir la compréhension de quelques aspects particuliers. D'autres manifestations sont programmées courant 2010 et devraient en particulier concerner la dimension « relations internationales ».

Pour ce qui est de la gouvernance du programme d'études, le Directeur Général de l'IRES a rappelé que le processus de mise en œuvre et de validation des rapports thématiques obéit à des critères scientifiques rigoureux pour veiller à ce que les conclusions et recommandations soient



l'émanation de diagnostics fiables à même de servir de point d'ancrage aux politiques publiques.

Session 1 : Etat d'avancement des études en cours d'élaboration

Cette première session a été consacrée à l'examen de l'état d'avancement des travaux de quatre groupes d'étude, en l'occurrence la reprise de l'acquis communautaire dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne, les incidences des réformes sur la compétitivité globale du Maroc, l'opportunité d'une stratégie africaine rénovée et le rôle du capital humain en matière de compétitivité.

L'étude thématique sur la reprise séquencée et progressive de l'acquis communautaire dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne part du constat selon lequel la libéralisation commerciale ne peut produire pleinement ses effets que si elle s'accompagne d'un alignement sur le plan normatif pour contourner les obstacles d'ordre non-tarifaire.

Elle a ainsi pour objet d'explorer les modalités de la convergence réglementaire par rapport au système réglementaire et normatif européen dans la perspective de l'intégration globale du Maroc au marché intérieur de l'Union Européenne. Or, la convergence réglementaire n'est pas uniquement circonscrite aux relations Maroc-Union Européenne. Elle est également envisagée comme un instrument de modernisation institutionnelle au service de la compétitivité du Maroc dans ses relations avec les autres partenaires.

Les avancées réalisées par le groupe d'étude peuvent être résumées comme suit :

- Examen des différents chapitres de l'acquis communautaire et leur confrontation à la situation marocaine, avec identification des écarts à combler et des modalités pour y parvenir : les résultats de cette première étude exploratoire ont été affinés, sur la base des orientations de l'IRES, pour tenir compte de la solidarité de fait entre les différents chapitres de l'acquis communautaire et éviter les insuffisances d'une approche linéaire.
- A cet effet, une décomposition des 35 chapitres de l'acquis communautaire en trois blocs a été adoptée. Le premier bloc concerne les 4 libertés fondamentales, le second bloc englobe les chapitres transversaux et le troisième bloc regroupe les chapitres sectoriels. Cette décomposition a permis de ressortir les chapitres au niveau desquels le Maroc peut entamer sans difficulté sa convergence réglementaire par rapport à l'Union Européenne. Il s'agit en l'occurrence des secteurs



suivants : marchés publics, normes industrielles et transports et services financiers ;

- Sur la base d'une appréciation quantitative et qualitative de l'impact des différents chapitres de l'acquis communautaire sur l'économie marocaine, l'étude de l'IRES cherchera à mettre l'accent sur les écarts à combler à court, moyen et long termes au niveau des chapitres prioritaires qui font partie intégrante de l'accord de libre échange global et approfondi prévu dans le cadre du statut avancé. L'étude permettra aussi d'identifier les écarts qu'il ne serait pas souhaitable de combler pour des considérations liées aux intérêts nationaux et/ou en raison de l'existence d'un cadre réglementaire plus pertinent, notamment au niveau des enceintes multilatérales telles que l'OMC.

L'étude sur les incidences des réformes sur la compétitivité globale du Maroc cherche à examiner la cohérence d'ensemble des réformes initiées par le Maroc, leur mode de conception et de mise en œuvre et vise in fine à suggérer des orientations stratégiques pour améliorer l'efficacité des réformes et en faire un accélérateur de la compétitivité du pays.

La phase I de cette étude thématique a consisté en une appréciation des différentes réformes menées sur le plan économique, social, politique et institutionnel. En examinant la cohérence d'ensemble des réformes et programmes publics, l'étude a permis de ressortir les résultats préliminaires suivants :

- La cohérence des réformes dépend aussi bien de la cohérence au sein de chaque volet (économique, social et politique) que de la cohérence de toutes les réformes prises dans leur globalité. Les réformes économiques d'envergure nationale, sectorielle et territoriale ne peuvent être efficacement mises en œuvre que dans un contexte politique et social où règnent le consensus et la cohésion. D'où l'intérêt de la simultanéité des réformes économiques, politiques et sociales. Cette réalité est confirmée par le fait que l'une des causes de l'inefficacité et de l'inefficience relatives des réformes économiques de 1ère génération est la non combinaison des aspects économiques, politiques et sociaux.
- La conception des réformes s'est caractérisée par un mode de verticalité descendante durant la période s'étalant du Programme d'Ajustement Structurel jusqu'à 2003. Les réformes ont pour origine les institutions internationales et se réduisent à une simple transposition au Maroc des normes des pays avancés. L'absence de débat et de culture participative explique l'état de crispations et de réticences des acteurs aux réformes.



- A partir de 2003, les réformes au Maroc ont emprunté un mode de conception que l'on peut qualifier de mode de verticalité ascendant. Le processus des réformes devient inclusif et participatif avec l'implication des acteurs (syndicats et patronat, partis politiques, société civile, mouvements identitaires...).
- Etant donné les impératifs de développement, le Maroc gagnerait à évoluer vers un mode de conception combinatoire, en lien avec le souci de l'identité nationale, l'approfondissement du dialogue et la concertation-coordination entre l'Etat, les partis politiques, les syndicats, les associations, ainsi que la recherche de réalisations concrètes (obligation de résultats).

Les phases subséquentes de l'étude de l'IRES s'attèleront à évaluer le gap en termes des objectifs initiaux des réformes et les résultats obtenus. L'accent sera également mis sur le rôle des acteurs nationaux comme facteur clé de réussite des réformes.

Pour ce qui est de l'étude sur « les relations Maroc-Afrique : les voies pour une stratégie globale et renouvelée », elle aborde le contexte mondial actuel au sein duquel l'Afrique est devenue un enjeu stratégique et les options du Maroc en termes de renforcement de ses relations commerciales et financières avec ce continent. La première étape de cette étude a porté sur le recensement des accords formant le cadre juridique des relations Maroc-Afrique et l'établissement d'un premier bilan des relations économiques et financières de notre pays avec ses partenaires africains.

Parmi les éléments saillants qui ont émergé de la première étape exploratoire des relations Maroc-Afrique, il y a lieu de retenir :

- le caractère dense et diversifié des accords commerciaux et financiers entre le Maroc et les pays d'Afrique Subsaharienne. Centré jusqu'à une date récente sur les accords bilatéraux, le cadre institutionnel se caractérise actuellement par la préférence donnée aux accords régionaux (accord en cours de finalisation de commerce et d'investissement avec l'UEMOA, projet d'accord de libre échange avec la CEMAC).
- l'examen des relations commerciales du Maroc avec les pays d'Afrique fait ressortir la faiblesse des échanges malgré leur progression sur la période récente, leur concentration sur l'Afrique du Nord et de l'Ouest, leur faible diversification et l'existence d'une balance commerciale déficitaire avec l'Afrique du Nord et excédentaire avec l'Afrique subsaharienne.



- les relations financières entre le Maroc et l’Afrique se caractérisent par une dynamique particulière des investissements marocains. Etant l’œuvre de grands groupes privés et publics, ces derniers revêtent à la fois la forme de participation et de création de filiales. Ils concernent surtout les domaines de la banque, des télécommunications, du BTP, des mines et de l’immobilier et demeurent concentrés sur l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique Centrale.
- l’importance du développement des relations Maroc-Afrique se justifie à la lumière des potentialités de ce continent (le potentiel démographique conforté par la dynamique récente de la croissance économique et l’importance des ressources naturelles, notamment énergétiques). Ces potentialités pourraient à l’évidence se transformer en processus de croissance durable avec l’amélioration de la gouvernance, le développement des infrastructures de base, la dynamique de la régionalisation et le renforcement de l’insertion des pays du continent dans la mondialisation.

Les étapes ultérieures programmées dans le cadre de cette étude devraient porter sur l’identification des leviers pertinents pour réhabiliter le cadre institutionnel des relations Maroc-Afrique en général et la proposition d’une stratégie d’extension de la présence du Maroc au niveau de l’Afrique Australe et Orientale. Il serait aussi question d’esquisser quelques orientations pour mettre à profit les accords de libre échange et le statut avancé dans la politique africaine du Royaume, ainsi que pour décliner une politique spécifique par rapport aux concurrents extérieurs sur les marchés de l’Afrique.

Pour sa part, l’étude de l’IRES sur le rôle du capital humain en matière de renforcement de la compétitivité du Maroc tire sa substance du nouveau contexte de la mondialisation où la concurrence entre pays est basée de plus en plus sur la productivité et le progrès technologique, fruit de l’innovation, du savoir et du savoir-faire.

L’étude en question cherche à examiner, à travers une analyse de benchmarking, le potentiel de développement des ressources humaines au Maroc et à esquisser quelques orientations en faveur de l’accélération du processus d’accumulation du capital humain du pays, tout en tenant compte du nouvel ordre concurrentiel mondial et, sur le plan national, des nouveaux choix sectoriels.

Les travaux en cours de réalisation dans le cadre de cette étude portent sur la mise en exergue des efforts entrepris par le Maroc en matière



d'accumulation de son capital humain, à travers l'exploitation des études et travaux du Conseil Supérieur de l'Enseignement et en tenant compte des orientations de la politique éducative et de formation durant les trois dernières décennies et les ajustements successifs intervenus à ce niveau.

Les étapes ultérieures concernent la mise en perspective du développement du capital humain pour les décennies à venir, à travers une analyse des tendances futures et leurs enjeux pour le Maroc en termes de croissance, d'amélioration du niveau de vie et de développement humain. Elles devraient déboucher in fine sur la suggestion de mesures de politiques publiques dans le but d'accélérer l'accumulation du capital et permettre au Maroc de s'adapter aux diverses mutations du contexte concurrentiel régional et international.

Session 2 : Présentation des notes méthodologiques des études en cours de lancement

Cette seconde session a été dédiée à la discussion de deux notes méthodologiques, portant respectivement sur la contribution de la puissance relationnelle au renforcement de la compétitivité globale du Maroc et sur les relations Maroc-Espagne.

L'étude de l'IRES sur la puissance relationnelle du Maroc part de l'expérience positive du Royaume à la fin du XXème siècle qui lui a conféré une puissance relationnelle reconnue sur la scène internationale (rôle de médiateur, de stabilisateur et de pont entre le monde musulman et l'Occident). Elle se propose de dresser le bilan de la politique du Maroc dans ce domaine, d'identifier les ajustements nécessaires pour s'adapter aux réalités internationales du nouveau siècle et de passer en revue les moyens appropriés pour permettre au Royaume de conforter son image sur la scène internationale.

Le tout devrait concourir à une capacité d'influence plus accrue dans les affaires internationales, notamment économiques et une promotion plus efficace des intérêts stratégiques du Royaume.

A ce titre, trois volets seront examinés et mis en perspective. Il s'agit en l'occurrence de l'assise diplomatico-stratégique du Maroc, de ses capacités géoéconomiques (diplomatie économique) et de la politique de communication du pays à l'extérieur.

Pour sa part, l'étude thématique sur les relations Maroc-Espagne a pour objet d'examiner la réalité de ces relations, souvent traversées par des



épisodes de tensions qui empêchent les deux pays de tirer pleinement profit de leur proximité géographique, de leur patrimoine historique et culturel partagé et de la complémentarité entre leurs économies.

La particularité de la relation Maroc-Espagne tient au fait qu'il ne s'agit pas d'une relation bilatérale classique, mais d'un axe déterminant de l'avenir des relations Maroc-Union Européenne. D'ailleurs, les différentes dimensions de la coopération maroco-espagnole incorporent un contenu régional explicite (immigration, sécurité, échanges commerciaux, dynamique de l'investissement...).

Pour cerner la problématique, quatre volets interdépendants seront examinés en profondeur :

- Le premier concerne l'amélioration de la connaissance des relations maroco-espagnoles.
- Le second a trait aux aspects relatifs au rattrapage du déficit de l'image du Maroc en Espagne.
- Le troisième s'intéresse à l'amélioration de la complémentarité au niveau économique et à la concrétisation du potentiel en termes de flux d'échange et d'investissement entre les deux pays.
- Le quatrième abordera la question de la paix et la stabilité, en tant que gage d'une coopération durable.

A l'issue des différentes interventions, un débat a été ouvert pour recueillir le point de vue des différents groupes de travail de l'IRES au sujet des problématiques examinées:

- Le caractère interdépendant des études passées en revue et la nécessité d'investir les différentes passerelles qui existent entre les thématiques et sous-thématique du programme d'études « compétitivité globale ». La prise en compte des interdépendances est cruciale pour l'étape ultime du programme, en l'occurrence l'élaboration du rapport général de synthèse.
- Concernant l'étude sur la reprise de l'acquis communautaire, deux points importants méritent d'être retenus : (1) la connaissance du coût de l'alignement normatif pour le Maroc est fondamentale pour apprécier les marges de manœuvre du pays et arbitrer entre les différentes options possibles et (2) la perception de la modernisation économique et institutionnelle accompagnant le statut avancé en tant que facteur de



développement du marché intérieur et de rayonnement extérieur, au-delà de l'espace européen.

- Pour ce qui est de la problématique des réformes, l'accent devrait être mis sur le rôle des acteurs comme base de définition des réformes et point d'ancrage pour leur bon acheminement. L'approche participative a également le mérite de renforcer les valeurs démocratiques et d'accroître l'appropriation collective du projet de société véhiculé par les réformes.
- S'agissant de la politique africaine du Maroc, celle-ci devrait s'intéresser, également, à la dimension humaine. Les lauréats africains, issus des universités et écoles supérieures marocaines, représentent un vecteur important d'expansion des relations tant au niveau politique qu'au niveau économique. Cet atout devrait être mis à contribution à travers la préservation des liens avec ces lauréats dans le cadre d'associations mixtes.
- Au niveau de la problématique du capital humain, l'étude devrait se focaliser sur la capacité du système d'enseignement et de formation professionnelle nationale à se mettre à niveau, conformément aux normes internationales pour être en mesure de contribuer à l'édification d'avantages compétitifs dynamiques, prenant appui sur une capacité de recherche et d'innovation avérée.
- L'étude relative au rôle de la puissance relationnelle ne devrait pas avoir pour objectif unique l'évaluation de la politique étrangère du Maroc. Bien au contraire, elle devrait aussi cerner le potentiel de la diplomatie parallèle que le pays gagnerait à mobiliser pour renforcer sa présence et son influence au sein des forums internationaux (diaspora, société civile, parlement...).
- Enfin, l'étude sur les relations Maroc-Espagne devrait établir une pondération judicieuse entre les facteurs à caractère humain et culturel et ceux à caractère économique et politique. La prise en compte de la dimension européenne dans l'analyse des relations Maroc-Espagne est d'une grande utilité pour comprendre la dynamique des relations avec le partenaire espagnol. Elle permet, en effet, de ressortir les facteurs de résistance au développement harmonieux des relations Maroc-Union Européenne, notamment au niveau des dossiers sensibles (pêche, agriculture, immigration) et de leur apporter les réponses adaptées.



21 octobre 2010

Les enjeux stratégiques des relations Maroc-Chine



Dans le cadre de son projet d'étude « Diversification des alliances stratégiques » qui a pour objet d'examiner les enjeux et les opportunités pour le Maroc de s'arrimer aux nouvelles locomotives de l'économie mondiale, l'IRES a organisé le 21 octobre 2010, une journée d'étude sur « les enjeux stratégiques des relations Maroc-Chine », animé par un ancien Ambassadeur du Maroc en Chine.

Cette rencontre vise à cerner l'évolution récente des relations entre les deux pays dans certains domaines clés et d'identifier les leviers pertinents pour leur développement, en tenant compte du poids de la Chine dans les équilibres géopolitiques et économiques mondiaux à venir. Elle a réuni un panel d'experts marocains, ainsi que les chercheurs et chercheurs associés de l'IRES pour discuter les différents aspects relatifs aux relations Maroc-Chine.

En ouverture des travaux de la rencontre, le Directeur Général de l'IRES a souligné que la montée en puissance de la Chine est une tendance lourde. L'entrée de ce pays à l'OMC en 2001 a entraîné un bouleversement inédit en termes de réorientation des flux commerciaux internationaux et de détournement des investissements directs étrangers en sa faveur, notamment au niveau des secteurs où les considérations en termes de coûts sont les plus déterminantes.

Le Directeur Général de l'IRES a rappelé que le Maroc n'a pas été épargné des effets de cette montée en puissance de la Chine, particulièrement au niveau du secteur textile-habillement qui s'est repositionné ultérieurement en faveur des segments de production de « haut de gamme ».

Il a souligné que si aujourd'hui la plupart des scénarii prospectifs prédisent que la Chine serait la 1^{ère} puissance économique mondiale à l'horizon 2040, la question de la durabilité de son régime de croissance demeure posée, eu égard aux difficultés auxquelles ce pays serait confronté (dépendance énergétique, vieillissement de la population, fortes inégalités sociales...).

S'agissant de l'évolution des relations bilatérales, il a précisé que les visites de haut niveau effectuées par les Chefs d'Etats des deux pays (Visite Royale de février 2002 en Chine, Visite du Président de la République Populaire de Chine au Maroc en avril 2006) ont permis d'impulser et d'élargir le champ de la coopération entre les deux pays à plusieurs domaines importants (emploi, environnement, santé, tourisme, phosphates...).



La Chine est devenue en l'espace de quelques années, le 3ème fournisseur du Maroc. Toutefois, elle ne représente que son 18ème client. Ainsi, le Maroc enregistre un déficit commercial important vis-à-vis de ce pays, se traduisant par un taux de couverture à peine de 6 % en 2009. Cette situation n'est que légèrement contrebalancée par les investissements directs en provenance de la Chine. Hormis la participation des entreprises chinoises aux grands projets d'infrastructures, les investissements demeurent globalement faibles et ne portent que sur un nombre limité de domaines (télécommunications, production des lampes écologiques, pêche...).

Parallèlement à l'enjeu économique, somme toute important, d'autres enjeux méritent d'être pris en ligne de compte. Il s'agit, entre autres, des enjeux sécuritaires liés aux priorités de la politique étrangère chinoise en Afrique et particulièrement au Maghreb, ainsi qu'aux intérêts stratégiques du Royaume au sein des organisations internationales pour lesquelles le soutien chinois est primordial.

L'évolution des relations Maroc-Chine, d'un cadre concurrentiel à un cadre partenarial, rend nécessaire de s'interroger sur la question de l'élargissement des espaces d'intérêts communs. L'une des pistes possibles serait probablement la mise en valeur de la position du Maroc comme hub commercial et financier régional, au carrefour des marchés européen, américain, africain et arabe, qui soit attractif aux entreprises chinoises. De même, il serait judicieux d'explorer les possibilités pour les grandes entreprises marocaines de s'associer à la dynamique conquérante des entreprises chinoises sur le continent africain.

Dans son intervention, l'ancien Ambassadeur du Maroc en Chine, a souligné que l'intérêt pour le Maroc de développer davantage ses relations avec cette puissance en devenir est incontestable. Pour cela, deux lignes d'actions méritent d'être prises en considération à savoir : **(i)** la consolidation des relations bilatérales dans les domaines clés et **(ii)** la vigilance en ce qui concerne les facteurs à risques de nature à altérer la dynamique de ces relations.

Concernant la consolidation des acquis, le Maroc, premier Royaume à avoir reconnu la République Populaire de Chine, entretient des relations politiques stables avec ce pays depuis le 1er novembre 1958. Ces relations se caractérisent par l'absence d'intérêts divergents et ne comportent pas d'enjeux conflictuels. En témoignent les appuis réciproques des deux pays au sein des institutions internationales et la concordance de leurs points de vue sur certaines questions d'envergure (dossier du Moyen-Orient, réforme de l'ONU, défense de la multipolarité des relations internationales...).



Aussi, ces relations sont-elles portées par un cadre juridique qui ne cesse de se développer de manière cohérente et comporte actuellement plus de 60 accords dans des domaines variés. A cela s'ajoute les opérations de jumelage, dont notamment celui de Casablanca-Shanghai conclu en 1984. Ces jumelages recèlent d'importantes opportunités en termes de modernisation institutionnelle, qui ne sont pas totalement exploitées. Ils nécessitent un suivi permanent et méritent pour d'être étendus aux autres villes et régions, tout en intégrant une dimension institutionnelle plus importante.

S'agissant des échanges commerciaux, il y a lieu de noter que le potentiel du marché chinois est à l'évidence immense. Toutefois, sa concrétisation est contrariée par les limites de l'offre exportable marocaine, notamment en termes de quantités, ainsi que par l'effort réduit en termes de prospection et de promotion commerciale pour identifier les opportunités d'affaires et mettre en relation les entreprises des deux pays.

En matière d'investissement chinois au Maroc, les quelques expériences réussies dans le domaine de la pêche (Agadir) et de la construction de motocycles (Marrakech) laissent entrevoir des marges de la progression non négligeables pour peu que ces investissements soient encouragés et opérés dans le cadre de sociétés mixtes.

Ces aspects favorables ne doivent pas pour autant perdre de vue quelques cas d'échec enregistrés dans le domaine de l'investissement. Il s'agit du projet d'usine de production du « DAP » avec l'OCP dont la non concrétisation, semble-t-il, est imputable à des considérations financières. Il en est de même pour le domaine énergétique avec le non aboutissement du projet de construction par la Chine de centrales nucléaires de petites tailles.

Le renforcement des relations économiques bilatérales pourrait prendre appui sur les « zones économiques spéciales », qui sont construites par la Chine dans des pays tiers et offrent aux investisseurs chinois, installés dans lesdites zones des conditions préférentielles (droits de douane, réduction d'impôts, exportations en situation de libre échange). Toutefois, le recours du Maroc à de tels mécanismes nécessite quelques ajustements en termes d'un plus grand recours à la main d'œuvre marocaine qualifiée et de résorption de quelques appréhensions d'ordre sécuritaire (immigration clandestine chinoise vers l'Europe).

Non moins important, la présence des banques marocaines en Chine serait aussi un facteur d'appui important. La BMCE, qui dispose aujourd'hui d'un bureau de représentation à Pékin, gagnerait à étendre sa présence à



Shanghai, tandis que d'autres banques du Royaume devraient lui emboîter le pas pour offrir un service de proximité au profit des entreprises marocaines intéressées par le marché chinois.

Parmi les secteurs à fort potentiel figure le tourisme. La promotion de la destination Maroc en Chine, à travers l'activation des dispositions de l'accord conclu dans ce domaine, pourrait contribuer au développement du secteur touristique, surtout qu'à l'horizon 2020, le marché chinois serait le principal émetteur de touristes à l'échelle mondiale (100 millions de touristes par an). Le Maroc gagnerait aussi à intégrer sa stratégie d'attraction des touristes chinois dans le cadre d'une coopération avec certains partenaires notamment l'Egypte, en développant un axe Maroc-Egypte-Chine.

Par ailleurs, la formation des cadres et la coopération technique constituent des vecteurs importants pour intensifier la coopération bilatérale. Aujourd'hui, le quota alloué aux étudiants chinois dans les universités marocaines (10 bourses par an) et à leurs homologues marocains dans les universités chinoises (40 bourses par an) est très insuffisant pour répondre aux objectifs de renforcement des relations bilatérales, surtout que les effectifs formés des deux côtés pourraient constituer une ressource appréciable pour les entreprises des deux pays.

S'agissant des facteurs susceptibles de gêner la dynamique de long terme des relations de coopération entre le Maroc et la Chine, cinq facteurs majeurs ont été mis en perspective:

- La question liée aux sensibilités du voisinage : le Maroc gagnerait à maintenir une position prudente quant aux aspects touchant à la souveraineté de la Chine, notamment la question de Taiwan et du Tibet. Le comportement prudent du Maroc à cet égard mérite d'être préservé pour que la Chine garde une position favorable au Maroc pour ce qui est de l'affaire du Sahara marocain.
- Les questions à caractère global : il s'agit des questions débattues dans le cadre des enceintes internationales, notamment la question environnementale pour laquelle la Chine n'accepte pas d'être vue comme un pays grand pollueur, compte tenu des efforts importants qu'elle juge avoir fournis en matière de développement des énergies renouvelables. Il s'agit aussi de la question nucléaire où la Chine table énormément sur cette source d'énergie pour faire face à ses besoins croissants. La question des droits de l'Homme est un autre point qu'il convient d'aborder avec vigilance.



- La question liée au terrorisme : Alors que la Chine adhère aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, les mouvements sociopolitiques internes, parfois d'affinité religieuse, sont considérés par la Chine comme des expressions terroristes.
- La réforme des institutions internationales et la question de la gouvernance mondiale : la Chine s'appuie sur la coalition avec le monde émergent et en développement pour traiter les principaux points inscrits dans l'agenda mondial (Groupe des 77). Elle prône un système de gouvernance responsable qui ne soit pas l'apanage d'un groupe limité de pays leaders. Le Maroc gagnerait à cet égard à préserver sa politique de modération et à faire valoir son statut de pays promoteur d'un ordre mondial équilibré et d'une mondialisation à visage humain.
- Les grandes questions commerciales et financières et plus particulièrement les plaintes au niveau de l'OMC qui sont adressées à l'encontre de la Chine : le Maroc, qui a été l'un des pays ayant soutenu la candidature chinoise à l'enceinte multilatérale, devrait régler ses différends commerciaux éventuels avec la Chine dans un cadre de négociation, en dehors de toute confrontation directe. Par ailleurs, la question de la sous-évaluation du yuan constitue un point d'achoppement qui mérite d'être examiné avec prudence. Troisième contributeur de la Banque Mondiale aujourd'hui, la Chine entretient des relations privilégiées avec le FMI et joue un rôle majeur dans le bouclage financier mondial grâce à ses énormes réserves de change.

Le débat ouvert aux participants a mis en relief les principaux points suivants :

- Le Maroc est très ouvert sur l'Europe et dans une mesure moindre sur les Etats-Unis, l'accélération du déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie justifie, toutefois, la nécessité de réajuster les options stratégiques du pays pour tenir compte des mutations géostratégiques qui se dessinent.
- La fonction de promotion économique, qui revêt une importance indéniable, mérite d'être réhabilitée et coordonnée pour repérer les opportunités qui se présentent sur le marché chinois et en saisir les bienfaits pour le Maroc. Cette promotion ne devrait pas concerner uniquement les grandes métropoles mais doit être élargie aux régions chinoises.
- Un travail de fond devrait être mené au niveau du cadre informationnel (mesures incitatives, réglementation commerciale, appel d'offres...) à



travers une démarche structurée, axée sur une communication efficace auprès des opérateurs sur au moins deux aspects importants : le développement du tourisme et l'attraction des investissements chinois, notamment à des fins de transferts technologiques.

- La démarche récente opérée par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements, à travers la mise en place d'antennes de promotion dans les principaux pays émetteurs d'investissements, mérite d'être renforcée. L'ouverture d'une représentation en Chine, de préférence à Shanghai, un des centres névralgiques du commerce et de la finance en Asie, pourrait être d'un apport appréciable pour faire valoir les atouts du Maroc, considéré aujourd'hui comme une « valeur refuge » dans un contexte de remise en cause des modèles réputés jusqu'à une date récente comme stable (Irlande, Portugal, Grèce).
- La coopération entre le Maroc et la Chine dans le cadre des zones économiques spéciales (ZES) mérite d'être abordée sur la base d'une pondération judicieuse entre les considérations sécuritaires (immigration illégale des travailleurs chinois) et les bienfaits économiques et financiers découlant de cette opération. Face aux limites de l'offre marocaine d'exportation, l'option des ZES pourrait constituer une réponse adaptée.
- Le potentiel de la coopération Maroc-Chine s'étend également à la dimension africaine. Le Forum Sino-africain constitue à cet égard le lieu privilégié où le Maroc pourrait s'associer à la Chine dans le cadre d'une coopération trilatérale lui permettant de mettre à contribution son expertise dans les zones où il est déjà présent et d'exploiter son partenariat avec la Chine pour élargir ses intérêts économiques et financiers dans les régions où la présence marocaine est faible sinon absente.
- La coopération culturelle et technique constitue un facteur facilitateur, susceptible de renforcer la compréhension et la confiance mutuelle entre les deux partenaires et de permettre au Maroc de bénéficier de l'expertise chinoise.
- L'aspect relatif à la coopération énergétique mérite d'être réinvesti surtout que la Chine figure parmi les pays qui ont acquis une grande expérience dans le domaine des énergies renouvelables. Le potentiel de coopération dans le domaine de transformation des phosphates figure parmi les possibilités à explorer. Les orientations récentes de la politique de partenariat externe de l'OCP offre un contexte tout à fait différent de celui



qui a présidé lors des premières tentatives de coopération Maroc-Chine dans ce domaine.

- Sur un autre registre, le Maroc ne devrait pas rester insensible à la guerre des taux de change. L'entente tacite Etats-Unis/Chine (sous évaluation du yuan, contre recyclage des excédents chinois sous forme d'achats de bons du Trésor américain) devrait être suivie de près. Les conséquences d'un tel agissement sont annonciatrices d'une déstabilisation de la grille des parités de change à l'échelle mondiale et pourraient induire des effets négatifs sur la compétitivité-prix d'un grand nombre de pays dont le Maroc.

Enfin, il a été jugé opportun de mémoriser l'expérience des anciens ambassadeurs du Maroc à l'étranger, notamment dans les pays influents, pour la mettre au profit des intérêts du Maroc. A cet égard, la mise en place par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération d'un centre national de recherche et de formation (diplomatie et relations internationales) gagnerait à impliquer au niveau de son pilotage, des praticiens dans un souci de renforcement effectif des capacités des ressources humaines formées.



Structuration de la recherche scientifique au Maroc : analyse de la situation et recommandations



L'IRES a organisé, le 12 novembre 2010, une journée d'étude consacrée à la discussion des résultats de l'étude exploratoire sur « la structuration de la recherche scientifique au Maroc : état des lieux et recommandations ».

Animé par l'auteur de l'étude de l'IRES, en présence d'un panel composé d'experts nationaux et étrangers, cette rencontre a porté sur l'examen du positionnement international du Maroc dans le domaine de la recherche scientifique et l'identification des atouts et des insuffisances du pays en la matière.

A ce sujet, le Directeur Général de l'IRES a rappelé que l'étude menée par l'Institut part de l'idée que la dimension innovation et son corollaire, le renforcement des capacités nationales en matière de recherche & développement (R&D), figurent parmi les axes importants sur lesquels notre pays devrait agir pour accélérer son processus de rattrapage technologique et forger ses avantages compétitifs dans le but de pérenniser son insertion dans la mondialisation.

Il a souligné que les résultats de cette étude préliminaire confirment, au-delà des agrégats classiques, tels que l'effort de R&D en pourcentage du PIB et le nombre de brevets déposés, que le positionnement actuel du Maroc en matière de recherche scientifique demeure, somme toute, peu favorable comparativement aux potentialités réelles du pays.

Cela remet à l'ordre du jour l'importance de renforcer les capacités de l'université, considérée au sens large (facultés, instituts, écoles d'ingénieurs..) pour répondre efficacement aux besoins de développement du pays, en termes de mobilisation du potentiel national de matière grise et de son allocation au profit de l'expansion du tissu socio-économique.

En termes de phases ultérieures de l'étude, le Directeur Général de l'IRES a précisé que le rôle de l'IRES est d'approfondir la problématique innovation-compétitivité et ce, dans l'objectif de contribuer à la proposition d'orientations stratégiques en matière de sciences et de technologies.

Dans son exposé, l'auteur de l'étude de l'IRES a présenté l'état des lieux en matière de positionnement international du Maroc dans le domaine de la recherche scientifique. L'ensemble des indicateurs sur l'état de développement de la R&D permettent d'expliquer la faible visibilité de l'activité R&D au Maroc et son corollaire l'impact limité sur le développement économique du pays et sur son attractivité pour des industries à très forte valeur ajoutée. Dans ce sens, les points suivants ont été mis en relief :



- La faiblesse de la production scientifique au Maroc s'est aggravée de manière régulière, passant de 1054 à 993 publications respectivement entre 2000 et 2006, tandis que 60 % des publications sont effectuées avec des équipes étrangères dont environ 70 % sont originaires de la France. Il en découle une faible part du pays dans la production mondiale qui n'est que de 0,075%, niveau légèrement supérieur à celui de l'Algérie (0,062%), mais loin derrière celui de la Tunisie (0,103%).
- La répartition de la production scientifique par champ disciplinaire montre que sur les 21 disciplines retenues dans le classement africain entre 2004-2008, le Maroc est présent 12 fois sur 25. La Tunisie quant à elle est présente 16 fois sur 25 et l'Algérie 8 fois sur 25. Le Maroc ne précède que la Tunisie que dans 3 disciplines: géosciences, pharmacie/toxicologie et espace.
- Le nombre de brevets déposés au Maroc a stagné, voire régressé. Le nombre de brevets déposés au Maroc entre 2000 et 2004 a été de 2154 dont 28,5% d'origine marocaine et 71,2% pour les brevets déposés par les entreprises européennes. Cette situation s'est accentuée durant la période 2005-2009, où le nombre total de brevets déposés au Maroc s'est établi à 4439 dont 770 seulement sont d'origine marocaine.
- L'insuffisance des ressources humaines et financières allouées à la recherche-développement: le budget alloué à la R&D est faible par rapport à celui des pays à niveau de développement comparable. Il n'est que de 0,75% du PIB contre 1,35% du PIB en Tunisie. De plus, le nombre de chercheurs par million d'habitants (785 chercheurs entre 1996-2004) est sans commune mesure avec celui en vigueur dans plusieurs pays émergents comparables.

En ce qui concerne le cadre réglementaire et institutionnel de la recherche au Maroc, il y a lieu de constater que les nouveaux statuts qui régissent l'avancement ne semblent pas être incitatifs pour le personnel enseignant à s'inscrire dans la recherche: les « grilles d'avancement » accordent un poids dérisoire à l'activité de recherche et un poids important à d'autres types de responsabilités et ce, au détriment des responsabilités scientifiques.

Pour ce qui est du pilotage de la recherche, force est de constater la multiplicité des acteurs et des intervenants. Néanmoins, la question de la coordination, notamment en matière d'octroi, de suivi et d'évaluation de l'utilisation des fonds pour la R&D, demeure entièrement posée. La réponse à cette question est à l'évidence cruciale, compte tenu des nouvelles



orientations publiques et des moyens que l'Etat met en œuvre dans le plan d'urgence et d'autres plans de modernisation de l'enseignement supérieur.

Tenant compte de ce qui précède, plusieurs ruptures méritent d'être introduites dans le but de réhabiliter la recherche scientifique nationale et en faire un pilier central de la stratégie de développement du pays. A cet effet, l'étude préliminaire de l'IRES propose plusieurs lignes d'actions possibles:

- Rattacher la recherche scientifique, dans une phase transitoire, à la plus haute autorité de l'Etat pour forger les bases d'une stratégie nationale pérenne pour la R&D.
- Soutenir la recherche scientifique à travers la mise en place de mécanismes d'évaluation, le recours à une approche basée sur des projets, tout en ressuscitant le vivier de doctorants au sein des universités marocaines.
- Œuvrer en faveur de la création de centres d'excellence dans les domaines prioritaires de la stratégie de développement du pays, en vue d'optimiser les ressources humaines et financières.
- Tirer profit du capital d'expérience et de savoir faire de la diaspora marocaine par la mise en place de mécanismes intégrés (financiers, infrastructures, gouvernance) susceptibles de renforcer réellement leur implication dans les projets R&D nationaux.
- Encourager la participation de la communauté scientifique marocaine aux grands programmes internationaux de recherche, notamment en tirant profit des opportunités offertes dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne.

Le débat engagé lors de cette rencontre a porté sur les leviers d'action nécessaires pour promouvoir l'effort national de recherche-développement et l'orienter dans le sens du renforcement de la compétitivité du tissu socio-économique. Parmi les points ayant fait l'objet de discussion, il y a lieu de citer :

- L'importance de la recherche-développement en matière de développement des avantages compétitifs du pays : l'intensité de la concurrence internationale a introduit un nouveau paradigme de la compétitivité qui établit la différenciation des produits et des services en fonction de leurs contenus en termes de connaissance et de savoir.



- Parmi les indicateurs retenus pour apprécier le niveau de développement de la recherche scientifique au Maroc, il faudrait prendre également en compte les thèses soutenues dans les universités marocaines, toutes disciplines confondues.
- En matière de dépôts de brevets effectués par les non-résidents, le Maroc affiche un positionnement nettement meilleur comparativement à la Tunisie et à l'Algérie. Cela traduit le potentiel du marché marocain qui est mieux perçu par les firmes étrangères.
- Le poids prépondérant des personnes physiques en matière de dépôts de brevets par rapport aux personnes morales devrait être considéré comme étant un indice positif, en ce sens qu'il reflète un niveau de créativité de la société marocaine supérieur à celui produit par la recherche structurée. Il s'agit aussi d'une tendance qui se dessine à l'échelle internationale.
- La faiblesse des dépôts de brevets émanant des établissements de recherche confirme la situation précaire des chercheurs et des doctorants, eu égard à la fois au faible niveau de rémunération qui ne permet pas de stabiliser les chercheurs dans les laboratoires et à l'absence de perspectives claires en matière de recrutement.
- Les perspectives offertes dans le cadre des projets de recherche internationaux, notamment européens, sont favorables et pourraient exercer des effets d'entraînement positifs, pourvu que les capacités de coordination à l'échelle nationale soient renforcées.
- S'agissant du pilotage de la recherche scientifique, les intervenants ont souligné la nécessité d'avoir un acteur clé en charge de la recherche pour jouer le rôle d'interlocuteur permanent. Par le passé, cette mission incombait au Ministère délégué de la recherche.
- La question de la gouvernance des institutions de recherche revêt un caractère important. Elle permet d'établir les convergences nécessaires (infrastructures et ressources dédiées à la recherche) et de contribuer à l'émergence de filières de progrès, nécessaires pour optimiser les chaînes de valeurs au profit des secteurs productifs.
- L'intérêt de lier la recherche au processus de développement économique et social du pays est incontestable. Un premier exercice pourrait être mené à travers une lecture approfondie des stratégies sectorielles déployées par le Maroc sous l'angle des compétences professionnelles nécessaires pour accompagner les changements structurels attendus.



- Le défi d'ériger le Maroc en tant que source de création de savoir dans un avenir prévisionnel est bien réel. Outre la résorption des entraves actuelles, telles que la création d'un statut incitatif du chercheur et la mise en place d'un système favorable pour amener les centres de recherche à publier leurs recherches, l'accent devrait être mis sur l'établissement de ponts avec la diaspora marocaine pour la mettre à contribution dans les différents chantiers de la recherche scientifique au service du développement d'ensemble du pays.



**Le processus des reformes au
Maroc : quelle cohérence
d'ensemble pour quels effets
sur la compétitivité globale du
pays ?**



L'IRES a organisé le 15 novembre 2010, un séminaire sur le thème « Le processus des réformes au Maroc : quelle cohérence d'ensemble pour quels effets sur la compétitivité globale du pays ? ». Ce séminaire s'est déroulé en deux sessions. La première a été consacrée à la mise en exergue de la cohérence d'ensemble des réformes conduites par le Maroc au cours de la période récente. La seconde s'est focalisée sur la question de la gouvernance et du rôle des institutions en matière de réussite des grands chantiers de réformes.

Tenu en présence du Président de la Confédération Marocaine des Entreprises du Maroc (CGEM) et d'un panel d'experts, composé de chercheurs universitaires, de hauts responsables de départements ministériels, ce séminaire a été l'occasion de porter un regard croisé sur les différents aspects liés à la conduite des réformes au Maroc et à l'appréciation de leurs retombées sur le développement économique et social du pays .

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur Général de l'IRES a souligné que les réformes ont toujours eu un effet décisif sur le développement et le progrès des nations, surtout si celles-ci sont conduites selon une approche volontariste et cohérente, à l'image de plusieurs expériences internationales réussies.

Il a rappelé que le Maroc, considéré comme un des grands pays réformateurs au niveau de la région MENA, ne fait pas l'exception à cette règle générale. Les réformes menées par le pays ont permis d'accroître le rythme de sa croissance économique, d'améliorer ses conditions sociales et de consolider les droits fondamentaux de ses citoyens. Toutefois, en dépit du foisonnement des réformes engagées depuis près de trois décennies, l'impact de celles-ci sur la compétitivité globale du Maroc est loin d'être optimal.

A cet égard, le Directeur Général de l'IRES a précisé que la problématique des réformes fait, actuellement, l'objet d'une étude approfondie par un groupe de travail piloté par l'Institut. Celle-ci a la particularité d'être un thème fédérateur qui se situe à l'intersection de toutes les thématiques examinées dans le cadre du programme scientifique de l'Institut.

L'étude de l'IRES s'inscrit, d'abord, en filigrane par rapport aux autres thématiques relevant du programme d'études « Compétitivité globale » où la réussite des réformes dans les domaines clés (capital humain, politique commerciale, cadre macroéconomique...) est décisive pour édifier les avantages compétitifs du pays sur une base dynamique. Le mode de conception et de mise en œuvre des réformes contribue au renforcement de



la cohésion sociale et à la préservation du vivre ensemble qui figurent au centre des problématiques abordées au niveau du programme d'études « Lien social ». Enfin, la durabilité du modèle de développement du pays requiert des capacités d'adaptation sur tous les plans (économique, social, institutionnel, des valeurs...) qui s'inscrivent pleinement au centre des problématiques examinées au niveau du programme d'études « Changement climatique ».

Au terme de son allocution, le Directeur Général de l'IRES a indiqué que l'examen de la question des réformes, dans le cadre de ce séminaire, vise à élargir le débat sur les aspects pertinents, liés notamment à la cohérence d'ensemble des réformes et à leurs retombées sur la compétitivité globale du Maroc.

Dans son intervention, le Président de la CGEM a souligné que les grandes réformes menées par le Maroc lui ont permis de renforcer sa capacité de résistance face aux aléas de l'environnement international. Pour preuve, le pays a enregistré en 2008 et 2009, au pic de la crise mondiale, des taux de croissance parmi les plus élevés au monde.

Ces résultats positifs devraient constituer des éléments incitatifs pour continuer dans la voie des réformes afin de démultiplier les opportunités de croissance et de gérer les risques exogènes. A cet effet, une attention particulière devrait être accordée à la cohérence globale des chantiers de réformes et des stratégies sectorielles mises en œuvre au Maroc.

Rappelant la contribution effective de la CGEM, à travers ses différents organes, au processus des réformes (climat des affaires, responsabilité sociale de l'entreprise, développement durable, valorisation du savoir et de l'innovation) et à l'élaboration des différentes stratégies sectorielles, le Président de la CGEM a souligné que le risque d'incohérence demeure posé tandis que des secteurs importants de l'économie du pays n'ont pas encore de stratégies formalisées.

Pour cela, la CGEM a entamé une réflexion, dans le cadre de la vision 2020, dans l'objectif d'esquisser les enjeux du développement du pays et d'identifier les bases qui permettront au patronat de renforcer son rôle dans le processus de développement économique. Cette vision est axée sur trois piliers centraux : (1) un bilan du développement économique passé pour ressortir les moteurs et les freins à la croissance économique, (2) une vision de l'économie marocaine à l'horizon 2020 (modèle de croissance, grands chantiers nationaux, nouveau mode de gouvernance public-privé) et (3) une définition des actions que la CGEM devrait mettre en œuvre pour accompagner la vision 2020.



Session 1 : Processus des réformes au Maroc : quelques éléments d'appréciation

Cette première session a été consacrée à l'examen de quelques aspects pertinents, liés à l'appréciation de la cohérence des réformes dans le domaine économique et social ainsi qu'à l'aptitude des stratégies sectorielles à atteindre les objectifs escomptés.

Il a été précisé que l'approche combinatoire en matière de mise en œuvre des réformes constitue, à l'évidence, un facteur clé de la cohérence d'ensemble des programmes publics. A ce titre, les réformes ne peuvent produire pleinement leurs effets qu'une fois conçues sur la base de consensus et de cohésion, tout en tenant compte, au niveau de l'implémentation des programmes publics, des interdépendances évidentes entre les dimensions politiques, économiques et sociales.

Sur le plan social, les réformes entreprises par le Maroc sont multiples et visent à créer des conditions de vie dignes du citoyen marocain, avec une attention particulière pour l'éducation, la santé et les infrastructures de base. Cet intérêt est visible à travers les crédits budgétaires alloués aux secteurs sociaux dont le rythme de progression s'est accéléré depuis le début de la décennie (10,2% par an).

Nonobstant les efforts consentis par l'Etat au niveau des secteurs sociaux, les résultats obtenus demeurent encore en deçà des ambitions et des impératifs de développement du pays. Ils requièrent, en vue de leur accélération, de préserver l'élan budgétaire qui leur est consenti, d'améliorer la gouvernance des programmes sociaux et d'œuvrer en faveur de la promotion d'une nouvelle culture de la citoyenneté afin de mobiliser les énergies autour de valeurs partagées.

Sur un autre registre, la crise économique mondiale 2008-2009 offre un cadre approprié pour apprécier, du moins partiellement, les efforts déployés par le Maroc en termes de renforcement de ses structures économiques et sociales. A ce titre, en dépit d'un contexte mondial dépressif, l'économie marocaine a fait preuve d'une grande capacité de résilience, comme en témoignent la réalisation de taux de croissance positifs du PIB par habitant et le maintien des grands équilibres macroéconomiques à des niveaux soutenables. Le passage de la cote de crédit souverain du Maroc au rang « investment grade » au moment où plusieurs pays européens, affectés par la crise de l'endettement public, ont assisté à une forte dégradation de leurs notations souveraines (Grèce, Espagne, Portugal...).



Toutefois, malgré la résistance du Maroc à la crise, quelques fragilités ne devraient pas être perdues de vue, notamment la situation du compte courant dont la détérioration pourrait engendrer un retour à l'endettement extérieur. Le coût de cet endettement pourrait mettre sous pression les finances de l'Etat et réduire ses marges de manœuvres en termes d'investissement dans les infrastructures économiques et sociales qui constituent, aujourd'hui, des piliers de la croissance du pays.

Pour cela, les réformes devraient se poursuivre et être centrées sur les domaines structurants, à fortes incidences sur la compétitivité économique tels que les ressources humaines, la promotion et l'appui institutionnel à l'exportation, le financement bancaire ainsi que la logistique et l'énergie.

En ce qui concerne les stratégies sectorielles, elles visent à transformer structurellement le profil de spécialisation de l'économie marocaine et à l'adapter aux nouvelles données internationales. Ces stratégies peuvent être appréhendées sur la base de plusieurs critères, dont notamment :

- la nature du mode de conception des choix sectoriels (approche participative versus choix publics unilatéraux) ;
- les ressources humaines nécessaires, en qualité et en quantité, pour leur concrétisation ;
- les ressources financières pour mener les investissements requis en termes d'approvisionnement en biens d'équipements, de reconversion des structures existantes et/ou de leur mise à niveau ;
- l'interdépendance entre les secteurs d'activité, avec une attention particulière aux secteurs transversaux (cas du transport) ;
- la synergie entre marché intérieur et marché extérieur.

A la lumière de ces critères, les stratégies sectorielles mises en œuvre au Maroc ont le mérite d'être le produit d'une approche partagée, associant l'Etat et les professions. Néanmoins, ces stratégies ont été conçues selon une démarche verticale. Elles souffrent de quelques insuffisances, liées en particulier à la faiblesse constatée au niveau de leur coordination et aux distorsions suscitées par l'octroi d'avantages fiscaux et non fiscaux au profit de certains secteurs, au détriment d'autres. De plus, l'absence d'une déclinaison territoriale réduit l'impact de ces stratégies en tant qu'instruments de correction des inégalités économiques et sociales entre régions.



En vue de maximiser les effets des stratégies sectorielles sur la compétitivité, outre la résorption des insuffisances précitées, l'accent devrait être mis sur la mise en place d'un système de gouvernance efficace et d'une offre intégrée en matière d'enseignement-formation et sur la recherche d'un financement optimal associant les ressources internes et celles de la coopération internationale.

Session 2 : Gouvernance, institutions et rôle des acteurs dans le processus des réformes

Cette seconde session a été focalisée sur les dimensions structurantes en matière de conduite des réformes, à savoir les capacités institutionnelles et l'appropriation par les acteurs des chantiers de réformes.

A ce titre, l'impact effectif des politiques publiques sur les structures sociopolitiques au Maroc est conditionné par plusieurs facteurs ayant trait, notamment, au degré de territorialisation des politiques publiques, à l'existence de mécanismes de négociation et de concertation dans la conception et l'exécution des politiques publiques ainsi qu'à l'institutionnalisation des rapports sociaux et politiques.

Les processus de réformes déclenchent, souvent, une réaction de résistance multiforme, parfois explicite, mais souvent latente de la part des acteurs sociaux et institutionnels. Cette résistance peut prendre deux formes :

- Une simple démobilitation à l'égard de la politique publique visée, comme c'est le cas pour la politique publique de la culture ou celle de l'enseignement qui n'étaient pas expressément rejetées, mais implicitement confrontées à de grandes résistances au niveau de leur mise en œuvre ;
- Une mobilisation effective ou discursive de la population contre une politique publique, comme c'est le cas des manifestations contre la politique de l'emploi, du code de la route ou de l'expropriation des terres. Cette forme de résistance exprime ouvertement le rejet de la politique publique par les acteurs concernés.

La résistance au changement peut aussi provenir des institutions responsables des politiques publiques. L'héritage institutionnel et les pratiques mémorisées dans le passé (règles, procédures et routines...) pèsent souvent lourd dans l'élaboration et l'exécution des politiques publiques. De



plus, la rigidité de l'architecture institutionnelle influe sur la prédisposition des acteurs institutionnels à mener à bien les changements requis.

Le desserrement des entraves qui affectent le processus des réformes au Maroc requiert le développement d'une approche multiple et inclusive entre acteurs (parlement, gouvernement, régions, société civile...). Ce mode de gouvernance serait opportun pour réussir les réformes engagées et corriger celles à venir et ce, dans l'objectif ultime de concrétiser le projet de société moderne, démocratique et prospère auquel aspire le pays sous le Règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Un débat fructueux a été animé autour des questions abordées lors des sessions du séminaire dont les éléments saillants peuvent être récapitulés comme suit :

- La particularité de la nouvelle approche des réformes au Maroc tient à l'articulation entre les objectifs de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles même dans les périodes difficiles (cas de la crise économique mondiale 2008-2009). Il en a découlé une structure plus diversifiée de l'économie, des équilibres sociaux davantage soutenables que par le passé et une vie politique plus perméable à la diversité et à la liberté d'expression.
- La dimension participative est un autre trait majeur qu'il convient de souligner. Le secteur privé est devenu, progressivement, un acteur majeur de la réforme, à travers l'approche de contractualisation, tandis que l'implication des citoyens et leur sensibilisation aux objectifs des nouvelles orientations des politiques publiques renforcent l'appropriation collective des différents chantiers de réformes.
- Le processus des réformes au Maroc ne devrait pas être conçu comme une simple réponse aux effets des crises exogènes, liées à l'insertion du Maroc à l'économie mondiale. Le caractère volontariste et délibéré devrait être l'élément instigateur des réformes en vue du renforcement des capacités des acteurs publics et privés.
- Le problème lié à l'aggravation du solde commercial ne devrait pas être considéré comme résultat de la hausse des importations, mais plutôt comme conséquence des limites d'accroissement de l'offre exportable. Si la hausse des importations traduit un contexte de renchérissement des cours sur le marché mondial et se justifie par le besoin d'importation de biens d'équipements, en ligne avec le processus de rattrapage de l'économie marocaine, les exportations n'arrivent pas encore à concrétiser



le potentiel offert dans le cadre des accords de libre échange conclus par le Maroc.

- Le nouveau rôle de l'Etat en tant que stratège et accompagnateur du changement devrait s'accompagner par le développement du secteur privé afin que celui-ci puisse atteindre la taille critique nécessaire, à même de consolider son poids dans l'économie marocaine et d'amorcer sa percée sur les marchés internationaux.
- L'efficacité des politiques publiques rend nécessaire d'asseoir le système incitatif de l'Etat sur des critères rigoureux et des arbitrages objectifs. Dans sa nouvelle fonction de régulateur et de stratège, l'Etat devrait veiller à ce que la politique fiscale (exonération de certains secteurs au détriment d'autres) ne soit pas un instrument discriminatoire, créateur d'externalités négatives.
- L'évaluation régulière des réformes est une condition clé pour concrétiser les objectifs fixés par les pouvoirs publics. Elle permet d'apporter les ajustements qui s'imposent et de garder une parfaite maîtrise de l'horizon temporel des réformes en vue d'éviter le risque de démobilisation des acteurs. A ce propos, la poursuite d'une approche en termes de réalisation de gains économiques et sociaux rapides (Quick Wins) constitue un facteur mobilisateur d'une grande importance.
- Sur un autre registre, la problématique de la cohérence des réformes devrait être appréhendée à la lumière du modèle de développement mis en place par le pays et visant la construction d'un Maroc moderne, ouvert sur l'extérieur et tolérant sur le plan religieux. Elle renvoie aussi à la question de l'applicabilité et l'effectivité des lois qui n'est pas toujours acquise. De même, elle soulève la question de l'évaluation des réformes ainsi que la nature et les prérogatives de l'entité qui en aurait la charge.



**Développements récents en
matière de mise en œuvre du
statut avancé Maroc-Union
Européenne**



L'ordre du jour de la journée d'étude du 16 décembre 2010 concernait la discussion des principaux développements connus par les relations Maroc-Union Européenne en 2010 en matière de mise en œuvre de la feuille de route du statut avancé et de l'avancement du processus du libre échange global et approfondi. Les sujets abordés peuvent se présenter comme suit :

- Un rappel de l'importance du statut avancé en tant que nouveau palier dans les relations Maroc-Union Européenne : ce statut, qui traduit une reconnaissance par le partenaire européen des réformes de modernisation déployées par le Maroc sur les plans politique, économique, social et institutionnel, offre de nouvelles perspectives de coopération, avec comme objectif l'intégration du Maroc au marché intérieur européen.
- La participation du Maroc à certains structures communautaires, dont notamment celles relevant du Conseil de l'Europe : Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale (Centre Nord-Sud), Accord partiel élargi sur le sport, le Groupe Pampidou, demande officielle du statut de « partenaire pour la démocratie », commission parlementaire mixte...
- Le rôle du Maroc en matière d'approfondissement de l'intégration régionale dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, en témoignant notamment les projets d'envergure dans le domaine énergétique mis en place par le Maroc (Plan solaire).
- L'approfondissement de la coopération Maroc-Union Européenne avec la tenue du premier Sommet Maroc-Union Européenne (Grenade 7 mars 2010), en réitérant la position du Maroc en tant que partenaire stratégique de l'Europe (Dialogue politique, coopération sécuritaire, coopération régionale, intégration énergétique...).
- L'adoption par la Commission européenne (Mars 2010) du nouveau Programme Indicatif National (PIN) 2011-2013, d'un montant de 580,5 millions d'euros, avec une augmentation de l'ordre de 18% par rapport au PIN 2007-2010, faisant du Maroc le premier bénéficiaire de l'aide communautaire pour la période 2011-2013 dans le voisinage de l'Union Européenne. Au sein de ce PIN, un programme spécifique : « Réussir le statut avancé », a été mis en place. Il est doté d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 230 millions d'euros. Il s'agit d'un programme multisectoriel qui comporte une série d'actions retenues dans la feuille de route du statut avancé : rapprochement du cadre législatif marocain avec l'acquis communautaire, renforcement du partenariat politique



Maroc/Union Européenne, coopération approfondie dans les politiques sectorielles y compris la politique de l'entreprise, la politique sécuritaire ainsi qu'en matière d'énergie et de transport.

- La possibilité de revoir à partir de 2014 le budget de la coopération à une hausse dont l'ampleur dépendra de la capacité d'absorption du Maroc des fonds de coopération qui pourraient lui être destinés.
- La signature de trois accords à l'occasion de la 9^{ème} session du Conseil d'Association Maroc-Union Européenne (13 décembre 2010 à Bruxelles), portant sur la libéralisation des échanges des produits agricoles et des produits de la pêche, ainsi que sur la participation du Maroc, à titre d'observateur, à certains programmes communautaires européens.
- L'avancement en matière de convergence du cadre législatif marocain par rapport à celui de l'Union Européenne, en particulier dans les trois secteurs prioritaires retenus par les deux Parties: les services financiers (assurances), les marchés publics et les normes et réglementation techniques (qualité et sécurité).
- La discussion en cours au sujet du nouvel instrument qui prendra le relais du plan d'action Maroc-Union Européenne (ayant expiré en juillet 2010). La partie marocaine préfère que le nouvel accord, régissant les relations bilatérales, puisse être d'une portée plus globale qui dépasse le périmètre de l'accord de libre échange global et approfondi prévu dans le cadre du statut avancé.
- Le programme Indicatif National 2011-2013 à soumettre au Parlement européen pour approbation: la position de ce dernier, eu égard aux événements de Layon, ne devrait pas constituer une source d'inquiétude dans la mesure où la partie marocaine a déployé un travail intensif de lobbying auprès des députés européens pour écarter tout risque éventuel à ce sujet.

Le débat animé lors de cette journée d'étude a porté sur les points suivants :

- La nécessité pour le Maroc d'intégrer ses priorités stratégiques dans la définition de ses relations actuelles et futures avec l'Union Européenne. Pour cela, une vision de long terme, qui tient compte des exigences de développement du pays, des évolutions du contexte mondial et des opportunités de diversification des alliances stratégiques, mérite d'être établie.



- L'importance de créer une structure de coordination pour assurer la fonction de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des chantiers de réformes, notamment celui de la convergence réglementaire. Dans cette perspective, il serait opportun de mettre à contribution les sous-comités de l'accord d'association notamment pour ce qui est de la détermination des écarts du système normatif et réglementaire marocain par rapport à l'acquis communautaire.
- L'impératif d'une appropriation collective des différents chantiers de réformes induites par le statut avancé, ce qui rend nécessaire de mettre en place une politique de communication active à même de sensibiliser et de faire adhérer les différents acteurs à ce projet d'envergure.
- La nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et celles des ressources humaines de notre pays pour une appropriation efficace des réformes de modernisation induites par la proximité réglementaire et normative par rapport à l'Union Européenne.
- L'intérêt pour le Maroc d'approfondir certaines dimensions structurantes de sa coopération avec l'Union Européenne telles que l'éducation-enseignement, ainsi que la justice en tant que socle du projet de société promu par le Maroc et en tant que déterminant majeur de l'approfondissement du partenariat (attractivité aux capitaux étrangers).
- L'opportunité de faire de dimension régionale du statut avancé un vecteur de la coopération triangulaire Europe-Maroc-Afrique dans des domaines qui transcendent les questions sécuritaires et qui incorporent un contenu de développement durable.
- L'importance de maintenir la longueur d'avance dont dispose le Maroc au niveau de ses relations avec l'Union Européenne par rapport aux autres partenaires du Sud-Est de la Méditerranée. Cela suppose à l'évidence d'accélérer le rythme des réformes et de faire valoir certains atouts spécifiques à notre pays, tels que la libéralisation politique et la démocratisation des institutions et le que le dynamisme de sa société civile.



**Diversification des alliances
stratégiques - Les relations
Maroc-chine : bilan et
perspectives de
développement**



Dans la continuité de son cycle-débat sur les mutations géopolitiques et géoéconomiques mondiales qui vont façonner le monde de l'après-crise, l'IRES a organisé le 24 décembre 2010 une journée d'étude sur le thème « Les relations Maroc-Chine : bilan et perspectives de développement ».

Cette journée d'étude a été animée par Son Excellence, ~~Madame XU~~ JINGHU, l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Maroc, en présence du Directeur Général de l'IRES et d'un panel, composé d'anciens Ambassadeurs du Maroc en Chine, de hauts responsables de départements ministériels et de chercheurs universitaires.

Elle vise à dresser le bilan de la coopération Maroc-Chine et à cerner son potentiel de développement, en tenant compte des nouvelles données de l'environnement international et des enjeux qui s'y rapportent à tous les niveaux. D'autres aspects importants ont figuré à l'ordre du jour de cette manifestation dont, notamment, le nouveau positionnement de la Chine sur la scène économique et géopolitique mondiale, sa contribution à la promotion d'un système mondial multipolaire et ses priorités stratégiques au niveau du continent africain, en mettant l'accent sur la place qu'occupe le Maroc en la matière.

En ouverture des travaux de cette manifestation, le Directeur Général de l'IRES a souligné que l'émergence de la Chine en tant qu'acteur clé de l'économie mondiale est une tendance qui se dessine depuis quelques décennies. Les réformes d'envergure menées par ce pays depuis le milieu des années 80 et l'adoption d'une stratégie graduelle d'ouverture sur l'extérieur, qui a culminé avec son entrée à l'OMC en 2001, ont été décisives pour permettre à la Chine de devenir une plaque tournante du commerce et de l'investissement international.

Il a précisé que ces évolutions ne se sont pas faites sans choc concurrentiel, notamment au niveau des secteurs dont la compétitivité est fortement sensible aux coûts de la main d'œuvre. Le Maroc n'a pas été épargné par cette évolution, en particulier au niveau de certains secteurs et branches d'activités dans lesquels la Chine détient un avantage compétitif presque absolu.

Toutefois, la sensibilité de la Chine aux intérêts des pays en développement en général et de l'Afrique en particulier, est un point positif qu'il faudrait renforcer davantage en vue d'aboutir sans heurt à une mondialisation qui soit à la fois équitable et inclusive. Cela exige une concertation plus élargie sur les grandes questions mondiales à caractère commercial, financier, environnemental et géopolitique où le soutien mutuel



entre la Chine et les pays en développement au sein des organisations internationales est essentiel.

S'agissant des relations Maroc-Chine, le Directeur Général de l'IRES a rappelé que le Maroc entretient des relations politiques stables avec la Chine depuis le 1er novembre 1958. Ces relations se caractérisent par la concordance des points de vue des deux pays sur plusieurs questions d'envergure (dossier du Moyen-Orient, réforme de l'ONU, défense de la multipolarité des relations internationales...).

Aujourd'hui, les relations entre le Maroc et la Chine connaissent certes un dynamisme particulier, notamment sur le plan commercial. Néanmoins, la progression plus forte des importations en provenance de la Chine par rapport aux exportations qui lui sont destinées génère un solde commercial en défaveur du Maroc, se traduisant par un taux de couverture d'à peine 6% en 2009. Cette situation n'est que légèrement contrebalancée par les investissements directs en provenance de la Chine. Hormis la participation des entreprises chinoises aux grands projets d'infrastructure, ces investissements demeurent globalement faibles et ne portent que sur un nombre limité de domaines (télécommunications, production de lampes écologiques, pêche...).

En définitive, l'approfondissement des relations Maroc-Chine dans le but d'enclencher un cercle vertueux de partenariat entre les deux pays présuppose l'élargissement du spectre de la coopération bilatérale à des domaines porteurs, tels que la recherche scientifique, les énergies renouvelables, le tourisme et les échanges culturels.

Dans son intervention, ~~S.E. Madame XU JINGHU~~, l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Maroc a souligné que la Chine est devenue, en l'espace de quelques décennies, la 2ème économie mondiale, devançant le Japon. Cette percée est attribuable aux performances exceptionnelles du commerce extérieur chinois (1er exportateur et importateur mondial) qui a permis d'entretenir une croissance économique soutenue (9,9% en moyenne annuelle) et de favoriser une forte accumulation des réserves en devises (premier pays détenteur de devises dans le monde).

Les progrès de la Chine s'étendent également à d'autres domaines dont celui de l'accès à l'internet, avec 400 millions d'internautes et l'accélération du processus d'édification des lois, en ce sens que parmi les 233 lois chinoises en vigueur, plus de 200 ont été élaborées ou modifiées au cours des trente dernières années.



En dépit de ces performances remarquables, Mme l'Ambassadeur a précisé que son pays demeure encore à un stade intermédiaire de développement. Elle a estimé qu'un long chemin reste à parcourir pour moderniser le pays et le hisser au rang des nations développées. Les indicateurs suivants permettent d'étayer cet argument :

- Le PIB par habitant de la Chine, soit 3.743 dollars, ne représente que le dixième de celui des pays développés.
- Le pays se caractérise par une grande disparité de développement au niveau régional, avec un écart important en termes de niveau de vie entre les grandes villes telles que Pékin et Shanghai et les villes de petite et moyenne taille, se situant dans la région ouest du pays.
- La population vivant en milieu rural se chiffre à 700 millions habitants dont une partie demeure confrontée à des difficultés en termes d'accès à l'eau potable et à l'électricité. Selon les critères chinois, la Chine compte encore 43 millions d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté. Selon les critères de l'ONU, 150 millions de chinois sont classés dans la catégorie de la population pauvre, soit l'équivalent des populations de la France et l'Allemagne réunies.
- La persistance d'un profil de spécialisation caractérisé par les activités d'assemblage. Entre 60 à 70% des produits exportés par la Chine sont fabriqués dans des usines installées par des entreprises multinationales européennes et américaines.
- La faible performance du système de protection sociale, avec d'importants déficits en matière de santé et de logement, tandis qu'en matière d'emploi, le gouvernement chinois est confronté au grand défi de créer chaque année 24 millions d'emplois.

S'agissant des relations internationales de la Chine, l'Ambassadeur a souligné que l'image de la Chine n'est pas considérée à sa juste valeur. La perception parfois négative de l'image du pays constitue une véritable source d'inquiétude. Pourtant, le développement de la Chine a le mérite d'être pacifique et tend à agrandir l'espace des intérêts mutuels. Il prend appui sur une culture basée sur la paix (participation à 24 opérations de l'ONU de maintien de la paix), le respect de la diversité et sur une ouverture fondée sur le principe de partage des fruits de développement.



Ainsi, la Chine a procédé à l'annulation de la dette au profit de 49 pays les moins avancés dont la majorité est originaire d'Afrique. De plus, le volume annuel moyen des importations de la Chine qui s'élève à 687 milliards de dollars, permet de créer plus de 14 millions d'emplois dans le monde. En 2009, au pic de la crise économique, la Chine a contribué à près de 50% à la croissance du PIB mondial.

La Chine prône un développement responsable, dénué de toute considération égocentrique comme en témoigne le rôle qu'elle a joué lors de la crise asiatique de 1997 en termes de soutien à la stabilité financière de la région ou, encore, lors de la crise économique mondiale actuelle où la Chine a pris une part active dans la coopération internationale contre la crise, en injectant 50 milliards de dollars au FMI et en poussant à la création du Fonds de réserve de devises asiatiques d'un montant de 120 milliards USD.

En ce qui concerne les relations Maroc-Chine, Madame l'Ambassadeur a rappelé que ces relations remontent fort loin dans l'histoire. Au 8ème siècle, sous la dynastie des Tang, il y avait déjà un chinois DU HUAN qui a effectué une visite au Maroc, suivie en 1336 par une autre visite d'un grand voyageur de la dynastie des Ming WANG Dayuan. Dix ans après, en 1446, le grand voyageur marocain Ibn Battouta est arrivé en Chine et y a séjourné 3 ans. L'Ambassadeur de Chine a noté que le Maroc a servi de passerelle entre la Chine et l'Europe. Des acquis de la civilisation ancienne chinoise, tels que les méthodes de fabrication du papier et de la poudre, ont été introduits en Europe via le Maroc.

L'Ambassadeur a précisé que les relations bilatérales sont d'égal à égal et favorisent la concertation sur les grands dossiers au sein des différentes instances internationales. Ces relations se nourrissent continuellement des visites officielles des Chefs d'Etats et de hauts responsables relevant des deux pays.

Sur le plan commercial, les échanges entre les deux pays connaissent une progression régulière. Avec un volume global qui devrait dépasser 3 milliards de dollars en 2010, la Chine est le troisième partenaire commercial du Maroc, tandis que le Maroc est le neuvième partenaire commercial africain de la Chine et le premier importateur du thé chinois dans le continent.

Les investissements chinois au Maroc ont totalisé 170 millions de dollars à fin 2008. Les deux parties ont créé 24 joint-ventures de pêche maritime qui ont créé environ 2000 emplois au Maroc. Deux grandes sociétés chinoises, HUAWEI et ZTE, sont devenues des partenaires importants des opérateurs marocains de télécommunications. De plus, plusieurs entreprises



chinoises ont participé à de grands projets d'infrastructures comme les autoroutes, les ponts, les tunnels et les barrages.

Sur le plan des échanges humains, le bilan est encourageant :

- Dans le cadre du Forum sur la coopération Sino-africaine, plus de 500 cadres marocains ont suivi des stages en Chine.
- Depuis 1975, environ 1.300 médecins chinois ont été envoyés au Maroc dont 102 opèrent actuellement dans 10 hôpitaux marocains.
- Depuis 1978, la Chine a reçu environ 200 étudiants marocains. A l'heure actuelle, 81 étudiants marocains, bénéficiaires de la bourse du gouvernement chinois font leurs études en Chine alors que 10 étudiants chinois suivent des études à l'Université Mohammed V-Agdal.
- En décembre 2009, le premier Institut Confucius a été inauguré à l'Université Mohammed V-Agdal où plus de 200 étudiants marocains apprennent le chinois.
- En 2002, le Maroc s'est vu accorder le statut de «destination agréée» pour les touristes chinois.

Les relations Maroc-Chine sont très complémentaires. De vastes perspectives de coopération existent dont l'exploitation en commun favoriserait l'épanouissement des deux pays. Pour cela, il serait opportun d'agir sur trois aspects fondamentaux :

- Accroître le volume global des échanges avec, en particulier, l'encouragement des exportations marocaines à destination de la Chine. A cet effet, il serait opportun de développer les exportations d'agrumes vers le marché chinois (arrivée d'un premier conteneur de 20.000 tonnes fin 2010 et possibilité de porter ce volume à 50.000 tonnes par an d'ici cinq ans). D'autres produits marocains pourraient profiter de la dynamique des marchés chinois tels que l'huile d'olive, l'huile d'argan et les vins.
- Investir de nouveaux chantiers de coopération, tout en poursuivant la coopération déjà établie dans les domaines de la pêche, de l'infrastructure et des télécommunications. Les stratégies sectorielles lancées par le Maroc pourraient profiter de l'expérience chinoise (infrastructures touristiques, énergie solaire et éolienne, agriculture, biocarburant...). Le secteur des phosphates constitue un domaine où la coopération entre les deux pays mérite d'être développée. Les deux parties pourraient explorer la



possibilité d'exploiter ensemble des mines de phosphate, en créant des sociétés mixtes.

- Approfondir les liens humains, à travers l'intensification des échanges culturels, sportifs, touristiques et la multiplication des contacts entre les jeunes et les femmes pour renforcer davantage la connaissance mutuelle.

Au terme de l'intervention de Madame l'Ambassadeur, un débat a été animé autour de questions importantes liées, notamment, au positionnement international de la Chine et aux voies de renforcement de la coopération sino-marocaine. Les principaux points de ce débat peuvent être récapitulés comme suit :

- La Chine a fait preuve d'un comportement responsable quant à sa participation à la mondialisation, sans pour autant être à l'origine de la récente crise économique mondiale. Les mesures prises par ce pays pour contribuer à résorber les déséquilibres économiques et financiers mondiaux (soutien financier à la Grèce et au Portugal entre autres) témoignent d'un tel comportement.
- En œuvrant en faveur de la paix et de la justice, la Chine prône un ordre mondial multipolaire où règnent la stabilité et la sécurité et où le développement de relations de bon voisinage est favorisé. A titre d'illustration, les relations Chine-Inde, qui se nourrissent de liens culturels profonds, ne cessent de se consolider pour converger vers une vision partagée autour des enjeux stratégiques communs et vers un renforcement de leur complémentarité économique.
- Dans la même perspective, tout en accordant une importance significative à son voisinage asiatique, la Chine entretient des relations privilégiées avec les pays développés, à leur tête les Etats Unis. Toutefois, la dynamique commerciale et d'investissement qui caractérise ces relations n'est pas exclusivement profitable à la Chine. Les exportations chinoises vers les marchés développés, en général, ont un contenu d'importation très élevé qui permet de soutenir les producteurs américains et européens.

Aujourd'hui, le débat sur les choix stratégiques de la Chine est axé sur le renforcement de la qualité de son développement. L'accent est davantage mis sur la promotion d'un système productif qui soit protecteur de l'environnement et sur la poursuite d'un régime de croissance économique inclusif et profitable à l'ensemble de la population chinoise.



Concernant les relations Maroc-Chine, il y a lieu de noter que ces relations sont très solides sur le plan politique tandis que sur le plan économique, leur niveau potentiel est loin d'être atteint. Toutefois, l'aggravation continue du solde commercial du Maroc avec la Chine constitue une source d'inquiétude dont l'atténuation nécessiterait d'agir sur les différents postes de la balance courante.

Cela suppose, d'abord, de rehausser les importations chinoises en provenance du Maroc par le biais d'une politique de promotion commerciale proactive. Des marges de progrès existent au niveau de plusieurs produits (engrais, oranges, vins, huile d'olives...) qui pourraient tirer profit de la dynamique du marché chinois. Ensuite, il convient de développer les flux de touristes chinois au Maroc, en œuvrant, notamment, en faveur de la mise en place d'une liaison aérienne entre les deux pays. Enfin, il importe d'attirer les investissements chinois, en mettant en place des mécanismes incitatifs à la création de sociétés mixtes sino-marocaines.

Le potentiel de coopération dans le domaine énergétique et environnemental présente un potentiel énorme : exploitation des mines, exploration pétrolière, biocarburants, développement urbain durable, dessalement de l'eau non conventionnelle.

En vue de rendre leur commerce bilatéral profitable, les deux pays gagneraient à saisir les opportunités qui se présentent au niveau du marché africain. La stratégie Maroc Export Plus, qui vise à promouvoir la croissance et la diversification des exportations marocaines vers des marchés voisins à l'instar de l'Afrique, pourrait profiter, pour sa concrétisation, de la dynamique des entreprises chinoises en Afrique.

Ces opportunités pourraient aussi s'inscrire dans un objectif beaucoup plus large, notamment celui de la coopération au développement. L'image positive du Maroc et de la Chine en Afrique est opportune pour forger les bases d'une coopération triangulaire Afrique-Maroc-Chine dans des domaines aussi importants que ceux de l'eau et des énergies propres.

Parallèlement à la dimension économique, la coopération Maroc-Chine mérite d'être relayée par l'approfondissement des échanges culturels entre les deux pays. Cela pourrait être facilité par la création d'un centre culturel marocain en Chine, la conduite de travaux de traduction d'ouvrages marocains de référence en chinois pour développer les connaissances mutuelles, l'organisation d'universités d'été de part et d'autre, tout en encourageant les jumelages entre universités et instituts de recherche, relevant des deux pays.



La création d'associations d'amitié pour raffermir les liens entre les deux peuples serait aussi d'un apport très utile.

Tenant compte de ce qui précède, le Maroc et la Chine disposent de plusieurs atouts dont l'exploitation en commun favoriserait le rééquilibrage de leur relation bilatérale, sur la base d'une approche gagnant-gagnant. L'élargissement du spectre des intérêts communs serait le premier pas vers un partenariat stratégique, à la hauteur des ambitions des deux pays.



Programme d'études « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales »



Littoral marocain et changement climatique



L'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a organisé un séminaire le 23 septembre 2010, consacré à la présentation des conclusions de l'étude « Littoral marocain et changement climatique » et à la discussion par un panel pluridisciplinaire d'intervenants de la question de la littoralisation au Maroc.

La littoralisation est une tendance lourde constatée à un niveau mondial, avec le développement accéléré de métropoles. En effet, l'attrait du littoral est essentiellement porté par le dynamisme des villes côtières qui valorisent, de manière de plus en plus intense, les atouts que leur confère leur ouverture sur la mer : canalisation des flux logistiques du commerce international, exploitation des richesses halieutiques et disponibilité d'un espace propice à la distraction et aux loisirs. Les métropoles côtières concentrent les Hommes et les activités économiques qui constituent autant de pressions sur les équilibres naturels extrêmement fragiles de l'espace littoral. Le littoral est, aussi, le lieu d'occurrence de catastrophes majeures, aux effets dévastateurs tels que les tsunamis, les raz-de-marée ou, encore, les marées noires, issues des fuites pétrolières.

La Maroc, dont le rapport à la mer avait connu des épisodes différenciés à travers l'Histoire, a vu son centre de gravité basculer de l'intérieur au littoral lors du protectorat français. Depuis, le territoire marocain est marqué par une forte concentration le long du littoral, notamment au niveau de l'axe Kénitra-El Jadida. Aujourd'hui, les provinces côtières accueillent 55% de la population marocaine et réalisent près de 83% de la production industrielle. Cette concentration engendre des disparités spatiales en termes d'accès à l'emploi et aux services de base, fragilisant ainsi la cohésion sociale et la compétitivité de certaines régions du Maroc. La littoralisation du Maroc pourrait s'accélérer à l'avenir en raison de l'essor escompté du tourisme balnéaire (Plan Azur, Vision 2020), le développement prévu de l'activité portuaire (Tanger-Med) ainsi que par le risque d'exacerbation de la migration interne, induite par la montée de l'aridité à l'intérieur du pays.

L'étude de l'IRES « Littoral marocain et changement climatique » s'est consacrée à l'examen de la vulnérabilité du littoral vis-à-vis d'un risque spécifique qui est celui du changement climatique. Basée sur un état des lieux du littoral dans ses dimensions autant physique que socio-économique, l'étude a révélé un manque patent de connaissances de cet espace, en contraste avec la position stratégique et vitale qu'il occupe dans le processus de développement du pays.

Les données issues des observations des côtes sont très insuffisantes du fait que les dispositifs déployés sont limités, parfois caducs et inopérants. Jusqu'à présent, les études consacrées au littoral se sont cantonnées à



l'analyse de franges réduites de cet espace. L'étude de l'IRES apporte, selon les participants au séminaire, une valeur ajoutée dans le sens où elle procède à une lecture complète, sur une base régionale, des différentes franges du littoral marocain.

Du fait que les rivages bas sont généralement linéaires, les conclusions de l'étude montrent que le risque de submersion par l'élévation du niveau de la mer est globalement faible, sauf aux endroits où la côte est fragilisée par l'intervention humaine.

Globalement, les trois formes de côtes identifiées comme les plus vulnérables au changement climatique sont les plages sableuses, attractives pour le tourisme balnéaire, mais fragiles face à l'érosion côtière, les côtes rocheuses à falaises, instables et d'occupation difficile et les zones humides souvent classées en Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) car recelant une faune et une flore très diversifiées. Ces endroits se trouvent être les plus précieux du littoral marocain. Sur un autre volet, l'évolution du niveau marin aggraverait le risque d'inondation, induit par des événements météorologiques extrêmes et accentuerait la salinisation de certains aquifères.

La vulnérabilité du littoral est aggravée par les marges restreintes d'actions de protection préventive, induites, selon l'étude de l'IRES, par l'absence d'un système juridique adapté aux spécificités du milieu côtier, l'éparpillement des compétences intervenant dans cet espace entre une multitude d'acteurs et les difficultés relatives à la mobilisation du foncier littoral, cible d'une compétition intense entre divers secteurs désireux de s'installer au bord de la mer.

S'agissant des effets du changement climatique sur la richesse halieutique, il est difficile, à l'état actuel des connaissances, de trancher si la modification des courants océaniques induirait un appauvrissement ou un enrichissement des ressources halieutiques. Le courant marin de l'upwelling semble encore supporter les effets du changement climatique actuel. Le risque majeur est celui d'une réduction de ce courant qui aboutirait au réchauffement des eaux de surface, du fait du moindre déplacement des eaux sous l'effet du vent alizé. On aurait ainsi moins de remontées d'eaux profondes et donc moins de concentration en sels minéraux et en nutriments. La richesse biologique des eaux serait nettement amoindrie. Cette question semble être suivie, de près, par l'Institut National de Recherche Halieutique.

Le risque du changement climatique sur le littoral se pose, donc, davantage en termes socio-économiques qu'en termes naturels. L'intervention humaine amplifie les effets naturels par la construction de barrages et leur



impact sur le solde sédimentaire des côtes, l'exploitation intensive du sable protecteur pour les besoins de construction, l'édification de baies inappropriées et le déversement sans traitement des déchets dans la mer.

Afin de faire face aux différents risques suscités par le changement climatique, l'étude de l'IRES a préconisé :

- la protection sélective des différentes zones côtières en fonction du niveau de leur vulnérabilité au changement climatique et de leur valeur sur le plans patrimonial et socio-économique;
- l'adoption de l'option d'allier la poursuite des activités traditionnelles – tout en les réformant - et le lancement d'autres innovantes et protectrices, permettant de développer la valeur économique et sociale des zones côtières afin d'empêcher une rapide consommation du terrain disponible ;
- La nécessité de disposer de données scientifiques validées (climatiques, biologiques, chimiques, physiques, etc.), permettant de parvenir à une gestion durable et intégrée des zones côtières et du milieu marin. Ce développement, en termes de préservation des paysages, des ressources, de la biodiversité et des stocks halieutiques, gagnerait à adopter une approche écosystémique et à bénéficier d'un soutien scientifique.

Tenant compte du caractère structurel de la littoralisation du Maroc, l'étude de l'IRES a recommandé davantage la régulation de l'occupation du littoral au lieu d'adopter des mesures restrictives en faveur de la limitation des activités opérant sur le littoral. En effet, en même temps qu'il faut conserver le dynamisme économique de la frange littorale et baser dessus, le développement du reste des territoires, il est important de réguler cette concentration, pour en limiter les impacts négatifs

Il s'agit, notamment, de consolider le dispositif juridique de mise en valeur et de protection du littoral qui vient, d'ailleurs, d'être enrichi par le projet de « loi sur le littoral », actuellement en discussion au Parlement. Ce dispositif devrait s'inscrire dans le cadre plus global de la gestion intégrée des zones côtières, concept prônant la concertation et la coordination des différentes interventions sur le littoral. La concrétisation de ce concept au Maroc est une tâche qui se révèle être extrêmement difficile, du fait de la multiplicité des acteurs et de l'importance des enjeux en question. Dans ce sens, une des propositions faites par l'étude de l'IRES consiste en la mise en place d'une structure exclusivement dédiée au littoral en vue de développer la gestion intégrée des zones côtières et de contribuer à la promotion d'activités innovantes et protectrices dans cet espace.



Les actions précédemment citées font partie de ce qui est communément appelé « les mesures sans regrets » que le Maroc est appelé à mettre en œuvre en réponse au changement climatique. Les participants ont insisté sur (1) l'impératif de l'émergence d'une expertise nationale en matière de changement climatique par un effort à déployer au niveau de l'enseignement supérieur, (2) l'urgence de développer le réseau d'observation environnemental et climatique au Maroc et d'assurer sa pérennité et sa qualité, (3) la nécessité de mener une lecture croisée des stratégies sectorielles, sous l'angle des défis posés par le changement climatique et (4) l'importance de l'implication de l'IRES qui a une vision globale dans l'approfondissement de la question multidisciplinaire du changement climatique.

De plus, il convient d'éviter les redondances et les fragmentations dans les approches qui tendent à considérer le littoral sans son arrière-pays et ce, dans le but d'assurer une utilisation optimale des ressources financières et des compétences du pays. Ceci requiert la mise en place d'un cadre de coordination, œuvrant dans le sens de la standardisation des définitions, de la capitalisation des données et de la mise en cohérence des études. Ce cadre devrait être doté d'une visibilité nationale et ouvert à la fois sur le monde de la recherche et sur l'administration.

Parallèlement, il est essentiel de poursuivre l'effort de sensibilisation aux enjeux du changement climatique, grâce à une politique de communication judicieuse, à même d'élargir le débat sur la question du changement climatique à un public plus large.

Les participants au séminaire « littoral et changement climatique » ont discuté la pertinence de certains choix opérés comme la construction dans les zones à risque ou comme la condition posée, lors du découpage territorial, faisant que la plupart des régions du Maroc ont une ouverture sur la mer. La question de la littoralisation est en effet intimement liée à celle de l'aménagement du territoire. Dès lors, il convient, selon les participants, de revitaliser l'approche initiée par le Schéma National d'Aménagement du Territoire, dont les conclusions et recommandations n'ont pas eu la concrétisation escomptée à cause, entre autres, de la faiblesse du dispositif institutionnel censé les porter.

En guise de conclusion, il a été rappelé que le changement climatique est une question globale, au centre de problématiques majeures pour notre



pays : eau, agriculture, exode rural... L'amélioration de la gouvernance et le renforcement du développement humain sont des réponses nécessaires mais pas suffisantes à ce défi.



Plan solaire : atouts du Maroc et défis à relever



Dans le cadre de ses deux programmes d'études « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales » et « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », l'IRES, a organisé le 5 novembre 2010 un séminaire consacré au « Plan solaire : atouts du Maroc et défis à relever ».

Animée par le Président du Directoire de Moroccan Agency for Solar Energy (MASEN), ce séminaire a réuni des experts de haut niveau ainsi que des opérateurs économiques de premier rang. Elle a été l'occasion d'échanger autour des dimensions relatives à la technologie, au modèle économique et à l'intégration industrielle du projet stratégique que représente le plan solaire pour le Royaume. La synthèse des exposés et des débats a abouti aux conclusions présentées ci-après.

L'énergie est une question stratégique pour le Maroc au regard de plusieurs défis que le pays est appelé à relever :

- sécuriser l'approvisionnement énergétique du Royaume d'autant plus que la demande énergétique nationale devrait tripler à l'horizon 2030, eu égard aux besoins grandissants de l'économie et à l'élévation du niveau de vie des populations dans un contexte international de pétrole cher,
- généraliser l'accès à l'énergie à l'ensemble de la population, conformément aux orientations du pays en termes de développement humain,
- œuvrer en faveur de la préservation de l'environnement, en intégrant la problématique énergétique dans un contexte de développement durable et ce, à travers le recours aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique,
- tirer profit des opportunités offertes au Maroc en matière d'intégration régionale, à l'aune des évolutions géostratégiques relatives à l'énergie qui s'opèrent au niveau méditerranéen (à cet effet, le projet de l'Union pour la Méditerranée accorde une attention particulière à l'énergie) et africain.

La prise de conscience des défis majeurs en matière d'énergie a amené le Maroc à adopter une nouvelle stratégie énergétique, donnant une place de choix au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Le plan solaire, en particulier, vise à mettre en place une capacité nationale de production d'énergie solaire de



2000 MW à l'horizon d'une décennie. La communauté internationale a exprimé un fort intérêt pour contribuer à ce projet et suit de près la démarche qu'adoptera le Maroc pour la concrétisation de son plan solaire. Ceci permettrait de :

- réduire la dépendance énergétique extérieure du Maroc et d'alléger le poids de la facture énergétique au niveau de la balance commerciale.
- contribuer à l'effort mondial de réduction du gaz à effet de serre, en évitant l'émission de près de 3,7 millions de tonnes équivalents CO₂.
- doter le Maroc d'une plateforme industrielle, garantissant la concrétisation de son plan solaire et qui soit tournée vers l'exportation.
- renforcer l'intégration régionale du Maroc dans l'espace méditerranéen, en érigeant le pays en tant que maillon fondamental de la boucle énergétique méditerranéenne.
- soutenir le développement local des régions du sud, à travers les effets d'entraînement que susciterait le plan solaire au niveau de l'emploi, du désenclavement des régions d'implantation...

Ces différentes considérations confèrent au plan solaire un caractère stratégique. Les atouts dont dispose le Maroc pour concrétiser ce projet sont multiples :

- Une forte intensité de rayonnement solaire. Il convient de citer, ici, le prix Nobel de physique, Carlo Rubbia, auteur d'une formule célèbre « il pleut chaque année dans le désert du Sahara l'équivalent d'un baril de pétrole par mètre carré ». Dans une perspective d'exportation, les capacités de production du Maroc seraient complémentaires à celles des pays européens eu égard à la différence saisonnière dans l'intensité de rayonnement. En effet, le Maroc a un avantage de rayonnement au moment où les besoins européens en termes d'énergie électrique sont les plus élevés (en hiver).
- Un foncier disponible et peu coûteux pour un déploiement à grande échelle de capteurs d'énergie solaire.
- La proximité de l'Europe et les opportunités offertes en matière d'intégration du marché européen de l'énergie. Cette intégration serait,



par ailleurs, facilitée par l'interconnexion électrique existante, en cours de renforcement.

- Un coût de la main-d'œuvre qui reste compétitif à un niveau régional.
- Une expérience cumulée en matière de pilotage et de mise en œuvre de projets d'envergure.

Nonobstant ces atouts qui contribueraient certainement à la réussite du projet marocain, de nombreux risques devraient être maîtrisés :

- Sur le plan technologique : Le rythme soutenu de développement des technologies solaires rend complexe et délicat d'arrêter un choix optimal. Celle-ci devrait s'effectuer selon une multitude de critères dont la durée de vie des composants, le rendement et la maturité de la technologie, l'adéquation avec la courbe de consommation et les capacités de stockage, l'accès du projet au financement, les possibilités de couplage intelligent (dessalement, production d'hydrogène...), l'intégration industrielle et la création d'emploi... Dans le cadre du projet pilote d'Ouarzazate, un mix serait opéré entre la technologie de concentration (CSP), caractérisée par sa maturité et sa capacité de stockage et la technologie photovoltaïque (PV), intermittente, mais à fort potentiel de développement. Il convient, sur un autre plan, d'impulser le développement de la recherche scientifique nationale en matière d'énergie solaire qui est à un état embryonnaire et qui œuvre essentiellement à travers des actions ponctuelles et individuelles, avec une prévalence de la technologie photovoltaïque.
- Sur le plan économique : Les coûts d'investissement et de production à partir de l'énergie solaire demeurent encore élevés, comparativement aux combustibles classiques. Difficile à établir à l'heure actuelle, la comparaison du coût du kwh d'origine solaire avec celui d'origine fossile devrait tenir compte de l'ensemble des externalités, y compris les nuisances à l'environnement, engendrées par les filières classiques. Dans le cadre du schéma institutionnel et financier présenté à la rencontre, le président du Directoire de MASEN déclare que son institution ne ménagera aucun effort pour atténuer la différence identifiée entre le prix pratiqué par l'Office National d'Electricité et le prix de vente du consortium d'opérateurs privés qui sera chargé de la production et de la fourniture de l'électricité solaire. MASEN envisage de recourir à des mécanismes qui reposeront sur l'exportation vers le marché européen et la recherche de financements compétitifs.



- Sur le plan industriel : Les capacités marocaines en matière de fabrication ou d'assemblage industriel des composants nécessaires sont, selon le Président de l'Association Marocaine de l'Industrie Solaire et Eolienne, sont sans commune mesure avec l'envergure du plan solaire. Des opportunités de reconversion de certaines industries semblent, toutefois, possibles (exemple de l'automobile pour les composants en verre).

Afin de répondre à l'impératif du respect du calendrier de réalisation du plan solaire, soutenu au plus haut niveau de l'Etat, un cadre réglementaire incitatif a été adopté par le Parlement. Il a été complété, récemment, par deux conventions précisant les engagements et les obligations des parties (Etat, ONE et MASEN) dans les différentes phases de réalisation du plan solaire marocain.

Enfin, pour maximiser les chances de réussite du plan solaire, des propositions ont émané des débats et discussions de la rencontre :

- Insérer le plan solaire dans la stratégie globale du pays afin qu'il soit un projet fédérateur, mobilisant tous les acteurs concernés pour la concrétisation de l'ambition solaire.
- Adopter une certaine flexibilité dans la conduite du plan solaire national afin de pouvoir tenir compte des évolutions technologiques qui devront faire l'objet d'une veille technologique consolidée.
- Renforcer la recherche scientifique en matière d'énergie solaire et l'aligner sur les objectifs stratégiques du pays en vue de réussir l'intégration industrielle.
- Analyser, selon une démarche participative, associant l'Etat et le secteur privé, l'adéquation des besoins en composants nécessaires pour la production de l'énergie solaire et les capacités de l'industrie marocaine, en envisageant deux perspectives possibles : l'intégration au plan solaire marocain et l'exportation.
- Impliquer dans le cadre du projet pilote d'Ouarzazate les différents acteurs locaux (élus, université, société civile...) dans l'objectif de favoriser une meilleure appropriation des enjeux et des perspectives de développement des régions concernées. Au niveau de la déclinaison territoriale du plan solaire, il serait opportun d'accorder une attention particulière à l'utilisation de l'eau, en prenant en considération les impacts



que pourrait avoir le changement climatique sur le potentiel hydrique des zones d'implantation.



Quelle stratégie d'ensemble pour le système oasien marocain ?



L'IRES a organisé lundi 22 novembre 2010, un séminaire sur le thème « Quelle stratégie d'ensemble pour le système oasien marocain ? ». Cette rencontre, qui a réuni un panel d'experts de haut niveau ainsi que des acteurs locaux opérant dans le domaine oasien, a été l'occasion d'échanger autour de l'importance civilisationnelle et environnementale des oasis pour le Maroc et de leur fragilité aux pressions naturelles et anthropiques ainsi que du niveau de cohérence et d'articulation des différents programmes de développement qui concernent cet espace.

Après l'allocution d'ouverture du Directeur Général de l'IRES, ont été présentées les conclusions de l'étude de l'IRES « Essai pour une stratégie d'aménagement du système oasien marocain ». Il s'en est suivi un passage en revue de quelques expériences concernant des oasis de l'Afrique du Nord (notamment celle de l'Égypte) et un exposé sur l'approche territoriale adoptée dans le cadre de l'aménagement et du développement des oasis marocaines. Les conclusions des exposés et des débats sont présentées ci après.

Espaces de vie et de sérénité au cœur du désert, les oasis du monde ont joué, à travers leur histoire, différentes fonctions : d'escale, d'échange et de production. Elles ne furent pas des points isolés de leur environnement, mais étaient au cœur des relations d'échanges et d'interdépendances entre plusieurs civilisations. Les oasis étaient, également, le lieu d'une organisation humaine volontaire, fondée sur le « vivre-ensemble » de ses membres qui ont géré avec beaucoup de rigueur et d'attention leur territoire. Un sens élevé était accordé à la valeur de l'eau comme en témoignent l'ingéniosité et la parcimonie des systèmes d'irrigation traditionnelle ainsi que l'intégration des ensembles agricoles cultivés (séquence des cultures selon la pente de l'eau). L'histoire et les valeurs des oasis sont remises à l'ordre du jour au moment où le monde interroge son modèle de développement et où les équilibres de la planète se trouvent menacés par les effets du changement climatique et de la désertification.

Fruits de l'agencement des reliefs et des climats du pays ayant favorisé des concentrations d'humidité en latitudes sahariennes, les oasis marocaines constituent au sein du système oasien mondial un ensemble emblématique. Outre les caractéristiques qu'elles partagent avec les autres oasis du monde, les oasis du Maroc sont d'une importance majeure pour le pays eu égard à trois considérations : civilisationnelle, naturelle et géostratégique :

- Les oasis marocaines les plus anciennes ont plus de 2000 ans d'histoire. Elles ont vécu la genèse et l'essor des principales dynasties régnantes qui ont marqué l'histoire du Maroc. Ouvertes aux influences africaines et



orientales, les oasis ont apporté leur pierre à l'édification de la spécificité de l'identité plurielle du pays.

- Modèles de développement durable, les oasis constituent, également, un rempart écologique contre l'avancée de la désertification et dont l'effet protecteur s'étend à l'autre rive de la Méditerranée. Elles sont, de ce fait, un étalon de mesure de la dynamique des zones climatiques méditerranéennes et sahariennes témoignant, à grandeur nature, des effets des dérèglements climatiques sur la région.
- Les oasis couvrent une bande sud-ouest nord-est de 950 Km entre Guelmim et Figuig qui longe la frontière maroco-algérienne. Le développement harmonieux de cette zone, très peu peuplée, pourrait constituer un des moyens efficaces de lutte contre la criminalité, le terrorisme et les trafics illicites (contrebande, drogues...).

Les oasis marocaines se répartissent en deux systèmes, aux structures et vocations distinctes :

- Les oasis du pré-sahara s'étalent tout au long du piémont méridional du Haut Atlas, depuis Figuig jusqu'à Ouarzazate. Elles sont faiblement dotées en nappes phréatiques. La disponibilité de leurs ressources hydriques étant tributaire des eaux de surface (Ziz et Draa), l'existence de ces oasis est intimement liée à l'écosystème montagnes.
- Les oasis du sahara atlantique, qui se trouvent au niveau des trois provinces de Guelmim-Smara, de Laayoune-Boujdour et d'Oued Eddahab-Lagwira, se basent essentiellement sur les ressources souterraines. Les choix en matière d'aménagement de cet espace, ouvert à la mer, ont fait partiellement perdre aux oasis leur caractère originel et ce, en privilégiant le modèle de développement des villes atlantiques.

Le patrimoine des oasis marocaines est en perpétuelle dégradation, menacé de disparition, en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs défavorables qui rendent les responsabilités multiples et imbriquées :

- Les mutations dans les structures sociales des populations oasiennes (nucléarisation de la famille, développement de comportements individuels...) et ses répercussions négatives sur les modes de consommation, évoluant d'un usage économe, adapté à la sobriété du milieu, à la recherche de l'abondance.



- Une large précarité de certaines franges de la population des oasis qui pâtiennent d'un sous-équipement en infrastructures et services de base. Le taux de pauvreté est élevé en dépit des transferts des migrants qui représentent près de 60% des revenus des populations locales.
- L'impact négatif de certains aménagements de la grande hydraulique sur les ressources en eau des oasis (exemple des barrages El Mansour Dahbi sur le Draa et Hassan Dakhil sur le Ziz).
- La maladie du bayyoud ayant provoqué la dégradation du palmier dattier, principale source de revenus pour la population oasienne.
- Le changement climatique, causé principalement par les émissions de gaz à effet de serre des pays développés et ses impacts sur l'aggravation des sécheresses et l'avancée de la désertification.

Les atouts dont regorgent les oasis sont pourtant nombreux et représentent autant d'opportunités à développer. Il s'agit notamment :

- de paysages à forte valeur esthétique et spirituelle et d'un patrimoine architectural riche, particulièrement propices au développement de l'écotourisme.
- de la variété des ressources végétales (rose, safran, légumes et céréales...) dont certaines sont endémiques.
- du savoir-faire local accumulé à travers les siècles.

La création récente d'une agence dédiée à cet espace aux multiples atouts, l'Agence de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier, témoigne de la volonté des pouvoirs publics de préserver et de réhabiliter les oasis. Identifiées par le Schéma National d'Aménagement du Territoire comme zones sensibles, les oasis font l'objet de plusieurs projets de développement, menés par les pouvoirs publics, avec l'appui d'organismes internationaux pour valoriser les potentiels agricoles et touristiques de cet espace. Ces projets contribuent par une démarche participative à l'ancrage de la démocratie locale. Celui piloté par la Direction de l'Aménagement du Territoire dans l'oasis de Tafilalet repose sur une démarche qui vise une bonne articulation entre les différents niveaux territoriaux et sur le renforcement des capacités des collectivités locales, en considérant les plans communaux comme des outils de mise en œuvre du projet.



Sur un autre plan, certaines oasis marocaines sont inscrites par l'UNESCO comme réserves mondiales de biosphère. Du fait de la distinction entre les zones de conservation et les zones d'aménagement durable au niveau des réserves de biosphère, des questions de cohérence subsistent entre ce système et les projets de développement menés, actuellement, dans les oasis. D'autres insuffisances ont été mises en exergue sur le plan institutionnel comme le manque de porteurs de projets pour les réserves de biosphère et l'absence d'un cadre de mise en cohérence des projets de développement des oasis.

Afin de préserver les oasis et de favoriser leur essor, plusieurs suggestions ont émané de l'étude de l'IRES et des débats de la rencontre. Il s'agit, en priorité, de doter les oasis d'une stratégie de développement claire et réaliste, basée sur une réhabilitation moderne de la civilisation de l'aridité.

- Cette stratégie devrait s'inscrire dans une logique de développement durable, en intervenant simultanément, de manière concertée et coordonnée, sur la dimension environnementale, sociale et économique de cet espace précieux. Elle devrait s'appuyer sur la promotion d'une économie de qualité qui mettrait à profit le label durable et authentique des ressources que recèlent les oasis. Le tourisme à développer au niveau des oasis devrait privilégier le vivre-ensemble, la sobriété et l'économie de consommation, vision prônée dans certaines oasis de l'Égypte.
- La stratégie précitée devrait, au niveau local, prendre en considération, parmi les politiques publiques mises en œuvre, l'Initiative Nationale de Développement Humain ainsi que le plan solaire national.
- Pour l'implémentation de cette stratégie, il serait judicieux de mettre en place un cadre institutionnel de mise en cohérence, fédérant l'ensemble des acteurs locaux.
- Il serait enfin opportun que la Maroc joue un rôle actif dans le développement d'un réseau des oasis du monde en les érigeant en tant que défis locaux, mais à portée globale pour toute l'humanité, eu égard à leur dimension civilisationnelle et naturelle.



Les écosystèmes forestiers face au changement climatique : état des lieux et propositions d'adaptation



L'IRES a organisé le 2 décembre 2010 un séminaire sur le thème « Les écosystèmes forestiers face au changement climatique : état des lieux et propositions d'adaptation ». Ce séminaire a réuni un panel d'experts nationaux et internationaux de haut niveau, issus de plusieurs disciplines et d'horizons divers ainsi que des décideurs, des opérateurs économiques et des acteurs de la société civile. Il a été l'occasion de porter un regard croisé sur l'importance écologique, économique et sociale des écosystèmes forestiers au Maroc et de débattre, à la lumière des conclusions de l'étude de l'IRES « les écosystèmes forestiers face au changement climatique », de la vulnérabilité de la forêt aux bouleversements climatiques et des options d'adaptation à même de renforcer sa résilience.

En raison de sa diversité géographique et géomorphologique et de la variété spatio-temporelle de ses conditions climatiques, le Maroc dispose de près de 39 écosystèmes terrestres dont 30 écosystèmes forestiers qui constituent une importante richesse nationale sur le plan de la biodiversité. Les forêts marocaines, qui couvrent une surface de près de 5.719.000 ha, sont de type méditerranéen, subméditerranéen et saharien et se répartissent à l'échelle du pays, en fonction du climat et du relief.

L'importance des forêts réside dans la diversité de ses fonctions sur le plan écologique, économique et social :

- La forêt recèle des ressources génétiques précieuses aussi bien pour le Maroc que pour les pays du pourtour méditerranéen. Outre son rôle de refuge pour la biodiversité, la forêt marocaine contribue à l'équilibre du bilan hydrologique global du pays et à la lutte contre l'érosion. En raison de son double rôle de puits et de source de carbone, la forêt se trouve au cœur des débats internationaux sur le changement climatique. Dans ce sens, il a été rappelé que la déforestation dans le monde provoque 15 à 20% des émissions de gaz à effet de serre. Les forêts jouent, également, un rôle majeur en matière d'épuration physique et physicochimique de l'air.
- Le domaine forestier national permet la production de 600.000 m³/an de bois d'œuvre et d'industrie, soit l'équivalent de 30% des besoins du pays. Il fournit, également, près de 10 millions de m³/an de bois de feu, participant, ainsi, à plus de 20% au bilan énergétique global. Cette ressource naturelle représente une source de revenus pour les populations, évaluée à 5 milliards de dirhams par an et génère l'équivalent de 50.000 emplois permanents. Les forêts sont, en plus, des lieux privilégiés pour les loisirs, la détente et l'éco-tourisme.



- Si les fonctions économiques de la forêt sont quantifiables par le biais de leur valeur marchande, ses autres fonctions peuvent difficilement l'être car elles correspondent à des biens et services non marchands. Ceci pénalise la forêt dans le sens où elle n'est pas appréhendée à sa juste valeur. Plusieurs techniques de valorisation tentent de palier ce déficit dont celles s'appuyant sur l'évaluation du consentement maximal à payer pour profiter de ces biens et services : prix d'entrée pour bénéficier de la fonction de récréation d'une forêt ou prix que les habitants seraient prêts à payer pour voir diminuer les risques de glissement de terrains qui pèsent sur leurs propriétés. Si ce sujet de recherche est activement investi à l'étranger, il demeure, néanmoins, assez peu exploré au Maroc.

L'examen de la situation des forêts marocaines révèle que celles-ci souffrent d'une double pression anthropique et naturelle :

- Au niveau anthropique, il s'agit essentiellement des impacts de deux déséquilibres : entre les besoins des populations et les ressources disponibles et entre les prélèvements actuels et la possibilité biologique des écosystèmes. Cette pression se traduit concrètement par le déboisement et la dégradation que connaît la forêt. Ainsi, l'extension de terres agricoles est la principale cause de déboisement des forêts marocaines dont l'ampleur est évaluée à 4.500 ha annuellement.
- Au niveau naturel, il s'agit des pressions induites par l'érosion des sols, la désertification (93% du territoire national est vulnérable à la désertification) et les fragilités structurelles de la forêt par rapport aux feux et certaines pathologies.

Le changement climatique est considéré comme un facteur amplificateur de ces pressions. L'étude de l'IRES « Les écosystèmes forestiers face au changement climatique » a révélé que des impacts des bouleversements climatiques sont déjà observés et démontrés par des prises de mesures sur le terrain. On peut citer, à ce titre, les observations menées sur la dégradation des propriétés du sol (baisse de capacité de rétention en eau), l'intensification de l'érosion et les dérèglements dans les processus de croissance et de reproduction.

Au niveau de zones humides, on estime que sous l'effet du changement climatique, 50% du patrimoine humide (grands lacs naturels de montagne, lagunes, marais...) ont été perdus durant les 50 dernières années.



Si la tendance au réchauffement projetée par les scénarios du changement climatique sera relativement contenue par la plasticité des forêts marocaines à l'égard des températures, la baisse attendue des précipitations est un risque critique pour la survie de certaines espèces. Ainsi, l'étude de l'IRES s'est attelée à évaluer l'impact du scénario climatique le plus vraisemblable (A2) sur les forêts et ce, à travers la superposition des cartes des projections climatiques à la carte de répartition des principaux écosystèmes forestiers. Cet exercice a révélé que le changement climatique devrait affecter les zones marginales en premier lieu et s'étendre, progressivement, vers les massifs représentatifs. On s'attend, à titre d'exemple, à la contraction de l'aire de distribution du chêne et à la réduction du contour de répartition des subéraies de montagne.

En raison de la disponibilité des données pour le cèdre, l'étude de l'IRES a procédé à un examen détaillé de son aire potentielle de distribution future. Selon les divers modèles statistiques utilisés, l'impact du changement climatique à l'horizon 2050 devrait s'exprimer par une réduction de la période moyenne de croissance des cédraies du Moyen et du Haut Atlas, voire leur disparition, alors que la tendance est plutôt à la hausse pour les compartiments du Rif. Le seuil critique de tolérance du cèdre a été évalué à 550 mm/an. En appliquant la théorie du « mouvement des écosystèmes », l'étude a révélé l'existence possible de « zones refuges » pour une éventuelle migration du cèdre en altitude dans le cas d'un éventuel changement drastique du climat. A ce sujet, l'importante dénivelée des montagnes du Rif peut offrir à haute altitude un espace de zones refuges pour une migration éventuelle du cèdre de l'Atlas. La grande inconnue réside, cependant, dans la dimension temporelle, liée à la compatibilité entre l'accélération du changement climatique et la capacité d'adaptation des écosystèmes naturels.

De manière globale, il a été souligné dans l'étude de l'IRES que le risque d'extinction d'espèces et de communautés végétales est présent et engendrerait le déclin significatif de la diversité biologique, en raison des problèmes migratoires et de compétition interspécifique. On estime que près de 22% de la biodiversité nationale risque de disparaître à l'horizon 2050.

Un passage en revue des mesures entreprises en faveur de l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique a été mené. Il s'agit, essentiellement, de la mise en place du Réseau National d'Aires Protégées (SIBE), la surveillance environnementale à moyen et long terme (ROSELT/OSS), la révision et l'adaptation des plans de gestion des cédraies déperissantes, la mise en place d'une nouvelle politique de reboisement, le développement d'un dispositif de prévention, d'alerte et de lutte contre les feux de forêts ainsi



que la mise en œuvre de la stratégie nationale de surveillance continue de la santé des forêts (cas pilote au Moyen Atlas).

En termes de recommandations, les résultats issus de l'étude de l'IRES ainsi que les débats lors du séminaire préconisent :

- de favoriser l'adaptation autonome des écosystèmes forestiers, en réduisant la pression humaine sur les ressources et les processus d'érosion et de dégradation et en adoptant des pratiques de gestion souples pour renforcer la capacité d'adaptation des espèces et des habitats.
- d'accroître les facteurs de résilience des écosystèmes forestiers et ce, en favorisant la conservation et la restauration des peuplements forestiers matures.
- de renforcer la résilience sociale, en œuvrant pour l'évolution des pratiques abusives vers l'utilisation durable des terres et des ressources et le développement de nouvelles opportunités commerciales pour les produits et services forestiers de haute qualité.
- de renforcer le dispositif de prévention des risques sanitaires et d'incendies et de territorialiser les options d'adaptation, en insistant sur la prise en compte du niveau des nappes dans les aménagements territoriaux.
- de consolider le dispositif d'observation (inventaire forestier) et d'intensifier les échanges d'information, d'expertise et d'expériences entre les différents acteurs.
- d'œuvrer pour le développement des connaissances en termes d'études d'impacts du changement climatique (réduction d'échelles dans les scénarios, prise en considération de l'écosystème dans sa globalité...).
- d'étudier les opportunités d'implication du secteur privé dans la politique de reboisement ainsi que la mise à contribution des dispositifs d'aide internationale, tel que le mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).
- de mobiliser la société civile en vue d'une meilleure sensibilisation des populations et leur appropriation quant au rôle de la forêt et aux contraintes auxquelles elle est soumise.



En conclusion, l'ensemble des participants ont souligné la qualité scientifique et le caractère original de l'étude de l'IRES en termes d'approche adoptée et d'approfondissement de l'évaluation des impacts du changement climatique. Les résultats émanant de l'étude pourront potentiellement être intégrés dans la politique forestière du pays.



Programme permanent « Veille stratégique »



4 novembre 2010

La veille stratégique et sa contribution à l'éclairage des choix publics au Maroc



Dans le cadre de son programme permanent « Veille stratégique », l'IRES a organisé le 4 novembre 2010 un séminaire sur « La veille stratégique et sa contribution à l'éclairage des choix publics au Maroc ».

Le séminaire s'est déroulé en deux sessions. La première a été consacrée à la présentation du système de veille stratégique de l'IRES. La seconde a passé en revue l'expérience de quelques départements ministériels dans le domaine de la veille et a identifié les meilleures pratiques en la matière. Un panel d'experts nationaux relevant, d'horizons disciplinaires variés et en charge de la veille dans le secteur public a été convié aux travaux de ce séminaire

L'allocution du Directeur Général de l'IRES, à l'ouverture des travaux du séminaire, a mis l'accent sur la nécessité de recourir à la veille stratégique qui permet aux organisations qui la pratiquent de rester en interaction permanente avec leur environnement, à travers la mise en place de systèmes élaborés de collecte et d'analyse de l'information à des fins de prise de décision. Ce faisant, ces organisations parviennent à garder une longueur d'avance par rapport aux tendances qui se dessinent et à y apporter des réponses anticipatives au lieu d'en subir passivement les incidences.

Session 1 : Présentation du système de veille stratégique de l'IRES

Le Directeur Général de l'IRES a présenté de manière globale la veille stratégique au sein de l'IRES. Il a souligné que celle-ci fait partie des missions essentielles de l'institut, consistant, notamment, à recueillir et à traiter les informations et les données rendues publiques dans le domaine politique, économique, social et environnemental, sur le plan national et international.

Il a indiqué ensuite que le dispositif de veille stratégique, mis en place, a nécessité :

- l'identification et le traitement, grâce à une approche systémique, de 10 domaines de veille stratégique (DVS), liés étroitement aux enjeux présents et à venir du pays ;
- la construction d'un système d'information prospective (SIP) ;



- le développement d'une compétence prospective, nécessaire à l'éclairage de l'action publique, à long terme, à travers des actions de formation ayant bénéficié aux chercheurs de l'IRES, mais, également, aux chercheurs externes, impliqués dans la réalisation des programmes d'études de l'institut.

Le Directeur Général a également mis l'accent sur la démarche adoptée pour l'édification du système de veille stratégique et qui s'appuie sur :

- un diagnostic de la situation et des facteurs aggravants pour chacun des systèmes ou sous-systèmes constituant les DVS, avec l'identification des indicateurs stratégiques correspondants ;
- la prospective stratégique permettant d'évaluer les risques possibles et les opportunités qui se présentent à moyen et à long terme ;
- la prospective opérationnelle ayant pour objectif d'identifier les solutions possibles et durables aux problèmes structurels immédiats ou surgissant à court et moyen terme.

Une fois le système de veille stratégique présenté globalement, l'équipe chargée de la veille au sein de l'IRES a exposé le fonctionnement opérationnel de ce système, notamment :

- la veille informationnelle et documentaire qui s'appuie sur un système d'information documentaire bien structuré et qui a permis, notamment, de réaliser des bulletins de veille webographiques mensuels et de diffuser de multiples alertes auprès des chercheurs. Le système d'information documentaire accompagne la conduite des programmes d'études de l'IRES à travers la réalisation de dossiers thématiques sur des sujets, en relation avec lesdits programmes.
- le système d'information prospective (SIP) qui est une banque de connaissances facilitant la production de l'intelligence prospective pour la mettre au service de la prise de décision stratégique. Structuré en une dizaine de domaines de veille stratégique (DVS), le SIP permet le suivi d'un millier d'indicateurs stratégiques. Mais, l'originalité de la base de connaissances tient à la richesse de son contenu qualitatif qui englobe des diagnostics scientifiques, des signaux et scénarios prospectifs et des éléments de prospective stratégique et opérationnelle. Les domaines de veille stratégique sont appréhendés dans le cadre d'une vision globale, mettant en évidence les interactions et les interdépendances entre systèmes, sous-systèmes et branches de sous-systèmes, l'objectif



poursuivi étant de préserver la richesse de la complexité, laquelle est visualisée sous forme de schémas heuristiques.

Session 2 : Revue de quelques expériences nationales en matière de veille

Expérience du Ministère de la Santé

Le représentant du Ministère de la Santé a indiqué que la prévention, la sécurité et la veille sanitaire constituent des axes de la stratégie du Ministère pour la période 2008-2012 et ce, afin de relever les défis que posent le changement de la structure démographique de la population marocaine (vieillesse de la population), l'importance croissante de la part des maladies non transmissibles dans la charge globale de morbidité (près de 56%), les urgences de santé publique à portée internationale (USPPI), ainsi que la prévalence de comportements facteurs de risques sanitaires chez la population (tabagisme, toxicomanie,...).

La veille sanitaire est basée essentiellement sur les différentes informations recueillies, soit à partir des systèmes d'information de routine ou suite à des études ciblées. Le Ministère de la Santé dispose de données stratégiques (démographiques, épidémiologiques, technologiques,...) permettant d'anticiper les besoins en prestations et soins de santé et de prévoir et programmer la mobilisation des moyens nécessaires (humains, financier, matériels, etc.) et l'organisation adaptée pour les satisfaire.

En vue de développer la fonction de veille sanitaire, plusieurs actions devront être entreprises, dont notamment la mise en place d'un sous-système d'information, fiable et à jour, en mesure de répondre aux besoins des décideurs et des utilisateurs en matière de santé et d'un registre pour la surveillance des traumatismes secondaires au niveau des hôpitaux publics.

Expérience du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

Devant les défis énergétiques globaux à relever par le Maroc, dont notamment la forte croissance de la demande, le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement envisage, pour sa part, de mettre en place un système de veille stratégique afin de recueillir en amont les informations relatives au secteur de l'énergie et en aval de fournir une information fiable pour la prise de décision. Un tel système, facilitera la recherche et les échanges de données, permettra une analyse économique et une prospective efficace et garantira une meilleure prévision et planification énergétique.



Le Ministère dispose d'un système d'information basé sur des enquêtes sectorielles sur la consommation énergétique, des études de prospective à l'horizon 2030, un baromètre d'opinion sur l'énergie, des indicateurs de suivi de la politique énergétique, un état statistique des cours des matières premières...

Expérience du Centre National de Documentation

Dans le cadre de sa mission de veille documentaire, le Centre National de Documentation (CND) a mis en ligne un bouquet de portails thématiques de veille informationnelle et documentaire, « Maraacid », dont le périmètre concerne principalement le développement économique, social et durable du Maroc, dans son environnement euro-méditerranéen.

Ces portails thématiques ont pour objectif d'élargir le champ de collecte informationnelle et documentaire du CND aux Web sites, Web invisible, Web news, fils RSS, Newsgroups et Newsletters pour l'enrichissement du fonds documentaire national en information durable et documentation pertinente.

De plus, l'utilisation des dernières technologies de recherche, de collecte, de veille automatisée et de diffusion, dans le cadre d'un processus de veille ajustée en permanence, permet au CND de répondre aux besoins spécifiques de ses utilisateurs, à travers les flux d'informations permanents et qualifiés générés par ces portails de veille.

Le Directeur du centre a indiqué que développement de cette mission de veille informationnelle et documentaire est l'un des objectifs permanents du CND et qui nécessite des moyens humains et matériels importants dont le centre ne dispose à l'instant.

Lors des débats, les intervenants ont exprimé leur disponibilité à collaborer avec l'IRES en matière de veille stratégique et à mettre à sa disposition les informations nécessaires pour mener à bien ses études scientifiques et élaborer ses rapports stratégiques.

Le séminaire a permis également aux participants d'esquisser quelques pistes de réflexion de nature à développer la veille stratégique au Maroc et à en faire un instrument effectif d'aide à la prise de décision. A cet effet, les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de mutualiser les efforts pour mettre en place des systèmes de veille stratégique performants sur le plan sectoriel et national.



Dans son côté, l'IRES a marqué sa volonté de s'ouvrir davantage aux institutions nationales en vue de les faire contribuer au niveau des programmes scientifiques de l'institut ou à travers une participation à la discussion des conclusions émanant du traitement des différents domaines de veille stratégique.

Le séminaire était une occasion pour certains participants de soulever le problème que connaissent les institutions nationales en matière de collecte, de traitement et d'échange d'informations quantitative et qualitative.

L'expérience du CND en matière de veille informationnelle et documentaire a suscité un intérêt important de la part des participants qui ont exprimé leurs besoins d'introduire d'autres portails thématiques comme le capital humain et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, il a été souligné que malgré l'intégration de la fonction de la veille au sein des départements ministériels, plusieurs obstacles persistent encore, dont notamment la rareté des profils spécialisés dans le domaine de la veille stratégique et la faiblesse de la culture d'anticipation.



**Liste des participants aux
manifestations organisées par l'IRES en
2010**



➤ **Ambassadeurs ou Anciens Ambassadeurs Marocains**

- **M. Mehdi MIMOUN, Ancien Ambassadeur du Maroc en Chine.**
- **M. Nouredine SEFIANI, Ancien Ambassadeur du Maroc en Russie.**
- *M. Larbi MOULINE, Ancien Ambassadeur du Maroc en Inde.*
- *M. Chaouki BENAZZOU, Ancien Ambassadeur du Maroc.*

➤ **Corps diplomatique étranger**

- **S.E. Mme Xu JINGHU, Ambassadeur de la République de Chine au Maroc.**
- **S.E. M. Virgilio MORETZSOHN DE ANDRADE, Ambassadeur du Brésil au Maroc.**
- **S.E.M. Tunç ÜĞDÜL, Ambassadeur de la Turquie au Maroc.**
- **M. Thomas SCHILLER**
- **M. Jérôme CASSIERS, Conseiller en Affaires politiques, commerce, information et culture à la Délégation de l'Union Européenne au Maroc.**
- **Mme Camélia SUICA, Chef de Délégation Adjointe à la Délégation de l'Union Européenne au Maroc.**
- *M. Dominique BOCQUET, Chef de Service Economique, Ambassade de France au Maroc.*
- *Mme Christine BRODIK, Conseillère financière, Ambassade de France au Maroc.*
- *M. Alberto UCCELAY, Ministre conseiller à l'Ambassade d'Espagne au Maroc.*
- *M. Luis I. BONE, Conseiller politique à l'Ambassade d'Espagne au Maroc.*
- *M. Pablo CENDOYA REVENGA, Chargé de programme Délégation de l'Union Européenne au Maroc.*
- *M. Cyril DEWALEYNE, Chef de projets à la Délégation de l'Union Européenne au Maroc.*
- *M. Rubem M. OLIVIERA, Conseiller à l'ambassade du Brésil au Maroc.*
- *M. Sun WEI, Chef du Service Politique à l'Ambassadeur de la République de Chine au Maroc.*

➤ **Membres de partis politiques**

- **M. Nabil BENABDELLAH (Parti du Progrès et du Socialisme).**
- **M. Kamal LHABIB (Parti Socialiste Unifié).**
- **M. Salah EL OUADIE (Parti Authenticité et Modernité).**
- **M. Adil DOUIRI (Parti de l'ISTIQLAL).**
- **Mme Bassima HAKKAOUI (Parti de la justice et Développement).**
- **M. Moulay Ahmed IRAQI, Professeur universitaire, ancien Secrétaire d'Etat à l'environnement**



Secteur privé

- **M. Mohammed HORANI, Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.**
- **M. Mounir FERRAM, Directeur général délégué de la CGEM, économiste-écrivain.**
- M. Fouad FAHIM, Président délégué de DELTA HOLDING,
- M. Adil KHAMIS, Directeur de la Stratégie et du Développement – NAREVA HOLDING.
- M. Yassine SARI, Directeur Général de DPI Ingénierie.
- M. Olivier LAMY, Président Directeur Général d'ALMAGEO.
- Mme Martine ALLAM, Directrice Marketing d'ALMAGEO.
- M. Ahmed EL OUFI, Chargé d'études à ALMAGEO.
- Mme Ghita BENHAIOUN, Responsable projets à AttijariWafa Bank.
- M. Abderrazak ENNAANAY, Directeur régional de la MAMDA- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances.
- M. Abdelmounaim ZEGZOUTI, Directeur de bureau d'études – Newmen Consulting.
- M. Salah ABIDI, Chef de Projet – AS2 COMAgence de Communication.
- M. Abdou SFIRI, Consultant en communication– AS2 COMAgence de Communication.
- Mme Asmaâ ZNIBER, Chargée d'études à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

Associations

- **M. M'hammed SEDRATI, Président du Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables et l'Environnement.**
- **M. Saad BENKIRANE, Psychosociologue, acteur associatif**
- **M. Essaid RGUIBI, Acteur associatif, Président du Forum de la régionalisation élargie et de l'autonomie au Sahara**
- M. Nouredine AYOUCHE, Président Fondation Zakoura Education.
- M. Brahim ABOUELABBES, Président l'Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature.
- M. Ahmed SQALLI, Président de l'AMISOLE- l'Association Marocaine des Industries Solaire et Eolienne.
- M. Mohammed ZEDDOUK, Président – Association « Tangarfa pour le développement ».
- M. A. LAYADI, Directeur Exécutif – EURO-Mediterranean Association for Cooperation & Development.
- M. Abdelmaksoud RACHDI, Président de l'Union des organisations marocaines éducatives.



➤ **Professions libérales**

- M. Aissa IKKEN, Artiste-Ecrivain,
- M. Jalil BENNANI, Psychiatre- Psychanalyse,
- M. Aboubakr HAKAKAT, Psychologue-Sexologue,
- M. Hassan BENABDERRAZIK, Economiste,
- M. Faouzi SQUALLI, Anthropologue et écrivain,
- M. Brahim BENBRAHIM, Psychiatre.
- Mme Ilham RAHMI, Anthropologue.
- M. Nabil ROCH, Architecte privé.

Administrations et institutions publiques

- **M. Driss EL YAZAMI, Président du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.**
- **M. Omar AZZIMANE, Président de la Commission Consultative de la Régionalisation, Ancien Ambassadeur en Espagne.**
- **M. Mustapha BAKKOURY, Président du Directoire de Moroccan Agency for Solar Energy.**
- **M. Driss ALAOUI MDAGHRI, ex Ministre de la Jeunesse et des sports.**
- M. Abdessalam ABOUDRAR, Président – Instance Centrale de Prévention de la Corruption.
- M. Said ZARROU, Directeur de l'Agence pour l'Aménagement du site de la lagune de Marchica à Nador.
- M. Merouane TOUALI, Conseiller auprès du Président du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- M. Ahmed IDRISSI AZAMI, Directeur général de la Société Forestière de la CDG (SFCDG).

➤ **Secrétariat Général du Gouvernement**

- M. Abdelilah FOUNTIR, Directeur des Affaires Générales - Secrétariat Général du Gouvernement.
- M. Mohammed TANJI, Conseiller au Secrétariat Général du Gouvernement, Ancien Ambassadeur.

➤ **Institut Royal de la Culture Amazighe**

- M. Ahmed BOUKOUS, Recteur de l'Institut.
- Mohammed AÏT HAMZA, Directeur de Recherche à l'Institut.
- **M. Aboukacem EL KHAIR, Chercheur à l'Institut.**
- M. El Khatri ABOULKACEM, Anthropologue à l'Institut.

➤ **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération**

- **M. Nabil ADGHOGHI, Directeur des Affaires Européennes.**
- **Mme Nezha ALAOUI EL M'HAMDI, Chef de la Division de la Coopération Bilatérale, Direction des Affaires Africaines.**



- *M. Mohammed EL BOUKHRISSI, Chef de Service.*

➤ **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

- *M. Ahmed BENRIDA, Directeur de l'emploi.*
- *Mme Dounia KAMLI, Inspecteur Général par intérim.*
- *Mme Omayma ACHOUR, Conseillère.*
- *Mme Najma BAMAROUF, Ingénieur auditrice à l'Inspection Générale.*

➤ **Ministère de l'Economie et des Finances**

- ***M. Abdellatif BANNANI, Directeur du Budget.***
- ***M. Brahim KETTANI, Directeur de la législation, des Etudes et de la Coopération Internationale.***
- ***M. Driss EL AZAMI EL IDRISSE, Adjoint au Directeur, Direction du Trésor et des Finances Extérieures.***
- *M. Hicham RHAZRI, Chargé de mission.*
- *M. Taoufik OUKESSOU, Ingénieur.*
- *M. Othmane LAHLOU, Ingénieur.*

➤ **Ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles Technologies**

- ***M. Abdellah NEJJAR, Directeur de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité.***
- *M. Abderrahim CHAKOUR, Directeur PI des Statistiques et de la Veille.*
- *Mme Assia HADDADI, Ingénieur d'Etat.*
- *Mme Rabia IDRISSE JANATI, Chef de Service.*
- *M. Abderrahim TAIBI, Chef de Division.*

➤ **Ministère du Tourisme**

- *M. Mustapha IBRAHIMI, Chef de la Division de la Stratégie et de la Planification.*
- *M. Mohammed ALAMI HASSANI, Chef de la Division de la Coopération.*
- *Mme Zineb TALBY, Chargée de la veille.*

➤ **Ministère des Affaires Economiques et Générales**

- *M. El Mahdi AROUSSI IDRISSE, Chargé de mission auprès du premier ministre, Chef du pôle juridique – Ministère des Affaires Economiques et Générales.*

➤ **Ministère de l'Agriculture et de la pêche**

- *Mme Soumia MOULAY BENAÏSSA, Chef de Division.*
- *M. Moha HADDOUCH, Coordonateur du programme ORMVA-Ouarzazate.*

➤ **Ministère de la Santé**

- ***M. Mohammed HAMOUIYI, Chef de la Division des urgences et secours.***



- **Ministère du Commerce Extérieur**
 - M. Elaid MAHSOUSSI, Secrétaire Général.
 - Mme Zahra MAAFIRI, Directrice Politique des Echanges Commerciaux.
 - Mlle Ahlam ELBASRI, Chargée de projets Direction Politique des Echanges Commerciaux.

- **Ministère de l'Équipement et des Transports**
 - M. Khalid CHERKAOUI, Chef de la Division des Etudes Stratégiques.

- **Ministère de la justice**
 - M. Mohammed MAHJOUBI, Conseiller à la Cour Suprême (chambre administrative).

- **Ministère de l'Intérieur**
 - Younes SEKKOURI, Chargé de mission – DGCL – Ministère de l'Intérieur.
 - M. Abdeloualid HAJRAOUI, cadre.

- **Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité**
 - M. Abdellatif BOUAZZA, Directeur du développement social.

- **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace**
 - **M. Abdelouahed FIKRAT, Directeur de l'Aménagement du Territoire.**
 - M. Saïd MOUNIR, Chef de la Division de l'Action Régionale.
 - M. Mohammed ELMACHTOUKI, Conseiller au sein du ministère.

- **Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement**
 - **M. Mohammed Taoufik ADIYEL, Chef de la Division des Etudes Economiques et Juridiques.**
 - Mme Saâdia BAHAJ, Chef de Service, Direction du Contrôle et de la Prévention des risques.

- **Secrétariat d'Etat à l'Eau et à l'Environnement**
 - M. Mohammed NBOU, Directeur des Etudes de la Planification de la Prospective.
 - M. Brahim ZYANI, Directeur de la Réglementation et du Contrôle.
 - M. Ahmed SKIM, Chef de la Division - Projets pilotes et études d'impacts- Département Environnement.
 - Mme Latifa LAKFIFI, Chef de la Division de l'Observatoire National de l'Environnement.
 - M. Fouad ZYADI, Chef de Division.
 - M. Rachid TAHIRI, Administrateur

- **Agence Marocaine de Développements des Investissements**



- *M. Mohammed EL ABBASSI, Directeur à l'Agence Marocaine de Développement des Investissements.*

➤ **Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie**

- *M. Mohammed BERRICHI, Responsable palmier et dattier.*

➤ **Agence du SUD**

- *M. Abdelaziz RAHOU, Coordonnateur national – Programme Camelin.*

➤ **Agence du Partenariat pour le Progrès (APP-MCA Millenium Challenge Account (MCA)-Maroc.)**

- *M. Salah Eddine LAISSAOUI, Coordonateur des aspects environnementaux, sociaux, santé et sécurité.*

➤ **Haut Commissariat au Plan**

- ***M. Adnane BENCHAKOUR, Directeur du Centre National de Documentation.***
- ***M. Mohammed HAZIM, Chef de la Division des Projections et de la Prospective.***
- ***M. Mohammed FASSI FIHRI, Chef de Département au Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques.***
- *M. Abdessalam NADAH, Chef de Division.*

➤ **Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification**

- *M. Mahmoud BENMESSAOUD, Chef de la Division de l'aménagement forestier.*
- *M. Abdesslam OMERANI, Chef de la Division de la Conservation des. Eaux et du Sol et de la Protection des Forêts.*
- *M. Mohammed BENZYANE, Chef du Centre de Recherche Forestière.*
- *M. Mohammed GHANAM, Chef de Service.*
- *M. Fouad ASSALI, Chef de Service.*

➤ **Bank Al Maghrib**

- *M. Karim EL AYNAOUI, Directeur des Etudes et des Relations Internationales.*
- *M. Assem ELADAOUNI, Directeur Adjoint.*
- *M. Abdessamad SAIDI, Responsable du département de la recherche.*
- *M. Mouhssine ABERCHANE, Economiste.*

➤ **Instance National d'Evaluation**

- ***M. Said HANCHANE, Directeur de l'Instance.***
- *M. Abdelhak KAMAL, Chef de projets.*



- **Institut Universitaire de Recherche Scientifique**
 - *M. Hicham HANCHANE, Institut Universitaire de Recherche Scientifique.*
- **ONDH - Observatoire National du Développement Humain**
 - *M. Mohammed BIJAAD, Secrétaire Général – ONDH.*
 - *M. El Hassan EL MANSOURI, Coordinateur de Recherche - Observatoire National de Développement Humain.*
- **Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement**
 - *Mme Nouzha ALAOUI, Secrétaire Général.*
 - *Mme latimad ZAIR, Consultante.*
- **Cour des Comptes**
 - *M. Lahcen KERS, Magistrat, président de section à la Cour des Comptes.*

Universitaires, Experts et chercheurs nationaux, autres que chercheurs associés

- **Université Hassan II de Casablanca**
 - *Mme Nadia KADRI, Responsable du laboratoire de recherche « Santé mentale, Cognition et Psychopathologie » Université Hassan II de Casablanca.*
 - *M. Driss MOUSSAOUI, Médecin-chef du Centre Psychiatrique Universitaire Ibn-Rochd.*
- **Faculté Ben M'SIK de Casablanca**
 - *Mme Rhimou E LHAMOUMI, Enseignante chercheur à la Faculté.*
- **Université Mohammed V – Rabat-Souissi**
 - *M. Mohammed HAKKAT, Professeur à l'Université Mohammed V – Rabat-Souissi. Président fondateur du Centre International des Etudes Stratégiques et de la Gouvernance.*
 - *M. Mohammed Amine BENABDALLAH, Professeur.*
 - *M. Abdelmoughit BENMASOUD TREDANO, Professeur, politologue.*
- **Université Mohammed V – Rabat-Agdal**
 - *M. Mohammed BERRIANE, Professeur à l'Université.*
 - *M. Driss FASSI, Enseignant chercheur.*
 - *M. Miloud LOUKILI, Professeur à l'Université.*
 - *M. Abdessalam CHEDDADI, Historien et Directeur du « Magazine Littéraire du Maroc »,*



- M. Abdelkader EL KADIRI, Professeur à l'Université Mohammed V – Rabat-Agdal, Ancien Doyen de la Faculté de Fès.
- Mme Maria SNOUSSI, Professeur à l'Université Mohammed V – Rabat-Agdal.
- M. Ahmed EL HASSANI, Professeur en Sciences de la Terre, Directeur de l'Institut Scientifique - Université Mohammed V – Rabat-Agdal.
- Mme Rajae CHERKAOUI EL MOUSLI, Professeur à l'Université Mohammed V – Rabat-Agdal,
- M. Salmane Tariq EL ALLAMI, Professeur à la Faculté des Sciences de Rabat.
- **M. Moulay Hicham DRISSI, juriste publiciste, Enseignant chercheur.**
- M. Abdelkrim BELHAJ, Professeur à l'Université.
- M. Larbi HANANE, Professeur à la Faculté de Droit.
- M. Mohammed ARAHOU, Enseignant chercheur à l'Institut Scientifique de l'Université.
- Mme Hanane RAIHANI, Enseignante chercheur à la Faculté des Sciences de Rabat.
- M. Rachid TADILI, Enseignant chercheur, Responsable du Laboratoire d'Energie Solaire et d'Environnement - Faculté des Sciences de Rabat.

➤ **Campus Universitaire de Fès**

- **M. Abdelhamid BENKHATTAB, Professeur Universitaire à la faculté de Droit de Fès.**
- **M. Abdallah HARSI, Professeur à la faculté de droit.**
- M. Abdellah MERCHAQRANE, Professeur Universitaire, Chef du Département Génie Electrique – Faculté des Sciences et Techniques de Fès.
- M. Mehdi AMRANI SOUHLLI, Professeur à l'Université Sidi Mohammed Benabdellah de Fès.

➤ **Université Cadi Ayyad de Marrakech**

- M. Mohammed MARZAK, Président de l'UCAM, Doyen de la faculté de Droit de l'UCAM,
- M. M'hammed MRANI ZENTAR, Doyen de Université Cadi Ayyad-Marrakech,
- M. Abdelmajid ABOUGHAZI, Professeur à l'Université.
- M. Abdellatif LAKLIDA, Professeur à l'Université.
- **M. El Moustapha KCHIRID, Professeur à l'Université.**

➤ **Faculté Polydisciplinaire de Ouarzazate**

- **M. Younes BELAHCEN, Doyen de la Faculté Polydisciplinaire d'Ouarzazate.**

➤ **Université Hassan II, Mohammedia**

- M. Taieb BOUMEAZA, Professeur à l'Université Hassan II, Mohammedia.
- Mme Laila STOUR, Professeur à la Faculté des Sciences et Technologies, Mohammedia.
- M. Abdelmalik SLAOUI, Enseignant chercheur à l'Université Hassan II, Mohammedia.



- *M. Karim KANJAE, Enseignant chercheur à l'Université Hassan II, Mohammedia.*
- **Université Hassan 1er – Settat**
 - ***M. Brahim DINAR, Professeur à l'Université Hassan 1er – Settat.***
- **Faculté des Sciences et techniques d'Oujda**
 - *M. Khalil KASSMI, Enseignant chercheur, coordinateur de l'équipe « Composants Electroniques Energies Renouvelables » à la Faculté des Sciences et techniques d'Oujda.*
- **Faculté d'Oujda – Nador**
 - ***M. Benelmostapha OKACHA, Professeur universitaire.***
- **Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Agadir**
 - *M. Lakbir OUHAJOU, Enseignant chercheur.*
- **Université Mohammed V – Rabat-Agdal**
 - ***Rachid EL HOUDAÏGUI, Professeur à l'Université Abdelmalek Essaadi, Tanger***
- **Faculté Pluridisciplinaire de Larache**
 - ***M. Bouchta EL MOUMNI, Doyen de la Faculté Pluridisciplinaire de Larache.***
- **Faculté des Sciences de Tétouan**
 - *M. Mohammed JABRANE, Enseignant chercheur au département de biologie.*
- **Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques**
 - *M. Nacer EL KADIRI, Professeur à l'INSEA.*
 - *M. Saâd BELGHAZI, Economiste-Consultant.*
 - *M. Abdelkhalek TOUHAMI, Professeur à l'INSEA.*
- **Ecole Hassania des Travaux Publics**
 - ***M. Ali AGOUMI, Expert en changement climatique, Professeur à l'EHTP.***
 - *M. Brahim LEKHLIF, Direction chargée de la recherche, Professeur à l'EHTP.*
- **Institut Agronomique et Vétérinaire – Hassan II**
 - *M. Abdelaziz MOKRIM, Professeur-chercheur à l'IAV.*
 - *M. M'hammed BOUHALOUA, Professeur-chercheur à l'IAV.*



- *M. Allal MHAMDI, Professeur-chercheur à l'IAV.*
 - *M. Si Bennasseur ALAOUI, Professeur-chercheur à l'IAV.*
- **Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine**
- ***M. Ali AMAHANE, Anthropologue, Professeur à l'Institut.***
- **Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme**
- *Mme Amina GHAZI, Chercheur à l'Institut.*
- **Institut National de Recherche Halieutique**
- *M. Karim HILMI, Chef du département d'Océanographie et d'Aquaculture – Institut National de Recherche Halieutique.*
- **Centre Marocain des Etudes et des Recherches Contemporaines**
- *M. Mostapha TALB, Chercheur au Centre Marocain des Etudes et des Recherches Contemporaines.*
- **Centre National des Recherches Scientifiques et Techniques**
- ***M. Rachid BENCHRIFA, Enseignant chercheur, membre de l'Unité des Technologies et économie des Energies Renouvelables-CNRST***
 - *M. Abdelaziz BENNOUNA, Expert en énergétique-CNRST.*
- **Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs**
- ***M. Mohammed SABIR, Directeur de l'Ecole.***
 - *M. Abdellatif KHATTABI, Professeur.*
 - *M. Abdenbi ZINEELABIDINE, Enseignant-chercheur.*
- **Institut des Etudes Hispano-Lusophones**
- *Mme Nohma BENAYAD, Professeur-chercheur à l'Institut des Etudes Hispano-Lusophones.*

Experts, chercheurs et intervenants internationaux

- ***M. Thomas SCHILLER, Représentant permanent de la Fondation KONRAD ADENAUER STIFUNG (KAS) au Maroc.***
- ***M. Reinhard STUTH, Ancien Secrétaire d'Etat du Land d'Hamburg, expert en affaires européennes, ancien Directeur de la KAS.***
- ***Mme Gema MARTIN MUNOZ, Directeur Général de CASA ARABE Espagne.***
- ***Mme Carmen GONZALEZ ENRIQUES, Analyste principale, Institut Royal El Cano-Espagne***
- ***M. Jean-Louis GUIGOU, Délégué général de l'IPEMED.***
- ***M. Radhi MEDDEB, Directeur Général – IPEMED.***



- **M. Pierre BEKOUICHE, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Conseiller Scientifique de l'IPEMED.**
- *M. Nino MACARENA, Chef de projet IPEMED.*
- *M. Federico ARBOS, Directeur de l'Institut Cervantès de Rabat.*
- *M. Marco WIEDEMANN, Directeur Général à la Chambre de Commerce et d'Industrie allemande au Maroc.*
- *M. Teunis VAN RHEENEN, Coordinator for Partnerships and Impacts Assessment, International Food Policy Research Institute.*

➤ **Universitaires et experts internationaux**

- **M. Samir GHABBOUR, Expert International en aménagement et réhabilitation des oasis, Professeur à l'Université du Caire.**
- **M. Jean-Bernard MICHEL, expert du secteur énergétique, Professeur HES-SUISSE.**
- **M. Nico LANGE, Expert en affaires européennes.**
- **M. Jacques OULD AOUDIA, Réformes Institutionnelles.**
- **M. Pierre SALAMA, Professeur à l'Université de Paris XIII.**
- **Mme Géraldine NIQUIN, Centre de recherche en développement économique et finance internationale, Université Aix-Marseille.**
- **M. Juan DIEZ NICOLAS, Professeur à l'Université COMPLUTENSE-Madrid.**
- **M. Driss ENNAANAY, chercheur-STANFORD University.**
- *M. Redouane TAOUIL, Professeur à l'Université de Grenoble.*
- *Dr Rajak SVETOZAR, Maître de conférences, directeur académique LES IDEAS – London School of Economics and Political Science.*
- *M. Nakib MÂAMAR, Enseignant-chercheur à l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger*

Institutions étrangères et internationales

➤ **Banque Mondiale**

- *M. Andrea LIVERANI, Consultant.*

➤ **PNUD-Maroc**

- *M. Emmanuel de CASTERLE, Ex Représentant du PNUD au Maroc.*
- *M. El Kébir EL ALAOUI, Conseiller Environnement et Développement.*
- *Mme Myriem NOUSAIRI, Chargée des programme.*

➤ **FIDA - Fond International pour le Développement de l'Agriculture**

- *M. Khalid EL HARIZI, Coordinateur de recherche – Fond International pour le Développement de l'Agriculture.*

➤ **Coopération Technique Allemande au Maroc**

- *M. Dieter UH, Chef de projet à la coopération allemande au Maroc.*
- *M. Ludwig LIAGRE, Conseiller technique.*



- *M. Reinhard Alexander KASTL, Conseiller technique.*
- *M. Martin TAMPE, Conseiller technique.*
- *M. Mohammed BOUSSAID, Conseiller technique.*

➤ **Bureau Nord Afrique de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA)**

- *Mme Karima Bounemra BEN SOLTANE, Directrice de la CEA*
- *M. Nassim OULMANE, Economiste au Bureau Nord Afrique de la CEA.*

➤ **Banque Africaine de Développement**

- *Mme Amani ABOU-ZEID, Représentante résidente.*
- *M. Boubacar Sid BARRY, Chargé des opérations au Bureau National de la Banque Africaine de Développement au Maroc.*

➤ **Délégation de l'Union Européenne au Maroc**

- *M. Cyril DEWALEYNE, Chargé de Programmes.*

➤ **EMACD - Euro-Mediterranean Association for Cooperation and Development.**

- *M. Horst H. SIEDENTOPF, Président Euro-Mediterranean Association for Cooperation and Development.*
- *M. Hermann J. ZODER, Membre du Comité Directeur, Euro-Mediterranean Association for Cooperation and Development.*

➤ **TEMPUS – Maroc (Programme de la Communauté européenne conçu pour promouvoir le développement des systèmes d'enseignement supérieur)**

- *M. FOUAD, Tempus Maroc,*
- *M. AMMOR, Tempus Maroc,*

Organisations non gouvernementales - ONG

➤ **Transparency Maroc**

- *M. Rachid FILALI MEKNASSI, Secrétaire général de Transparency Maroc.*

